

SÉANCE DU 25 JANVIER 2008

CONVOCAATION

Le Conseil Municipal est convoqué en séance publique à l'Hôtel de Ville le VENDREDI 25 JANVIER 2008 à 18h30, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR

Finances, budget, contrôle de gestion et informatique

– MODIFICATION DE LA GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE A LA S.A. HLM DU BEAUVAISIS – PRÊT BONIFIX EURO II DE LA CAISSE D'ÉPARGNE DE PICARDIE

– MODIFICATION DE LA GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE À LA S.A. HLM DU BEAUVAISIS – REFINANCEMENT CRÉDIT AGRICOLE

– MODIFICATION DE LA GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE À LA S.A. HLM DU BEAUVAISIS – PRÊT PENTIFIX 2 DE LA CAISSE D'ÉPARGNE DE PICARDIE

– MODIFICATION DE LA GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE À LA S.A. HLM DU BEAUVAISIS – PRÊT BONIFIX USD II DE LA CAISSE D'ÉPARGNE DE PICARDIE

Administration Générale, Proximité, logement, travaux et vie associative

– TABLEAU DES EFFECTIFS

– E.I.S.A.C. RÉNOVATION DU CENTRE COMMERCIAL ROSTAND – QUARTIER SAINT-JEAN : LANCEMENT DE LA PREMIÈRE TRANCHE DE L'OPÉRATION URBAINE – PRINCIPE ET APPROBATION DE LA PHASE 1 (2008)

– DROIT DE PRÉEMPTION DES FONDS COMMERCIAUX ET ARTISANAUX INSTALLATION D'UN PÉRIMÈTRE DE SAUVEGARDE

– CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE – PROGRAMMATION 2008

– CONVENTIONNEMENT AVEC LES ORGANISMES DE DROIT PRIVÉ BÉNÉFICIAIRES D'UNE SUBVENTION SUPÉRIEURE À 15 000

– ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU FOOTBALL CLUB DE SAINT-JUST-DES-MARAIS

– SUBVENTION À L'ASSOCIATION CIDFF POUR LA JOURNÉE DE LA FEMME

– CONVENTION D'APPLICATION RELATIVE À LA CONVENTION D'OBJECTIFS – ASSOCIATION ADELE

– FINANCEMENT – SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT SPORTIF

– CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'INSTALLATION DE DISPOSITIFS PUBLICITAIRES - AVENANT

– AVENANT N°1 AU LOT N°2 DU MARCHÉ ÉPICERIE, DENRÉES ALIMENTAIRES ET BOISSONS

– AVENANT N°2 AU LOT N°8 BEURRE, ŒUFS, FROMAGES ET AUTRES PRODUITS LAITIERS (RETIRÉ)

– MARCHÉ DES PRODUITS ET ACCESSOIRES D'ENTRETIEN

– APPEL D'OFFRES OUVERT – TRAVAUX DE VOIRIE DE REVÊTEMENT ET DE SIGNALISATION HORIZONTALE – GROUPEMENT DE COMMANDE DE TRAVAUX DU BEAUVAISIS

– ACQUISITION DE VÉHICULES 2008 – APPEL D'OFFRES OUVERT EUROPÉEN

– CONSTRUCTION DE VESTIAIRES AU STADE PIERRE OMET

– ORGANISATION DU TRIATHLON 2008

Urbanisme, projets urbanistiques et circulation

– CESSION D'UN TERRAIN SUR LA ZONE D'ACTIVITÉS DES CHAMPS DOLENT (ZFU) À LA SOCIÉTÉ PRÉAULT

– DEMANDE DE CESSION DU BÂTIMENT SITUÉ BOULEVARD SAINT-JEAN

– RÉTROCESSION DE VOIRIE RUE J. GODDET – ÉCHANGE DE TERRAIN

– ACQUISITION PARCELLES AU CONSEIL GÉNÉRAL – AMÉNAGEMENT DU BOIS BRÛLET

– ACQUISITION DE TERRAIN À MONSIEUR DUPORT – ALIGNEMENT RUE DE LA LONGUE HAIE

– ACQUISITION D'UNE MAISON 14 RUE SIMONE SIGNORÉ

– ACQUISITION D'UN TERRAIN À L'ÉTAT AVENUE MARCEL DASSAULT

– RÉGULARISATION FONCIÈRE – CESSION DE TERRAIN À LA SCI LES JARDINS DE BEAUVAIS

– DUP LONGUE HAYE – ACQUISITION PROPRIÉTÉ DE MADAME WISMAN

– DÉNOMINATION DE VOIE – VOIE D'ACCÈS AU COMPLEXE AQUATIQUE

– DÉNOMINATION DE GIRATOIRES

– DÉNOMINATION DE VOIES LOTISSEMENT 'LA LONGUE HAIE'

– **PROJET AMÉNAGEMENT SUD-OUEST QUARTIER SAINT-JEAN LIEUDIT 'LES LONGUES RAYES'**

– **APPROBATION DU DOSSIER DE RÉALISATION DE LA ZAC DES TISSERANDS ET DU PROGRAMME DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS**

Environnement, qualité de vie et fleurissement

– **TRAVAUX DE REQUALIFICATION DES ABORDS DU CENTRE COMMERCIAL JEAN ROSTAND – APPEL D'OFFRES OUVERT**

– **ÉTUDE DIAGNOSTIC DU RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE**

– **CRÉATION D'UN SERVICE PUBLIC LOCAL DE DISTRIBUTION DE L'ÉNERGIE CALORIFIQUE**

– **CONSTRUCTION DES OUVRAGES ET EXPLOITATION DU RÉSEAU DE CHALEUR AU BOIS DANS LE CADRE D'UNE DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC**

Affaires scolaires, secteur périscolaire et formation

– **CLASSES D'ENVIRONNEMENT – 2^{ème} et 3^{ème} TRIMESTRES DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2007-2008 – SÉJOURS COMPLÉMENTAIRES**

– **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ÉCOLES – CLASSES COOPÉRATIVES – DEMANDES COMPLÉMENTAIRES**

– **SUBVENTION À L'AD PEP 60**

– **SUBVENTION AU LYCÉE FRANÇOIS TRUFFAUT**

Culture

– **ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE – PRISE EN CHARGE DE L'ENSEMBLE DES OPÉRATIONS DE DIAGNOSTICS**

– **ÉGLISE SAINT-ÉTIENNE – RESTAURATION DE STATUES CLASSÉES ÉGLISE MARISSEL – RESTAURATION LUSTRE DU MAÎTRE AUTEL**

– **LABEL VILLES ET PAYS D'ART ET D'HISTOIRE**

– **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU MONNAIES-CLUB DU BEAUVAISIS**

– **DEMANDES DE SUBVENTIONS 2008 – RÉSIDENCES ARTS PLASTIQUES ET PIANOSCOPE**

– **ASSOCIATION DIAPHANE – SIGNATURE D'UNE CONVENTION PLURIANNUELLE ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION**

– **COMITÉ DE GESTION DU THÉÂTRE DU BEAUVAISIS – C.G.T.B. – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ET RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION SCÈNE CONVENTIONNÉE**

– **CONTRAT LOCAL D'ÉDUCATION ARTISTIQUE 2008 – SIGNATURE DE CONVENTIONS ET DEMANDES DE SUBVENTIONS**

– **DÉLÉGATION DONNÉE À MADAME LE MAIRE - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES**

Le vendredi 25 janvier 2008 à 18h30,

Le Conseil Municipal de la Ville de BEAUVAIS, dûment convoqué par Madame le Maire conformément aux dispositions de l'article L. 2121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRÉSIDENT : *Mme Caroline CAYEUX*

PRÉSENTS : *Mme Caroline CAYEUX, M. Roger PRETESEILLE, M. Franck PIA, M. Jean-Luc BOURGEOIS, Mme Agnès PETIT, M. Eric MARDYLA, Mme Claire BEUIL, M. Sébastien CHENU, M. Olivier TABOUREUX, M. Jean-Marie JULLIEN, M. Rémi COCUELLE, Mme Marie-Anne FIZETGORIN, M. Bernard PARMENTIER, Mme Danièle LECLERCQ, M. Armand BORGNE, Mme Ginette WEPPE, Mme Marie-Claude DUROYON, Mme Claire LEROY, Mme Lucienne BERTIN, M. Antonio DA CUNHA, Mme Michèle BENNEZON-EGUIENTA (arrivée au dossier n°5), Mme Catherine THIEBLIN, M. Ali DJENADI, Mme Elisabeth LESURE, Mme Cécile LALOI, Mlle Véronique MERCIER, Mme Jacqueline MENOUBE (arrivée au dossier n°7), Mme Fatima ABLA, Mme Sylvie HOUSSIN (représentée par M Thierry AURY du dossier n°5 au dossier n°19), Mme Fatima LEFRANC, M. Régis LECURU, M. Thierry AURY, M. André ALLUCHON, M. Richard HAUDOIRE*

ABSENTS : *Mme Huguette DROIT-FLEURY, M. Jean-Claude BONNEMENT, M. Georges BECQUERELLE, Mme Martine GUILBAUD, Mme Annick MARCHAND, M. Jacques NÉHORAI*

POUVOIRS : *Mme Pâquerette SÉNÉ à M. Roger PRETESEILLE, M. Alphonse BEUVE à M. Eric MARDYLA, M. Michel GUETTA à M. Armand BORGNE, M. Alexandre VARLET à Mme Caroline CAYEUX, M. Bastien MILLOT à Mme Agnès PETIT*

Date d'affichage	:	31/01/2008
Date de la convocation	:	18/01/2008
Nombre de présents	:	32 jusqu'au n°6 33 jusqu'au n°19 34 à partir du n°20
Nombre de votants	:	37 jusqu'au n°4 38 à partir du n°5 39 à partir du n°7

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est Madame Véronique MERCIER.

Mme LE MAIRE : Bonsoir à tous ! Mes chers collègues, nous allons commencer ce Conseil Municipal. Je vous propose de désigner Véronique MERCIER comme secrétaire de séance. S'il n'y a pas d'avis contraire, pas d'abstention, Véronique MERCIER vous pouvez procéder à l'appel s'il vous plaît. Bien, je remercie Véronique MERCIER. Je vous propose de la désigner comme secrétaire de séance définitivement et nous allons passer à l'adoption des procès-verbaux des séances du 16 novembre et du 21 décembre 2007. Alors, sur les séances du 16 novembre 2007, est-ce qu'il y a des remarques ? S'il n'y a pas de remarque, c'est adopté à l'unanimité. Et le 21 décembre 2007 ? Pas de remarque non plus ? Donc, je considère qu'il est aussi adopté à l'unanimité. Mes chers collègues, vous allez trouver sur vos tables la délibération numéro 8 ainsi que le tableau de financement modifié parce qu'une fiche action n'avait pas été prise en compte par la Préfecture à savoir : renforcement de missions locales dans les quartiers pour un montant de 18.070 euros. Deuxièmement, la convention du Foyer de Jeunes Travailleuses à annexer à la délibération numéro 8, il y avait une erreur simplement sur l'intitulé du nom de l'Association. Ensuite, la délibération numéro 22, il y a une modification du prix de vente au mètre carré, je reviendrai sur chaque délibération et l'annexe de la délibération numéro 38, il y a eu une erreur recto verso lors de la reprogrammation. Enfin, avant de passer à l'ordre du jour, je vais interrompre ce conseil pour donner la parole à Monsieur KAUF-

MANN qui remplace, ce soir, Monsieur SEGUIN de l'INSEE et il va nous présenter l'état du recensement qui a été effectué, maintenant, pour la quatrième fois. Bonsoir, Monsieur KAUFMANN.

M. KAUFMANN : Merci beaucoup. Donc, effectivement, comme vous l'avez dit, nous avons déjà effectué 4 campagnes de recensement, la cinquième a commencé le 17 janvier. Mon directeur Pascal SEGUIN, étant souffrant, il vous prie de bien vouloir l'excuser. Je vous présente rapidement la méthode du nouveau recensement. Vous savez que l'INSEE l'a modifiée en 2004 puisque, maintenant, depuis 2004, nous effectuons le recensement par sondage dans les communes de plus de 10.000 habitants et ce sondage à Beauvais porte environ sur 2.000 logements et 4.000 habitants chaque année. Ce que je vais vous présenter-là, ce sont des estimations provisoires, les chiffres de population légale ne seront publiés que fin 2008 lors d'un décret. Alors, à partir des quatre premières campagnes de recensement, l'INSEE estime la population de Beauvais à 55.100 habitants au 1er juillet 2005. Pourquoi le 1er juillet 2005 ? C'est simplement la date médiane des 4 campagnes. On a recensé en 2004, 2005, 2006 et 2007 et la date médiane est bien le 1er juillet 2005. Ce chiffre-là est quasiment équivalent au chiffre de 1999 qui était de 55.371 habitants très exactement. Le graphique du bas vous montre l'évolution de la population de Beauvais depuis 1962. Vous voyez qu'il y a 40 ans, la population a très fortement augmenté pour passer grosso modo de 35 000 à 55 000 habitants. Depuis, la population de Beauvais se stabilise et vous voyez que la première estimation de juillet 2005 est tout à fait dans la lignée des chiffres depuis dix ans. Alors, comment est-ce qu'on explique ce chiffre ? Plusieurs phénomènes expliquent ce chiffre de population : d'une part, la hausse du nombre de logements. La hausse du nombre de logements, nous la mesurons à 1 200 logements depuis 1999 à Beauvais, soit une hausse de 5,1 %. Donc, Beauvais fait partie des communes qui construisent le plus. Les grandes communes de la région picarde, pour vous situer, ont une hausse de 4,3 % et donc, cette hausse de 1 200 logements entraîne mécaniquement une augmentation de population de 2 700 personnes. Deuxième composante de la population : le nombre moyen de personnes par logement. Alors là, vous voyez qu'il baisse sensiblement de 2,4 à 2,21 personnes par ménage et on est sur une tendance moyenne de 9,2 %. Toujours pour comparaison des grandes communes de la Picardie, on est similaire, on est aux environs de - 10 % et cette baisse du nombre moyen de personnes par ménage entraîne une diminution de 4 200 personnes de la population de la commune. Enfin, dernière composante, c'est la part dans ces logements du nombre de résidences principales, du taux de résidences principales et là, il passe de 91,9 % en 1999 à 93,7 %, soit une hausse de 2 %, ce qui est comparable à ce qu'on constate dans les autres grandes communes de la région. Cette hausse du taux de résidences principales entraîne une augmentation de 1 200 personnes. Donc, depuis 2004, depuis les premières estimations que nous avons diffusées pour la commune de Beauvais, nous avons été amenés à réviser régulièrement notre chiffre pour obtenir aujourd'hui ce chiffre de 55 100 habitants. Alors, la composante principale, vous l'avez vu, qui influe sur le nombre de personnes est la baisse du nombre moyen de personnes par logement. Ce phénomène, nous l'appelons la décohabitation, elle a des explications qui sont connues. D'une part, de plus en plus de personnes vivent seules, et c'est pourquoi le nombre de personnes âgées augmente dans la part de la population, et puis d'autre part, les couples ont de moins en moins d'enfants. Sur le graphique de droite, vous voyez qu'on avait une taille moyenne du nombre de personnes par ménage qui était de 3,2 dans les années 60 et on a baissé maintenant à 2,2. Donc ça, c'est un phénomène que l'on observe, pas seulement à Beauvais, mais dans toutes les communes de France. Sur la hausse du nombre de logements, vous voyez le graphique, ça suit une pente quasi régulière depuis 40 ans pour atteindre aujourd'hui 25 000 logements. Alors, pour vous donner des éléments de cadrage,

à partir de ces chiffres de ces quatre premières campagnes, nous, nous avons estimé la population dans différentes communes de Picardie. Il y a 8 communes qui augmentent : Creil augmente assez fortement puisque Creil augmente de 1,9 % ; Compiègne augmente de 1,1 % ; Chantilly de 1 % ; Crépy-en-Valois est quasi stable avec une légère augmentation de 0,5 %. Ça, c'était pour le département de l'Oise. Dans le département de l'Aisne, Chauny et Laon gagnent, grosso modo, 1 % de population depuis 1999 et Amiens, pareil : 1 % de population, enfin 0,8 % très exactement dans la Somme. 5 communes perdent de la population et de manière assez sensible : Nogent-sur-Oise baisse de 1 % ; Abbeville depuis 1999 perd 2,3 % de sa population ; Soissons 3,2 % ; Saint-Quentin 3,3 % ; et Tergnier, c'est la grande commune qui perd le plus de population en Picardie puisqu'elle baisse de 3,9 %. Donc, nous avons 2 communes dont Beauvais qui sont stables, c'est Beauvais et Montataire. Les tendances lourdes démographiques que l'on observe, c'est une progression modérée des logements, l'augmentation du taux de résidence principale et donc par corollaire une baisse du nombre de logements vacants. Et ça, on le constate partout et je vous l'ai expliqué : la décohabitation importante est liée au double phénomène du vieillissement de la population et du nombre moyen d'enfants qui baisse dans chaque famille. Si on regarde un peu les grandes communes de France, vous m'excusez, Beauvais n'apparaît pas, mais le point est blanc, donc, ça se voit mal sur cette carte. Vous constatez que, essentiellement, ce sont les communes du littoral, donc de Brest à Biarritz et puis de Perpignan à Nice va-t-on dire qui augmentent le plus. Et on peut rajouter dans ces évolutions, la commune de Toulouse, le sillon rhône-alpin et les communes d'Alsace qui sont les communes qui connaissent la plus forte poussée démographique. Ce qui est intéressant de voir sur cette carte, c'est ce que vous voyez dans tout le grand bassin parisien, que ce soit en Normandie, dans la région du Centre, en Bourgogne ou même en Champagne-Ardenne : toutes les communes sont sensiblement à la baisse. On voit en fait, l'agglomération parisienne se développer et grossir de population au détriment du grand bassin parisien. Donc, Beauvais fait un peu figure d'exception dans ce schéma-là puisque la population de Beauvais est stable depuis cinq ans. Si on se focalise sur les petites communes, là, nous avons recensé quasiment toutes les petites communes en France, on voit qu'autour de Beauvais, la situation est mitigée. Donc, en bleu, vous avez les baisses, en orange les hausses et les premiers chiffres que l'on a sont que sur la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, la population augmenterait de 1 %. Si on prend une zone bien plus grande qui serait l'unité urbaine, l'ensemble des communes proches de Beauvais, la hausse au niveau construction, là, serait de 4 %. Donc, ça, c'est un phénomène que nous connaissons bien, que l'on appelle la périurbanisation, ce qui fait que les gens, maintenant, habitent de plus en plus loin des centres-villes. Les raisons en sont connues : le coût du foncier ; la difficulté de se loger et l'on voit donc vraiment une poussée des gens qui vont habiter aux frontières de ces aires urbaines. Alors, si l'on regarde cette carte également, on s'aperçoit que les situations peuvent être très mitigées suivant les zones. Vous voyez, en haut, dans le nord de l'Aisne, que la situation est assez difficile puisque quasiment toutes les communes sont en baisse de population. On a une poussée de l'agglomération de Reims qui est à l'extrême droite de votre carte, et vers l'agglomération de Laon. Puis, on a tout en bas de la carte, cette poussée démographique de l'Ile-de-France qui commence maintenant à déborder largement vers le sud de l'Oise. Alors, on grossit encore un peu le zoom. Au niveau des départements. D'après nos estimations, l'Aisne aurait une population stable de 536 000 habitants, la Somme augmenterait très peu depuis 1999, environ 650 habitants par an et dans l'Oise, on a une situation un peu mitigée puisque la population de l'Oise est traditionnellement relativement jeune. Les femmes ont beaucoup d'enfants, ce sont des femmes jeunes qui arrivent et qui ont beaucoup d'enfants. Enfin, le taux de fécondité dans l'Oise est inférieur à celui de l'Aisne, mais c'est un des plus forts de France.

Chaque année, dans l'Oise, on gagne 5 000 habitants du fait de ce qu'on appelle le solde naturel, c'est-à-dire l'excédent des naissances par rapport aux décès. Par contre, le solde migratoire, c'est-à-dire les arrivées – les départs, ce solde migratoire est déficitaire puisque, chaque année, nous perdons environ 1 600 habitants dans le département de l'Oise. Dernière courbe et je crois que je vous ai bien assommés de chiffres pour ce soir, c'est l'évolution de la population picarde. Elle est aujourd'hui estimée à 1 890 000 au 1er janvier 2007. Là encore, on est sur un taux de croissance positif d'environ 4 000 Picards de plus chaque année. Encore une fois, c'est un solde naturel très positif, et ça c'est traditionnel en Picardie, de 9 000 habitants par an et toujours un solde migratoire négatif d'environ 5 000 personnes. Ces chiffres-là, vous les trouverez sur le site de l'INSEE puisqu'ils sont publics depuis le 15 janvier 2007 et donc, vous y trouverez également un certain nombre de chiffres de cadrage et de chiffres clés qui vous permettront d'alimenter vos débats.

Mme LE MAIRE : Merci beaucoup, Monsieur. Est-ce qu'il y a des questions que certains élus voudraient poser ? Oui, Monsieur AURY et Madame HOUSSIN. Alors, qui prend la parole ? Monsieur AURY ?

M. AURY : C'était donc une remarque à chaud puisqu'on découvre ces éléments en même temps que le public, j'imagine que vous les connaissiez déjà. Première remarque, je trouve qu'il est quand même assez préoccupant de constater que la population de notre Ville diminue entre 1999 et 2005. Pour la Ville Préfecture d'un département qui, lui-même, voit sa population progresser, ça me semble assez préoccupant. Et j'avais une question : est-ce que l'on a des chiffres concernant le logement ? Concernant par exemple l'évolution de la proportion de logement social dans notre Ville sur ces années-là ? Parce que vous nous avez dit que Beauvais était une ville où l'on construisait beaucoup, mais il me semble qu'un des points qui est à mettre en évidence, c'est le type de logement qui est construit et qui, visiblement, ne correspond pas aux besoins de toute une partie de la population. Et vous avez pointé vous-même les raisons pour lesquelles une partie de la population était contrainte d'aller se loger ailleurs en raison du coût du logement et, notamment, rendant certainement pour les jeunes, les jeunes couples, les familles avec enfants, les salariés, les conditions beaucoup plus difficiles pour se loger dans cette ville.

M. KAUFMANN : Vous voyez, j'ai volontairement annoncé que la population était en phase de stagnation, pourquoi ? Parce qu'en fait, mais je ne vais pas rentrer dans la technique, le recensement a lieu tous les ans pour fonctionner sur un cycle complet de cinq ans. Actuellement, nous n'avons que quatre années. Donc, il y a une marge d'incertitude liée au sondage qui est de plus ou moins 200 personnes. J'aurais très bien pu annoncer 54 900 ou 55 300. Vous voyez que le résultat n'est pas du tout le même. Ça, c'est un premier point. Sur la caractérisation des logements, je vous ferai quasiment la même réponse, c'est qu'aujourd'hui, nous n'avons pas suffisamment de chiffres assez précis pour caractériser ces logements. Nous avons des données assez macros sur la structure du parc (logements résidences principales, logements vacants), sur le nombre de moyens, de personnes par ménage, mais les données actuellement, telles que nous les avons sur la part du parc HLM ou le parc des logements de tel ou tel type, ces données-là ne sont pas encore assez affinées pour qu'on puisse aujourd'hui les publier. Je ne sais pas si j'ai répondu à votre question.

M. AURY : Je ne suis pas totalement satisfait, et puisque vous nous indiquez que vous n'êtes pas en capacité, vous, de nous donner davantage d'éléments, donc nous resterons sur notre faim sur ce point-là.

Mme HOUSSIN : Je veux faire quelques remarques quand

même sur la présentation qui nous a été faite. D'ailleurs, je m'interroge quand même, excusez-moi, Monsieur, sur votre présence ici ce soir, comme s'il fallait justifier quoi que ce soit en termes de démographie dans cette ville. Je remarque que vous nous avez dit que c'est un sondage, je remarque que ce sondage a été commencé le 17 janvier 2008, c'est-à-dire, il y a quand même très très peu de temps.

Mme LE MAIRE : Mais non, c'est la quatrième année, Madame HOUSSIN.

Mme HOUSSIN : Attendez, je voudrais finir mon propos. Je remarque que les chiffres dont vous nous parlez, vous nous l'avez dit en début d'intervention, seront publiés officiellement fin 2008. Donc, de toute façon, ça ne reste qu'un sondage, ça n'a la valeur que d'un sondage et rien ne garantit des données fiables. Moi, j'ai lu avec attention les documents de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, et notamment les documents préparatoires au SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale). Dans ce schéma, notamment dans le diagnostic qui est fait dans ce document, on nous précise, et je dirais nous on affirme très fort que Beauvais est en train de perdre en partie sa population, la ville-centre tout du moins. Une partie de la population qui pourrait accéder à notre ville, bien que son développement économique soit ce qu'il est, ne le peut plus aujourd'hui parce qu'il n'y a pas assez de logements construits, et la moitié de notre population active aujourd'hui, habite à l'extérieur de la ville parce qu'elle trouve des logements à l'extérieur de la ville. Donc, une des raisons pour lesquelles notre population baisse, c'est que le nombre de logements construits depuis dix ans, n'est pas suffisant. Vous avez parlé de 1 200 logements en dix ans, ça fait 140 logements en moyenne par an, ce qui est extrêmement faible pour une ville comme la nôtre. Ce n'est pas un résultat anodin, c'est le résultat qui est le nôtre aujourd'hui. La population active et salariée qui pourrait résider à Beauvais s'il y avait des logements, si cette municipalité avait décidé d'avoir une politique forte en matière de logement, serait aujourd'hui logée à Beauvais mais ce n'est pas le cas. Et je rejoins les propos de Thierry, en dehors de ça, il se trouve que parmi les logements qui sont construits, il n'y a pas de logement social. Dans votre bilan, Madame le Maire, vous parlez de 400 logements, c'est quoi ces 400 logements ? C'est la cité étudiante à l'I.S.A.B. ? Ce sont les 180 logements de la résidence pour personnes âgées ? Vous avez construit en tout et pour tout 30 logements sociaux sur cette ville, vous les avez inaugurés aux Rigallois avec des loyers de 600 à 1 200 euros par mois. Vous n'avez pas construit de logements sociaux pendant sept ans sur cette ville. Vous nous l'avez dit et c'est une catastrophe, c'est très grave aujourd'hui. C'est grave parce qu'au bout de sept ans, vous ne répondez plus.

Mme LE MAIRE : Madame HOUSSIN, Monsieur KAUFMANN de l'INSEE n'est pas là pour faire partie des débats.

Mme HOUSSIN : Vous provoquez le débat, je m'excuse. Vous nous dites que la population de Beauvais diminue et on vous explique pourquoi.

Mme LE MAIRE : Madame HOUSSIN, il faudrait vous calmer un peu.

Mme HOUSSIN : On vous explique que votre politique en matière de logement a été particulièrement catastrophique sur tous les fronts, que ça soit pour le logement privé ou pour le logement public. Et vous dites que je provoque en répétant ? Vous n'avez pas construit de logement social sur cette ville, vous ne pouvez plus non plus répondre à la demande des familles aux revenus modestes, ça fait sept ans que ça dure. La situation est totalement bloquée, nous sommes dans une crise terrible sur cette ville, nous sommes dans une pénurie de logements absolument incontestable. Donc, il ne faut pas s'éton-

ner du fait que la ville de Beauvais perde une partie de sa population aujourd'hui.

Mme LE MAIRE : Madame HOUSSIN, on reprend son calme, on respire un coup. Je suis désolée, cher Monsieur, que vous soyez tombé au milieu d'une telle polémique, ce n'était simplement pas votre vocation ce soir. Vous deviez présenter d'une manière sereine des résultats, comme Monsieur SEGUIN les a présentés depuis quatre ans parce que ce n'est absolument pas une nouveauté, c'est la quatrième année qu'ici, en Conseil Municipal, on présente les résultats de l'INSEE. Donc, je suis désolée de l'emportement de certains collègues, cher Monsieur. Je vais vous remercier pour votre prestation et nous allons essayer de reprendre sereinement les débats de ce Conseil Municipal.

M. KAUFMANN : Merci.

Mme LE MAIRE : Bien, mes chers collègues... Il y a un problème, Madame HOUSSIN ?

Mme HOUSSIN : Oui, je voudrais vous poser une question parce que c'est important pour cette séance. Je voulais savoir si cette séance du Conseil Municipal était la dernière ou pas.

Mme LE MAIRE : Ça change quoi ?

Mme HOUSSIN : Je vous pose la question. Ça ne change rien, je vous pose la question. Est-ce que cette séance du Conseil Municipal est la dernière ou pas ? Est-ce que vous pouvez m'affirmer qu'en février, nous n'aurons pas une autre séance du Conseil Municipal où vous nous passerez encore un certain nombre de dossiers comme ce soir dans la plus totale précipitation ?

Mme LE MAIRE : C'est le dernier Conseil Municipal.

Mme HOUSSIN : Très bien.

M. PRETESEILLE : Vous voulez peut-être utiliser l'hémicycle pour vos campagnes municipales, Madame HOUSSIN ?

M. TABOUREUX : Madame HOUSSIN, je voudrais juste faire un rappel, pour que les choses soient mises en perspective, qu'il y a sept ans, le dernier conseil était le 16 février.

Mme HOUSSIN : Oui, on est fin janvier et c'est pour ça que je pose la question. Il n'y a absolument aucune malice dans la question que je pose, je veux simplement que vous nous confirmiez que c'est bien la dernière séance du Conseil Municipal, ce soir, Madame le Maire. On n'a pas eu confirmation.

Mme LE MAIRE : Je vous le confirme et, dans le propos que je vais aborder, maintenant, je vais vous l'expliquer.

Mme HOUSSIN : Oui, mais si vous le voulez bien, je voudrais finir mon intervention, parce que si c'est la dernière séance, je comprends mieux la teneur de ce Conseil Municipal... laissez-moi finir !

Mme LE MAIRE : Madame HOUSSIN, on peut peut-être se parler ?

Mme HOUSSIN : Je prends la parole et je vous explique.

Mme LE MAIRE : C'est moi qui mène les débats, en tout cas, pour ce soir et jusqu'à la fin de la soirée. Alors, je vais vous dire quelque chose. Cette présentation du recensement aurait du être la plus sereine possible car c'est la quatrième fois qu'elle est faite. Je pense qu'il faut quand même que tout le monde ici le sache, ce n'est absolument pas une première. Quand

vous parlez d'un sondage, ce n'est pas un sondage, c'est la technique des sondages qui est utilisée pour ces recensements, et à l'issue du sondage, enfin, du recensement qui est fait en ce moment à Beauvais, des panneaux seront installés sur toute la ville pour que les habitants connaissent les résultats. Ce n'est qu'à la fin de l'année prochaine, que la population pour les six ans à venir sera établie officiellement. Vous savez que c'est maintenant la nouvelle façon de faire le recensement, ça fait quatre ans qu'on vous l'explique. Donc, je ne reviens pas sur cette présentation. A partir du moment où elle est affichée sur le site Internet de l'INSEE, il me paraissait cohérent comme chaque année de la présenter en Conseil Municipal. Le dossier est clos.

À présent, je reprend le cours de la séance du Conseil Municipal et je voudrais vous dire, mes chers collègues, non pas en avant-première puisque Madame HOUSSIN a demandé à le savoir, que c'est le dernier Conseil Municipal de la mandature. Et je voudrais, avant de commencer l'étude des différents dossiers, rappeler que, durant sept ans, tous dans notre diversité, notre opposition et parfois notre complémentarité, nous avons tous servi la Ville de Beauvais et les Beauvaisiens avec passion et dévouement. Et je voudrais, ce soir, saluer le travail accompli par l'ensemble des élus de cette assemblée qui ont tous participé par leurs interventions, leurs remarques ou leurs propositions, à faire vivre la démocratie beauvaisienne. Mes chers collègues, quelques chiffres simplement : nous nous sommes réunis 64 fois depuis 2004, 408 commissions se sont tenues, ce ne sont pas moins de 1 968 délibérations qui ont été adoptées. Nous avons eu ensemble 244 heures et 52 minutes de débats. Je voudrais donc, au nom des Beauvaisiens, vous remercier les uns et les autres, les unes et les autres pour votre implication et le travail constructif que nous avons accompli ensemble au service de Beauvais. Je voudrais également saluer le travail accompli par les Services Municipaux, avec une mention particulière pour vous, Jean-Marc MORELLE, Directeur Général des Services, mais aussi pour vous, Madame Samira MOULA, Directrice des Affaires Juridiques qui avez assuré la gestion des assemblées. Je voudrais les remercier pour leur investissement qui est allé au-delà du seul service rendu à l'Administration qui les emploie. En effet, par leur disponibilité, leur mobilisation personnelle et leur expertise sur le contenu des dossiers, ils se sont tous mis sans retenue au service des Beauvaisiens et plus largement des habitants du Beauvais puisque, eux deux en tout cas, sont mutualisés avec la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis. Leur implication n'en est que plus remarquable. Je voudrais également saluer le travail de Fabienne LESOBRE, Carole BROISSART et Fatya DEGGA, Jean-Christophe DEGRYSE et Guillaume MADRENES qui ont veillé à la préparation des nombreux dossiers que nous avons étudiés et plus largement, je voudrais associer à mes remerciements, l'ensemble total du personnel de la Ville de Beauvais qui a tout au long de ce mandat su faire preuve de professionnalisme et d'efficacité. Mes chers collègues, je me permets de manifester notre reconnaissance commune à l'ensemble de ces personnes qui, dans l'ombre, nous ont permis de faire avancer notre Ville. Bravo à eux tous ! Nous allons donc maintenant reprendre le cours de nos dossiers et je vais donner la parole à Jean-Marie JULLIEN pour le dossier numéro 1.

Mme HOUSSIN : Et moi, Madame le Maire ?

Mme LE MAIRE : Oui, Madame HOUSSIN ?

Mme HOUSSIN : Je vous ai demandé la parole avant le départ de Monsieur KAUFMANN.

Mme LE MAIRE : Ah bon ! J'ai cru qu'il n'y avait plus rien à dire sur le sujet.

Mme HOUSSIN : Si, si.

Mme LE MAIRE : Bon, vous avez la parole.

Mme HOUSSIN : Je m'honore aussi de la façon dont nous avons travaillé ensemble, sauf quelquefois, Madame le Maire, quand vous nous avez coupé le micro autour de cette table parce que les propos qui étaient les nôtres ne vous convenaient pas. Je vous ai posé la question de savoir si ce Conseil Municipal était le dernier parce que nous n'en avions pas eu la confirmation et je voulais simplement intervenir pour dire que, puisque c'était le dernier Conseil Municipal, je comprenais mieux la teneur des 51 délibérations qui nous étaient proposées ce soir. Nous avons donc 51 dossiers à passer devant nous ce soir. Ce sont 51 dossiers pour lesquels vous distribuez assez largement des subventions, même le Lycée François Truffaut, ce qui est quand même une première, mes chers collègues. Si ce n'est pas une première, en tous les cas, ça peut interroger beaucoup de gens sur le fait qu'une ville finance des voyages pour les lycéens puisque, d'habitude, il se trouve que le Conseil Régional de Picardie le fait. Donc, je trouve qu'on met peut-être là le doigt sur un sujet assez difficile puisque ça risque de faire jurisprudence. Si le Lycée François Truffaut est financé, ce soir, ça veut dire que l'ensemble des Lycées de cette Ville pourront nous faire les mêmes demandes, ce qui ne sera pas sans conséquences, me semble-t-il. Dans ces 51 dossiers, vous proposez une contractualisation avec certaines associations qui attendaient depuis si longtemps leur convention pluriannuelle. Il y en a 16 au total, ce soir, qui vont avoir la chance d'avoir une convention pluriannuelle. Là encore, c'est du jamais vu. En quelque sorte, ces associations vont se demander ce qui leur arrive, mais bon, c'est le dernier Conseil et donc, c'est normal. Toutes les associations, 16 au total, sauf l'association Adèle. Quand même, il ne faut pas exagérer, là, on traite le dossier un peu différemment quand même. Vous arrêtez dans ces 51 dossiers, toujours en dernière minute, des contrats importants pour cette ville. Je pense au CUCS et au CLEA par exemple qui sont des dossiers importants et forts sur cette ville. En général, nous les votons plutôt en cours d'année, rarement en début d'année. Vous vous mobilisez enfin pour les commerçants du centre commercial Jean Rostand. Ouf, il était temps ! Eux qui attendent depuis si longtemps que vous vous occupiez un peu de ce centre commercial qui périclité. Ces commerçants d'ailleurs, sont loin d'être trompés sur vos intentions profondes. Je vais faire souvent mes courses dans ce centre commercial et ils attendent depuis plusieurs années. C'est vrai qu'avec la mairie annexe de quartier, de dernière minute aussi puisqu'on l'a inaugurée samedi dernier, on pourra dire qu'en sept ans, il y aura eu au moins quelques travaux de faits sur le quartier Saint-Jean. Restent les 9 hectares du site de la Caserne Agel. Mais là, c'est une autre histoire. Et, surtout, dans ces 51 délibérations, vous passez en force des dossiers de grande importance pour l'avenir de cette ville, que vous confiez, bien entendu, au privé et je veux parler de la ZAC des Tisserands, des 7 hectares si bien situés à proximité de notre centre-ville. Bien sûr, il y a les réseaux de chaleur urbains que vous prévoyez à la toute dernière minute, d'ailleurs, personne n'en avait entendu parler, même pas les habitants du quartier. Donc, il y a le réseau de chaleur urbain que vous confiez, bien sûr, dans le cadre d'une délégation de service public au privé. Mais nous reviendrons sur ces deux dossiers et sur ces deux actions au cours de ce Conseil. Ce qui veut dire que, pour moi, c'est le dernier Conseil Municipal et c'est un Conseil Municipal qui est parfaitement réglé sur l'échéance électorale, parfaitement électoraliste sur le fond. Dans le langage courant, on appelle cela souvent de l'opportunisme. Dans le langage politique, on appelle souvent cela du clientélisme. Il y a des personnes comme ça qui, du haut de leur fauteuil, du haut de leur pouvoir, considèrent et pensent qu'on peut monnayer les choses, les gens en général. Moi, je n'aime pas cette conception de la politique parce que tout ce qui est dans ces dossiers, tout ce qu'on aurait pu faire passer avant dans ce Conseil Municipal, vous l'avez gardé en dernière minute de façon tout à fait, je dis, électoraliste. Je n'aime pas ces façons de faire en politique, je n'aime pas cette tonalité qu'a notre Conseil, ce soir. Cette tonalité est dangereuse, parce qu'elle n'est fondée sur rien, si

ce n'est sur la tête du client en général, pas sur des valeurs communes, celles des élus de la République que nous pourrions partager dans cette enceinte, au sein de cette assemblée : valeur de solidarité, de liberté, d'égalité. Je le regrette profondément parce qu'il y a plein d'actions, il y a tout un tas de délibérations dans ce dossier sur lesquelles nous aurions pu travailler de façon extrêmement sereine et qui, parce que vous soumettez votre décision à des choix profondément électoraux, n'ont pas pu avoir lieu au sein de cette assemblée.

M. TABOUREUX : Madame HOUSSIN, très calmement, je vais vous répondre. Il y a des choses qu'on n'a pas le droit de dire quand même. Ce que vous avez dit sur les subventions pour les voyages à l'étranger est faux. Il faudra donc reprendre les procès-verbaux et les délibérations qu'on a votés parce que c'est loin d'être la première fois. Ce que vous avez dit sur la création d'un réseau de chaleur bois est faux, car si vous aviez participé depuis deux ans aux réunions de commissions, vous sauriez que ce projet existe. Vous savez très bien que ces projets ne sortent pas en un ou deux mois. Par contre, concernant l'électoralisme, je m'honore de participer activement à cette municipalité qui, justement, ne fait pas de clientélisme. Je viens de vous dire que vos critiques étaient absolument infondées et tout le monde peut le vérifier. Par contre, je pense que les Beauvaisiens ont de la mémoire. Il y a sept ans, vous aviez invité en Mairie 500 personnes pour votre légion d'honneur. Je fais remarquer que ça ne s'est pas passé cette fois-ci et que s'il y a électoralisme, il ne vient pas de notre municipalité.

M. BOURGEOIS : Oui, je voudrais quand même apporter quelques précisions avec le plus grand calme, parce que cette notion de précipitation, moi, me choque un petit peu lorsqu'elle est totalement fautive. Les deux exemples que vous avez cités, je ne comprends pas, ce sont deux projets majeurs. Si je prends le projet du réseau de chaleur, on l'a commencé en mars 2006. C'est un projet qui est complexe, qui est tout à fait nouveau. Donc, il n'y a aucune raison de vouloir le freiner. Il a réuni de très nombreux acteurs, nous en reparlerons plus en détail tout à l'heure. En réalité, il ne sort pas d'un chapeau ce soir, on l'a travaillé avec maturation, avec de très nombreux partenaires tous compétents. Pour le projet de la ZAC des Tisserands, c'est exactement la même chose. Il date à peu près de la même époque. Les habitants sont au courant, il y a eu des concertations, et c'est l'aboutissement logique. Moi, j'ai quelque chose à dire. Ce Conseil, ce soir, est celui de la continuité républicaine. Pourquoi freiner aujourd'hui le développement des villes ? Pourquoi vouloir dire : « Pendant six mois, on va bloquer tous les dossiers importants ? ». A partir du moment où les dossiers ont été préparés comme il le fallait, il n'y a aucune raison, même un mois avant un scrutin qui est majeur, d'arrêter et de freiner l'avenir des habitants.

M. PIA : Je voulais revenir, Madame HOUSSIN, sur le terme que vous avez employé concernant la précipitation que nous mettrions avant les élections municipales dans les dossiers. En ce qui concerne précisément le CUCS, eh bien, le CUCS est voté en début d'année comme d'habitude. Alors, c'est vrai qu'habituellement, le vote peut être en février ou mars, il se trouve quand même qu'avec les procédures de l'Etat qui ont été quelque peu, je dirais, accélérées, nous avons la possibilité effectivement d'être prêts un plus tôt que d'habitude. Mais, sachez que c'est dans l'intérêt des associations et des actions qui sont réalisées par nos partenaires dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Plus tôt on vote, mieux c'est pour eux et je ne vois pas pourquoi on s'en plaindrait. Et, en ce qui concerne le centre commercial Rostand, alors là, écoutez, je crois que sur l'ANRU et sur Saint-Jean, nous sommes sur le premier dossier commercial qui est ouvert. Nous avons travaillé et nous avons eu plusieurs réunions. D'ailleurs une autre réunion est prévue avec les commerçants de Rostand. Donc, je ne comprends pas que vous puissiez dire finalement que nous sommes dans la précipitation, dans la

mesure où nous avons déjà depuis très longtemps travaillé avec les commerçants de Rostand sur la réhabilitation de ce centre commercial. Nous avons la chance, effectivement, d'avoir l'ANRU qui va nous permettre d'avoir des financements conséquents et importants pour réhabiliter ce centre commercial. Nous avons la chance d'avoir le F.I.S.A.C. qui va permettre aux commerçants, on va le voir tout à l'heure, de rénover leurs vitrines. Je ne vois pas en quoi il y aurait de la précipitation, il se trouve que les dossiers sont prêts aujourd'hui pour vous être présentés. Si on les présente précisément aujourd'hui, c'est justement pour ne pas perdre de temps parce que les commerçants sont pressés effectivement de voir aboutir leur dossier.

M. CHENU : Finalement c'est bien, parce que dès le premier dossier, on peut prendre la mesure de la tonalité de la campagne municipale. Au moins, on sait à quoi s'attendre. Vous parliez, chère collègue de clientélisme. Moi, je me souviens de l'un des premiers dossiers qu'on avait présentés lorsque nous sommes arrivés. C'était un dossier concernant les employés municipaux, tous ces employés municipaux qui étaient embauchés à l'époque en mairie de Beauvais sans parfois même un contrat. On y avait trouvé énormément de gens dans des situations précaires. Et si on veut parler de clientélisme, je crois que là, on avait un très bon sujet pour pouvoir évoquer ce qu'est le clientélisme. Enfin et parce qu'il faut donner de la mesure en toute chose et garder peut-être un peu de légèreté dans la façon dont nous allons pouvoir nous affronter ou plutôt faire des propositions aux Beauvaisiens, moi, j'avais envie de résumer la tonalité de votre propos et ce qui sera certainement la tonalité de votre campagne à ces initiales qui sont utilisées souvent chez les jeunes : « MDR », vous savez ? ça veut dire mort de rire. Mais, chez vous, ça va être Mauvaise foi, Démagogie et Regrets. Chez nous, ce sera le « CAP », on maintiendra le cap, c'est-à-dire Construire, Avancer et Proposer.

Mme BEUIL : Madame HOUSSIN, je ne peux pas vous laisser dire que sur Saint-Jean rien n'a été fait au cours de notre mandature. Je vous rappellerai tout simplement les nombreux espaces de jeux qui ont été réalisés, la rénovation de la crèche Saint-Jean, l'espace des Rigallois, la création d'un rond-point, la rénovation des Petits Grés qui est en train de se faire, la rénovation du quartier des Musiciens, ainsi que le Groupe Scolaire Launay. Si vous appelez cela ne rien faire, excusez-moi.

M. AURY : Oui, je serai bref, je partage ce qu'a dit tout à l'heure Sylvie HOUSSIN. Je réitère tout simplement. Il y a deux dossiers très importants pour lesquels vous engagez la Ville de Beauvais pour l'équivalent, pour l'un et pour l'autre, de trois ou quatre mandats municipaux, cela à six semaines des élections municipales. Je trouve qu'il y a une forme de mépris pour les électeurs que d'engager la Ville de Beauvais sur des dossiers importants sur lesquels il y a un débat, il y a des divergences profondes entre nous sur la manière de gérer ces dossiers que vous confiez à des sociétés privées. Donc, il y a une forme de mépris pour les électeurs. Bien sûr qu'il n'y a pas problème quand il s'agit d'expédier, on va dire, dans les dernières semaines les affaires courantes, et qui plus est, sur des sujets où il y a un consensus parce qu'il y a des dossiers que nous votons tous ensemble. Bien sûr que ce ne sont pas sur ces dossiers-là que ça pose problème. Mais il y a le dossier de la ZAC des Tisserands pour lequel nous vous avons exprimé la dernière fois notre désaccord sur le fait de le confier à un promoteur privé. Aujourd'hui, vous nous sortez au dernier moment un réseau de chaleur que vous voulez confier à VEO-LIA ou à quelqu'un d'autre. Là, il y a un réel problème. Vous le savez, il y a un débat et il aurait été juste que ce débat soit mis devant les Beauvaisiens, qu'il soit laissé la décision à la prochaine municipalité. Donc, ces deux délibérations que vous proposez, ce soir, sont une forme de mépris pour les électeurs et vous forcez en quelque sorte la main de ceux qui vous succéderont à cette municipalité dans quelques semaines.

M. LECURU : Madame le Maire, mes chers collègues, si vous me permettez une intervention ce soir, pour clôturer ce Conseil et cette mandature, j'aimerais vous dire combien j'ai eu le plaisir à travailler avec vous, mes chers collègues, dans les Commissions et dans cette assemblée pour l'intérêt des Beauvaisiens. Les débats ont été parfois vifs et passionnés, mais toujours dans le respect, pour ma part, des uns et des autres. J'espère avoir semé quelques graines écolos dans les esprits de tous bords et je souhaite qu'elles puissent germer et faire naître beaucoup de projets de bon sens. En retour, j'ai également appris beaucoup avec vous tous. J'ai été réveillé ce matin en sursaut, je venais de faire un rêve étrange, je venais de rêver de vous, Madame le Maire, un rêve merveilleux. Non, ce n'était pas un rêve érotique, Monsieur JULLIEN, non, j'étais avec Caroline, elle avait une fleur de tournesol dans les dents, on faisait du vélo ensemble, le fameux vélo mis en libre-service comme à Paris, on les appelle à Beauvais : les Beauvais Love. Caroline mangeait bio, était contre les OGM et les pesticides et avait décidé de faire des cantines bios dans toute la Ville. Elle avait transformé la Place Jeanne Hachette en Zone Piétonne ainsi que la rue Gambetta, c'était super. Les enfants pouvaient courir sans danger. Il y avait un téléphérique qui reliait Saint-Jean à la ZUP par le centre-ville, c'était génial de survoler la ville en silence. Il n'y avait plus de voitures dans la Ville, mais plutôt des transports en commun. Il n'y avait presque plus de pollution. C'était un monde merveilleux. Depuis que le crack boursier avait laminé le libéralisme économique, responsable de la destruction de la planète, une nouvelle société plus humaine venait de naître, plus juste et surtout, grande leçon que nous avions apprise, plus respectueuse de notre seule et unique planète. D'un seul coup, je sursaute, je suis réveillé par le transistor : France Inter, 7 h 14, le Maire de Beauvais devenait écolo : « Il a fait ceci, il a fait cela, blablabla, les bus au gaz, c'est elle, la chaufferie au bois, La Mie au Roy, c'est encore elle, oui, oui, elle est écolo, on vous dit et elle n'est pas verte, mais UMP ». C'était là, je sors de mon lit de torpeur, je suis très en colère car je la connais bien en réel, cette Caroline-là, elle n'est pas écolo du tout, juste de la façade à quelques semaines des élections. Ils font fort, les journalistes de France Inter depuis qu'ils ont mis un Sarkozyste à la tête. Nous sommes dans l'illusion la plus totale, comme d'habitude, les gens vont-ils encore se faire berner comme avec les histoires de SARKOZY et gagner plus ? J'appuie sur le bouton du poste et je me rendors pour retrouver la Caroline de mes rêves. Avec toutes mes amitiés, je tenais à vous faire ce cadeau, un cadeau parce qu'on a eu, malheureusement, un gros travail avec vous, c'était l'histoire des arbres et les arbres qui m'ont malheureusement touché puisqu'il y a eu tout l'écrin qui a été un peu malmené et vous les avez remplacés par des arbres beaucoup plus petits, beaucoup plus chétifs et beaucoup plus fragiles. Et là, je tiens à vous offrir, ce soir, ce petit cadeau. J'espère qu'il vous plaira, il est petit, il est fragile, il a besoin de tendresse et de douceur, il a besoin juste de l'eau de pluie et il lui faudra beaucoup d'attention.

Mme LE MAIRE : Un bonsoir ! Merci beaucoup !

M. LECURU : J'espère que vous respecterez les arbres, maintenant.

Mme LE MAIRE : Je les respecterai, merci.

Mlle PETIT : Moi, j'étais bien dans la réalité. Je pense que vous sortirez, peut-être, ma facture des impôts fonciers ou locaux. Mais, on traitera les choses par la suite. J'ai bien entendu, Madame le Maire, vos félicitations et beaucoup de nos collègues, ici présents, les méritent, ainsi que les félicitations au personnel qui a œuvré avec beaucoup de compétences. A quoi sert de féliciter, et je vais vous le demander, toutes les personnes autour de cette table, alors que, pour certains, vous avez été à la limite de l'incorrection dont moi-même, bien sûr ? Tout à l'heure, vous avez évoqué le Conseil Municipal du 7

février, il y a sept ans. J'y étais, le 16 février, Monsieur TABOUREUX, mais s'il y avait eu autant de dossiers importants, je me serais insurgée contre l'ancienne municipalité. Je trouve que c'est inconcevable de présenter à vos élus 51 dossiers dont certains sont très importants. C'est effectivement du mépris quelque part.

Mme LE MAIRE : Madame HOUSSIN, je suis un peu consternée de l'ambiance dans cet hémicycle, ce soir, et je voudrais simplement, à titre d'information, vous rappeler quelques dossiers qui avaient été votés par l'équipe à laquelle vous apparteniez le 16 février 2001. Il y avait le budget, rien à dire, nous aussi, nous l'avons voté. Il y avait un budget de lotissement à la Longue Haie, là aussi nous l'avons voté, un budget Palais des Sports et des Spectacles, on sait ce qu'on en a fait, un budget sur le vote des taux, une renégociation de prêt à quelques semaines des municipales, un certain nombre de subventions, l'appel d'offres pour la crèche la Parentine. Et puis des extensions, le bâtiment patinoire, un certain nombre de réhabilitations, le Contrat de Ville de Beauvais, c'est comme le CUCS finalement, ensuite des réserves foncières : la Longue Haie, mais aussi des subventions également pour les écoles, pour des Festivals, etc. Donc, franchement, avant de faire des commentaires un peu déplacés comme ceux que vous avez faits, il aurait fallu que vous repreniez, peut-être l'ordre du jour du 16 février 2001. Maintenant, si vraiment vous êtes là pour donner le ton de la campagne municipale, alors, franchement, ce n'est pas sur ce ton-là que j'entends la mener. J'espère, oui, j'espère Madame HOUSSIN, et vos collègues qui repartiront, certains en tout cas, que vous saurez présenter des projets sur lesquels nous pourrions débattre. C'est la règle de la démocratie, mais pas sur ce genre de mépris que vous avez l'air d'avoir vous-même à l'égard de la liste que j'aurai l'honneur de conduire.

Mme HOUSSIN : Madame CAYEUX, vous vous trompez et je pense que vous vous êtes souvent trompée au sein de ce Conseil sur les politiques essentielles. Cela, je le redirai moult et moult fois et je le redirai dans cette campagne. Autour de cette table, ça n'est pas la guerre, ça n'est qu'une guerre de convictions. Quand vous faites ce que vous faites ce soir, contrairement à ce que dit Monsieur BOURGEOIS, vous n'assurez pas la continuité républicaine en déléguant à des promoteurs privés ou à des concessionnaires privés ou par l'intermédiaire d'une délégation de service privé. Vous savez que sur deux opérations aussi importantes qui vont, je dirais, marquer l'avenir de notre ville, deux actions aussi importantes que sont la ZAC des Tisserands et le réseau de chaleur, nous sommes en désaccord. Or, dans six semaines maintenant, parce que c'est six semaines qu'il nous reste, peut-être arriverons-nous à la tête de cette ville et vous ne nous laissez même pas la capacité, aujourd'hui, de revenir sur une décision sur laquelle nous ne serions pas en accord. Ça, ce n'est pas assurer la continuité républicaine. Parce que nous ne sommes pas d'accord avec la concession sur la ZAC des Tisserands, et si nous ne sommes pas d'accord c'est parce que nous considérons que les 7 hectares si bien situés, à proximité du centre-ville, doivent rester aux mains de la Collectivité Publique. Nous considérons que construire est important, que nous ne devons pas le confier à un tiers. C'est une conviction, ce n'est pas la guerre, c'est une conviction forte. Et donc, le fait que vous le fassiez six semaines avant les élections, ce n'est pas la continuité républicaine. Sur ce dossier-là, parce que rien n'est engagé précisément, rien ne vous empêchait de laisser ce dossier-là à la prochaine municipalité et de faire le choix qui était le sien à ce moment-là. Mais là, vous bloquez la situation et ce n'est pas la continuité républicaine parce que, si nous voulons revenir sur ce dossier après, qui va payer ? Qui va payer ? Les contribuables Beauvaisiens. S'il faut revenir sur une régie publique du service de l'eau, il faudra casser le marché avec Véolia. Donc, vous savez très bien que ce n'est pas assurer la continuité républicaine que de faire des choses comme ça. Le ton qui est le mien, ça n'est pas un ton de guerre, c'est un ton

de conviction, Madame le Maire, et ma campagne, comme vous le dites, je la mènerai sur ce ton-là avec les convictions et les valeurs qui sont les miennes. Et je trouve que là, ce soir, en prenant ce type de décision, vous les bafouez.

Mme LE MAIRE : Madame HOUSSIN, je pense qu'on va rentrer dans le vif du sujet en abordant les délibérations. Je voudrais simplement relever une chose : qui parle de guerre ? Ça fait trois fois que vous employez ce mot-là en un quart d'heure de discussion. Nous passons au dossier numéro 1. Jean-Marie JULLIEN.

MODIFICATION DE LA GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE A LA S.A. HLM DU BEAUVAISIS

PRET BONIFIX EURO II DE LA CAISSE D'ÉPARGNE DE PICARDIE

MONSIEUR JULLIEN, MAIRE ADJOINT

Par délibération en date du 25/04/1991, le Conseil Municipal de Beauvais a accordé sa garantie pour un ensemble de prêts souscrit par la SA HLM du Beauvais auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant de 11.433.676,29 (75.000.000 FF).

La SA HLM du Beauvais sollicite la garantie de la Ville pour un montant de 2.087.033,13 sur un montant total de prêt de 4.190.306,88 pour refinancer une partie de son encours de dette actuel (lignes de prêts indexés sur le livret A).

Il est donc proposé au Conseil Municipal de décider :

ARTICLE 1 : La Commune de Beauvais accorde sa garantie à la SA d'HLM du Beauvais à hauteur de 2.087.033,13 Euros pour le remboursement de l'emprunt dénommé BONIFIX EURO II d'un montant total de 4.190.306,88 que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse d'Épargne de Picardie. Cet emprunt est destiné à refinancer une partie de l'encours de dette actuel de la SA HLM du Beauvais dont les taux d'intérêts sont indexés sur le Livret A.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques du prêt garanti par la Commune de Beauvais sont les suivantes :

- date de départ de l'amortissement : 25/01/2008
- date de la première échéance : 25/01/2009
- date de la dernière échéance : 25/01/2038
- durée : 30 ans
- périodicité des échéances : annuelle
- mode d'amortissement : progressif de 4% l'an
- base de calcul des intérêts : exact/360
- commission de réaménagement de la dette : néant

1^{ère} phase : conditions particulières

- date de première échéance : 25/01/2009
- date de dernière échéance : 25/01/2013
- taux d'intérêt applicable : taux fixe de 4,65% (*)
- remboursement anticipé : possible à chaque échéance moyennant le respect d'un préavis de 30 jours
- constatation de l'index de référence : 15 jours avant la fin de la période d'intérêts
- taux d'intérêt applicable : 4,65% (*) tant que l'EURIBOR 12 mois est inférieur ou égal à 6,00%, sinon taux de 4,65% + 5 X(EURIBOR 12 mois - 6,00%)

- Remboursement anticipé : possible à chaque échéance, sans indemnité, moyennant le respect d'un préavis de 30 jours ouvrés.

(*) les taux d'intérêts et constatation des index sont fixés au moment des cotations pour la signature du contrat de prêt.

2^{me} phase : conditions particulières

- date de première échéance : 25/01/2014
- date de dernière échéance : 25/01/2038
- index de référence : EURIBOR 12 mois

ARTICLE 3 : La garantie de la Commune de Beauvais est accordée pour la durée totale du prêt susvisé à hauteur de 2.087.033,13 sur un montant total de 4.190.306,88 .

ARTICLE 4 : Au cas où la SA HLM du Beauvais, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas de l'ensemble des sommes exigibles dues par elle, en principal, intérêts, commissions, frais et accessoires, indemnités et intérêts de retard, au titre du prêt susvisé, la Commune de Beauvais en effectuera le paiement en ses lieu et place sur simple demande de la Caisse d'Epargne de Picardie adressée par courrier, sans pouvoir exiger que la Caisse d'Epargne de Picardie discute au préalable avec l'organisme défaillant, et sans pouvoir opposer aucune nullité, exception, objection ou fin de non recevoir quelconques tirées de toutes relations juridiques et/ou d'affaires entre la SA d'HLM du Beauvais et la Caisse d'Epargne de Picardie ou tout autre tiers.

De même, la Commune de Beauvais effectuera ledit paiement dans les conditions indiquées sans pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-après.

ARTICLE 5 : La Commune de Beauvais s'engage à créer, en tant que de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir les sommes dues à la Caisse d'Epargne de Picardie au titre de la garantie.

ARTICLE 6 : Madame Caroline CAYEUX, Maire de la Ville de Beauvais, est autorisée à intervenir au nom de la Commune au contrat de prêt BONIFIX EURO II susvisé devant être conclu entre la SA HLM du Beauvais et la Caisse d'Epargne de Picardie.

La Commission « Finances, budget, contrôle de gestion et informatique », réunie le 16/01/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. JULLIEN : Merci, Madame le Maire. Je crois qu'il faut sortir d'une série de débats dans lesquels nous n'entamons même pas l'ordre du jour du Conseil Municipal, puisqu'il y a 51 dossiers, ce soir, et que nous avons un véritable travail à faire. Et je me plais à souligner, Madame HOUSSIN, que vous auriez eu l'occasion de soulever vos observations et vos critiques lors des différents dossiers qui traitaient de la ZAC des Tisserands et également de la concession en ce qui concerne le chauffage urbain. Vous pouviez effectivement intervenir à ce moment-là, ce n'était pas la peine d'aborder ce sujet au démarrage du Conseil Municipal de ce soir. Nous en sommes à la délibération numéro 1 sur laquelle nous allons voter ou du moins débattre de modifications de garanties d'emprunts en ce qui concerne des logements sociaux, car vous savez effectivement que c'est quand même un thème qui est cher à l'ensemble des élus autour de cette table. Alors, quatre modifications de garanties d'emprunts à la S.A. HLM du Beauvais sur une première opération dans laquelle la S.A. HLM du Beauvais a renégocié l'emprunt pour obtenir des conditions plus favorables sur le solde de l'opération. La garantie d'emprunt devra être transférée de la Caisse des Dépôts et

Consignations sur laquelle il avait été emprunté en 1991 : 11 433 000 euros. Il y aura transfert à la Caisse d'Epargne de Picardie pour le solde de la créance avec, bien évidemment, une limitation de cette opération à 2 087 000 euros qui correspond au capital restant du. C'est une opération, je veux dire, tout à fait classique qui doit être effectivement approuvée pour pouvoir terminer l'opération et permettre des économies en ce qui concerne les charges d'emprunts qui sont supportées par la Société d'HLM du Beauvais. Voilà, j'en ai terminé pour la délibération numéro 1.

Mme LE MAIRE : Pas de questions ? Qui est-ce qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le dossier est donc adopté à l'unanimité. Monsieur JULLIEN, dossier numéro 2.

MODIFICATION DE LA GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE À LA S.A. HLM DU BEAUVAIS

REFINANCEMENT CRÉDIT AGRICOLE

MONSIEUR JULLIEN, MAIRE ADJOINT

Par délibérations en date du 26 octobre 1989, 24 novembre 1989, 27 septembre 1990 et du 25 avril 1991, le Conseil Municipal de Beauvais a accordé sa garantie pour un ensemble de prêts souscrits par la SA HLM du Beauvais auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant de 3.963.674,45€ (26.000.000 FF), 1.372.041,16€ (9.000.000 FF), 3.811.225,43 € (25.000.000 FF) puis de 11.433.676,29€ (75.000.000 FF).

La SA HLM du Beauvais sollicite la garantie de la Ville à hauteur de 9.504.213 € sur un montant total de prêt de 13.853.494,02 € pour refinancer une partie de cet encours de dette actuel (lignes de prêts indexés sur le livret A).

Il est donc proposé au Conseil Municipal de décider :

ARTICLE 1 : La Commune de Beauvais accorde sa garantie à la SA d'HLM du Beauvais à hauteur de 9.504.213 € pour le remboursement de l'emprunt dénommé BONIFIX USD II d'un montant total de 13.853.494,02€ que cet organisme se propose de contracter auprès du Crédit Agricole. Cet emprunt est destiné à refinancer une partie de l'encours de dette actuel de la SA HLM du Beauvais dont les taux d'intérêts sont indexés sur le Livret A.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques du prêt garanti par la Commune de Beauvais sont les suivantes :

- durée : 40 ans
- périodicité des échéances : semestrielle
- mode d'amortissement : personnalisé à compter de la 17^{me} échéance
- base de calcul des intérêts : exact/360
- commission de réaménagement de la dette : néant

1^{re} phase : conditions particulières

- durée : 8 ans (différé total d'amortissement)
- taux d'intérêt applicable : 4,00% (*) tant que le CMS 10 ans – CMS 2 ans est supérieur ou égal aux barrières ci-dessous définies sinon taux fixe de 7,64% (*)
- Barrières : +0,75% jusqu'au 1/08/2008 ; +0,85% du 1/08/2008 au 1/08/2009 ; +0,95% du 1/08/2009 jusqu'à extinction de la 1^{re} phase d'amortissement.

- remboursement anticipé : selon modalités de l'offre.

2^{ème} phase : conditions particulières

- durée : 32 ans
- différé d'amortissement : 2 ans
- index de référence : EURIBOR 6 mois
- constatation de l'index de référence : préfixé
- taux d'intérêt applicable : EURIBOR 6 mois + 0,15 (*)
- Remboursement anticipé : selon modalité de l'offre.

(*) les taux d'intérêts et constatation des index sont fixés au moment des cotations pour la signature du contrat de prêt.

ARTICLE 3 : La garantie de la Commune de Beauvais est accordée pour la durée totale du prêt susvisé d'un montant de 9.504.213€ sur un montant total de prêt de 13.853.494,02€.

ARTICLE 4 : Au cas où la SA HLM du Beauvais, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas de l'ensemble des sommes exigibles dues par elle, en principal, intérêts, commissions, frais et accessoires, indemnités et intérêts de retard, au titre du prêt susvisé, la Commune de Beauvais en effectuera le paiement en ses lieu et place sur simple demande du Crédit Agricole adressée par courrier, sans pouvoir exiger que le Crédit Agricole discute au préalable avec l'organisme défaillant, et sans pouvoir opposer aucune nullité, exception, objection ou fin de non recevoir quelconques tirées de toutes relations juridiques et/ou d'affaires entre la SA d'HLM du Beauvais et le Crédit Agricole ou tout autre tiers.

De même, la Commune de Beauvais effectuera ledit paiement dans les conditions indiquées sans pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-après.

ARTICLE 5 : La Commune de Beauvais s'engage à créer, en tant que de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir les sommes dues au Crédit Agricole au titre de la garantie.

ARTICLE 6 : Madame Caroline CAYEUX, Maire de la Ville de Beauvais, est autorisée à intervenir au nom de la Commune au contrat de prêt susvisé devant être conclu entre la SA HLM du Beauvais et le Crédit Agricole.

La Commission « Finances, budget, contrôle de gestion et informatique », réunie le 16/01/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. JULLIEN : Même opération pour un autre emprunt qui avait été contracté entre le 26 octobre 1989 et le 25 avril 1991. Il y avait eu 4 délibérations qui avaient autorisé le Conseil Municipal à accorder sa garantie d'emprunt. Là aussi, il y a eu renégociation. Donc, nous quittons la Caisse des Dépôts et Consignations pour transférer le prêt au Crédit Agricole avec des conditions bien plus favorables que celles qui avaient été consenties à l'époque et il vous est proposé d'accorder la garantie de la Commune de Beauvais pour la durée du prêt pour un montant de 9 504 000 euros sachant quand même que 4 millions d'euros ont été remboursés. Donc, ça sera sur le solde que cette opération va se faire. Voilà les éléments de ce rapport qui sont, effectivement, des éléments permettant d'économiser également des agios au profit de la S.A. HLM du Beauvais.

Mme LE MAIRE : Pas de questions ? Si, Monsieur AURY.

M. AURY : Une remarque simplement. On a donc 4 dossiers portant sur des modifications de garanties d'emprunts à la S.A. d'HLM du Beauvais. Je crois qu'il est utile de rappe-

ler que la création de cette société d'HLM par la précédente municipalité de gauche a permis d'avoir, pendant dix ans, la dernière grande période de construction de logements sociaux de qualité appréciés par tous les locataires qui y vivent. Et je crois qu'on aimerait reprendre une politique qui ait autant d'audace et de réponses aux besoins des habitants de notre ville.

M. CHENU : Oui, il est utile aussi de rappeler que, dans le rapport ATTALI, pour limiter les freins à la croissance, il est préconisé de limiter la création du nombre de petites structures de création de logements sociaux en France.

M. JULLIEN : Simplement, je reviens sur l'intervention de notre collègue AURY. D'après ce qu'il vient de dire, puisqu'il a approuvé chaleureusement ce que fait la S.A. HLM du Beauvais, donc il approuvera chaleureusement également cette modification de garantie d'emprunt.

M. AURY : C'est sûr que j'approuve tout à fait cette garantie d'emprunt. Je me souviens d'une époque où un certain nombre d'élus de droite ici votaient systématiquement contre les garanties d'emprunts à la société d'HLM du Beauvais. Je vois que les temps ont changé, mais c'est vrai qu'aujourd'hui, même Monsieur CHENU est devenu un fan de Jacques ATTALI. Donc, c'est vrai qu'il y a beaucoup de choses qui bougent dans notre pays.

Mme LE MAIRE : Bien, s'il n'y a pas d'autres questions, on passe au vote. Pas de vote contraire ? Pas d'abstention ? Le rapport est voté à l'Unanimité.

MODIFICATION DE LA GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE À LA S.A. HLM DU BEAUVAISIS

PRÊT PENTIFIX 2 DE LA CAISSE D'EPARGNE DE PICARDIE

MONSIEUR JULLIEN, MAIRE ADJOINT

Par délibération en date du 18 février 2005, le Conseil Municipal de Beauvais a accordé sa garantie pour l'emprunt BONIPENTE souscrit par la SA HLM du Beauvais auprès de la Caisse d'Épargne de Picardie pour un montant de 10.068.427,19€.

Par délibération du 29 septembre 2006, le Conseil Municipal a à nouveau accordé sa garantie à la SA HLM du Beauvais sur cet emprunt suite à son réaménagement pour un montant restant dû de 9.933.000€ par l'intermédiaire d'un prêt dénommé PENTIFIX 2

La SA HLM du Beauvais a procédé à un nouvel réaménagement de cet emprunt pour un montant restant dû de 9.616.000€ dont les principales caractéristiques sont décrites ci-dessous et sollicite la garantie de la Ville à hauteur de 100 % de ce prêt.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de décider :

ARTICLE 1 : La Commune de Beauvais accorde sa garantie à la SA d'HLM du Beauvais à hauteur de 100 % du capital réaménagé du prêt PENTIFIX2, représentant un montant de 9.616.000 Euros.

ARTICLE 2 : En conséquence de ce qui a été dit précé-

demment, la garantie, objet de la présente délibération, prendra effet à partir de la souscription du nouveau contrat PENTIFIX2 par la SA HLM du Beauvaisis.

ARTICLE 3 : Les caractéristiques du prêt PENTIFIX2 garanti par la Commune de Beauvais sont les suivantes :

- montant : 9.616.000€
- date de première échéance : 25/12/2008
- date de dernière échéance : 25/12/2035
- durée totale : 27 ans et 11 mois
- mode d'amortissement : progressif de 4% l'an
- périodicité des échéances : annuelle
- base de calcul des intérêts : exact/360
- commission de réaménagement de la dette : néant

1^{re} phase : conditions particulières

- date de première échéance : 25/01/2008
- date de dernière échéance : 25/12/2008
- taux d'intérêt applicable : taux fixe de 3.10% (*)
- remboursement anticipé : selon les modalités définies dans l'offre.

2^{me} phase : conditions particulières

- date de première échéance : 25/12/2009
- date de dernière échéance : 25/12/2010
- taux d'intérêt applicable : 3,48% (*)

3^{me} phase : conditions particulières

- date de première échéance : 25/12/2011
 - date de dernière échéance : 25/12/2035
 - index de référence : CMS 10 ans – CMS 2 ans
 - taux d'intérêt applicable : 3,48% (*)
- tant que le CMS 10 ans – CMS 2 ans est supérieur ou égal aux barrières ci-dessous indiquées, sinon taux d'intérêt calculé égal à 6,60% - 5X(CMS 10 ans – CMS 2 ans)

Barrières (*) : 0,00% jusqu'à l'échéance du 25/12/2013 incluse
+0,10% pour les échéances du 25/12/2014 au 25/12/2035 incluse.

(*) les taux d'intérêts et constatation des index sont fixés au moment des cotations pour la signature du contrat de prêt.

ARTICLE 4 : La garantie de la Commune de Beauvais est accordée pour la durée totale du prêt susvisé d'un montant principal de 9.616.000 €.

ARTICLE 5 : Au cas où la SA HLM du Beauvaisis, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas de l'ensemble des sommes exigibles dues par elle, en principal, intérêts, commissions, frais et accessoires, indemnités et intérêts de retard, au titre du prêt susvisé, la Commune de Beauvais effectuera le paiement en ses lieu et place sur simple demande de la Caisse d'Epargne de Picardie adressée par courrier, sans pouvoir exiger que la Caisse d'Epargne de Picardie discute au préalable avec l'organisme défaillant, et sans pouvoir opposer aucune nullité, exception, objection ou fin de non recevoir quelconques tirées de toutes relations juridiques et/ou d'affaires entre la SA d'HLM du Beauvaisis et la Caisse d'Epargne de Picardie ou tout autre tiers.

De même, la Commune de Beauvais effectuera ledit paiement dans les conditions indiquées sans pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-après.

ARTICLE 6 : La Commune de Beauvais s'engage à créer, en tant que de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir les sommes dues à la Caisse d'Epargne de Picardie au titre de la garantie.

ARTICLE 7 : Madame Caroline CAYEUX, Maire de la Ville de Beauvais, est autorisée à intervenir au nom de la

Commune au contrat de prêt susvisé devant être conclu entre la SA HLM du Beauvaisis et la Caisse d'Epargne de Picardie.

La Commission « Finances, budget, contrôle de gestion et informatique », réunie le 16/01/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. JULLIEN : Il s'agit, cette fois-ci, d'une délibération du même genre, pour un emprunt qui avait été consenti pour 10 068 000 euros toujours auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation. Là aussi, nous passons effectivement au Crédit Agricole avec des conditions de taux également qui sont plus favorables pour la Société d'HLM du Beauvaisis et il vous est proposé de transférer cette garantie d'emprunt pour un solde de 9 616 000 euros au profit, cette fois-ci, du Crédit Agricole.

Mme LE MAIRE : Pas de question ? Le rapport est adopté à l'Unanimité.

MODIFICATION DE LA GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE A LA S.A. HLM DU BEAUVAISIS

PRÊT BONIFIX USD II DE LA CAISSE D'EPARGNE DE PICARDIE

MONSIEUR JULLIEN, MAIRE ADJOINT

Par délibération en date du 26 octobre 1989 puis par délibération en date du 29 janvier 1993, le Conseil Municipal de Beauvais a accordé sa garantie pour un ensemble de prêts souscrits par la SA HLM du Beauvaisis auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant total de 3.963.674,45€ (26.000.000 FF) puis de 15.854.697,79€ (104.000.000 FF).

La SA HLM du Beauvaisis sollicite la garantie de la Ville a hauteur de 5.204.584,66 € sur un montant total de prêt de 5.204.584,66€ pour refinancer une partie de cet encours de dette actuel (lignes de prêts indexés sur le livret A).

Il est donc proposé au Conseil Municipal de décider :

ARTICLE 1 : La Commune de Beauvais accorde sa garantie à la SA d'HLM du Beauvaisis à hauteur de 5.204.584,66 € pour le remboursement de l'emprunt dénommé BONIFIX USD II d'un montant total de 5.204.584,66€ que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse d'Epargne de Picardie. Cet emprunt est destiné à refinancer une partie de l'encours de dette actuel de la SA HLM du Beauvaisis dont les taux d'intérêts sont indexés sur le Livret A.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques du prêt garanti par la Commune de Beauvais sont les suivantes :

- date de départ de l'amortissement : 25/01/2008
- date de la première échéance : 25/01/2009
- date de la dernière échéance : 25/01/2038
- durée : 30 ans
- périodicité des échéances : annuelle
- mode d'amortissement : progressif personnalisé
- base de calcul des intérêts : exact/360
- commission de réaménagement de la dette : néant

1^{ère} phase : conditions particulières

- date de première échéance : 25/01/2009
- date de dernière échéance : 25/01/2015
- taux d'intérêt applicable : taux fixe de 4,35% (*)
- remboursement anticipé : possible à chaque échéance moyennant le respect d'un préavis de 30 jours ouvrés.

2^{ème} phase : conditions particulières

- date de première échéance : 25/01/2016
- date de dernière échéance : 25/01/2038
- index de référence : LIBOR USD 12 mois
- constatation de l'index de référence : 15 jours avant la fin de la période d'intérêts
- taux d'intérêt applicable : 4,35% (*) tant que le LIBOR USD 12 mois est inférieur ou égal à 7,00%, sinon taux de 4,35% + 5 X(LIBOR USD 12 mois – 7,00%)

- Remboursement anticipé : possible à chaque échéance, sans indemnité, moyennant le respect d'un préavis de 30 jours ouvrés.

(*) les taux d'intérêts et constatation des index sont fixés au moment des cotations pour la signature du contrat de prêt.

ARTICLE 3 : La garantie de la Commune de Beauvais est accordée pour la durée totale du prêt susvisé d'un montant de 5.204.584,86€ sur un montant total de prêt de 5.204.584,86€.

ARTICLE 4 : Au cas où la SA HLM du Beauvais, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas de l'ensemble des sommes exigibles dues par elle, en principal, intérêts, commissions, frais et accessoires, indemnités et intérêts de retard, au titre du prêt susvisé, la Commune de Beauvais effectuera le paiement en son lieu et place sur simple demande de la Caisse d'Épargne de Picardie adressée par courrier, sans pouvoir exiger que la Caisse d'Épargne de Picardie discute au préalable avec l'organisme défaillant, et sans pouvoir opposer aucune nullité, exception, objection ou fin de non recevoir quelconques tirées de toutes relations juridiques et/ou d'affaires entre la SA d'HLM du Beauvais et la Caisse d'Épargne de Picardie ou tout autre tiers.

De même, la Commune de Beauvais effectuera ledit paiement dans les conditions indiquées sans pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-après.

ARTICLE 5 : La Commune de Beauvais s'engage à créer, en tant que de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir les sommes dues à la Caisse d'Épargne de Picardie au titre de la garantie.

ARTICLE 6 : Madame Caroline CAYEUX, Maire de la Ville de Beauvais, est autorisée à intervenir au nom de la Commune au contrat de prêt susvisé devant être conclu entre la SA HLM du Beauvais et la Caisse d'Épargne de Picardie.

La Commission « Finances, budget, contrôle de gestion et informatique », réunie le 16/01/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. JULLIEN : Même type de dossier, cette fois-ci pour un emprunt qui avait été consenti en 1989. Là aussi, on quitte la Caisse des Dépôts et Consignation qui, décidément, n'a pas beaucoup de chance pour transférer également l'emprunt au profit de la Caisse d'Épargne de Picardie à des conditions de prêt et d'intérêts qui sont plus favorables et je vous propose de transférer le reliquat d'emprunt de 5 204 000 euros au profit de ce dernier établissement financier.

Mme LE MAIRE : Pas de question ? Le rapport est adopté à l'Unanimité.

TABLEAU DES EFFECTIFS**M. PRETESEILLE, PREMIER ADJOINT**

Outil essentiel de la gestion des Ressources Humaines, le tableau des effectifs du personnel recense l'ensemble des postes créés dans chaque service.

Nous procédons annuellement à sa révision en tenant compte des modifications intervenues en cours d'année, modifications liées principalement aux promotions du personnel.

Il est donc proposé aujourd'hui d'adopter le nouveau tableau des effectifs du personnel qui viendra se substituer à celui arrêté par le Conseil Municipal du 2 Février 2007.

La Commission « Administration Générale, Proximité, logement, travaux et vie associative », réunie le 15/01/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la MAJORITÉ avec 3 voix contre et 5 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Vous trouverez en annexe le tableau des effectifs.

M. PRETESEILLE : Oui, merci, Madame le Maire. Il s'agit du tableau des effectifs. Chaque année, après le vote du Budget, nous procédons à la révision du tableau des effectifs du personnel et ce, pour prendre en compte toutes les modifications intervenues au cours des douze derniers mois. Ces modifications concernent essentiellement les créations de postes destinés à l'avancement du personnel. Le tableau qui vous est donc présenté aujourd'hui viendra se substituer à celui adopté le 2 février 2007. Je précise qu'il compte 24 postes supplémentaires dus à l'augmentation du nombre d'agents chargés de la surveillance et de la restauration scolaire. Ce dossier a recueilli l'avis favorable du Comité Technique Paritaire le 22 janvier dernier. Il vous est donc proposé de l'adopter et nous vous en remercions.

M. AURY : Oui, je profite de ce dossier qui concerne les personnels municipaux pour dire que je suis préoccupé. De nombreux échos concordants nous reviennent sur la détérioration des conditions de travail des personnels dans cette mairie, du climat parfois très pesant qui existe dans un certain nombre de services municipaux qui, de toute façon, conduit de trop nombreux personnels à des situations de stress, de dépression, mais également sur ce qu'on peut appeler de véritables mises au placard. J'ai lu à plusieurs reprises les constatations d'une des organisations syndicales, très représentative du personnel. Elle dit son inquiétude — oui, je sais que cela vous déplaît qu'elle soit très représentative — devant ce qu'elle considère comme un taux anormalement élevé de suicides, ces dernières années, parmi les personnels municipaux. Je sais, Madame le Maire, qu'effectivement il faut parler de cela avec précaution, parce que dans un suicide, il y a tout un ensemble de choses qui conduisent à cet acte. Cette situation ne me paraît pas être suffisamment prise au sérieux par vous-même, à la hauteur de l'inquiétude qu'elle peut susciter. Donc, voilà, il me semble que j'ai eu trop d'échos, en ce sens pour que je ne fasse pas état de mon inquiétude à ce propos. Et, je voudrais dire par ailleurs que, n'ayant pas voté un certain nombre de créations de postes ou n'approuvant pas globalement la manière dont ces postes sont répartis, je m'abstiendrai et je crois qu'un certain nombre de mes collègues s'abstiendra sur ce tableau des effectifs.

Mme BEUIL : Alors là, Monsieur AURY, je ne peux pas vous laisser dire cela. Tout d'abord, je pense que vous confondez aussi Ville et Agglomération. Je vous rappelle que nous sommes au Conseil Municipal. Je tiens tout de même à signaler que lorsque nous avons pris cette municipalité, il y avait un Comité d'Hygiène et de Sécurité mis en place et qui ne fonctionnait pas. Vous ne l'aviez jamais fait fonctionner. Depuis notre arrivée, et vous pouvez interroger le personnel, ce Comité d'Hygiène et de Sécurité a été mis en place et se réunit tous les mois. De cette façon, nous avons pu constater qu'il y a moins d'absence, qu'il y a moins d'arrêts maladies et ils sont moins longs. Nous reviendrons sur les suicides parce que là, je ne peux pas vous laisser dire ce que vous avez dit. Tous les chiffres ont été diminués de 20 % même en ce qui concerne le taux d'invalidité. Nous avons été montrés par notre assurance comme une ville exemplaire pour le travail que nous avons réalisé dans le cadre de la prévention des accidents du travail et pour la prise en compte des conditions de travail du personnel. Donc, je ne peux pas vous laisser dire ça. Nous avons également rédigé un règlement intérieur, ce qui n'avait jamais été fait dans cette commune. Bien évidemment, je pense que vous pouvez interroger le personnel. Nous avons fait également un tableau unique de l'analyse de tous les postes car cela n'avait jamais été fait. Vous avez parlé de suicide, mais ne confondez pas un suicide qui se produit à cause de relations personnelles à l'extérieur du travail et un suicide sur le travail. Vous avez parlé d'une augmentation conséquente, c'est bien ce que vous avez dit ? Je ne le crois pas que ce soit vrai puisque je dénombre un suicide dans nos services au cours des sept années qui se sont écoulées.

M. CHENU : Je suis scandalisé, vraiment scandalisé, cher Thierry AURY. Vous nous avez habitués à autre chose. Vous avez une tournure d'esprit et un discours très particuliers qui consistent à faire croire finalement, en instrumentalisant cette chose horrible qu'est le suicide, que finalement il y aurait de plus en plus de suicides au sein du personnel municipal et que la majorité municipale en serait responsable. Vous imaginez les raccourcis que vous essayez de véhiculer dans le cœur et dans les esprits des Beauvaisiens ? Je trouve cela lamentable. Je sais que vous êtes en campagne municipale, mais je trouve que là, c'est vraiment lamentable et j'en suis absolument désolé.

M. AURY : Concernant ce point, mes propos ont été enregistrés et donc, vous pourrez réentendre exactement ce qui a été dit. J'ai dit qu'effectivement, dans un suicide, il y a toujours une convergence d'éléments. ... Pas du tout, ce sera inscrit au procès-verbal, il n'y a aucun problème.... J'ai noté, Monsieur CHENU, que Madame BEUIL était plus prudente que vous. Elle indique un chiffre, j'en ai entendu d'autres. Ma seule préoccupation, ça n'est pas que l'on m'aligne des chiffres, c'est ce que j'entends dire par de nombreux personnels, de nombreux services qui ne semblent pas du tout partager votre optimisme sur la manière dont les choses se passent dans cette Mairie. Puis, concernant le Comité d'Hygiène et de Sécurité, il s'agit d'une instance légale qui existait auparavant. Elle existait auparavant et donc, vous ne l'avez pas tout créée dans cette ville depuis que vous êtes arrivés. Vous nous avez parlé une fois Madame le Maire, c'était un raccourci saisissant, du « turn-over » important dans notre ville. Est-ce que c'est satisfaisant qu'il y ait toute une série de directions de services ? D'avoir un turn-over extrêmement important tout au long des années de votre mandat ? Est-ce que c'est le signe d'une bonne ambiance, d'un bon travail à l'intérieur des services municipaux ? Je peux en douter, on peut en douter légitimement. Vous avez certainement un autre point de vue, mais on peut en douter et je sais que beaucoup de gens s'interrogent là-dessus.

Mme LE MAIRE : Monsieur AURY, je trouve non seulement indécente, mais je trouve particulièrement perverse votre façon d'essayer de semer le doute et de semer l'angoisse chez les Beauvaisiens. Moi, j'aimerais bien savoir ce que pensent vos collègues de ces espèces de rumeurs que vous essayez de colporter. Je trouve que ce n'est pas digne, et encore une fois, je n'ai pas l'intention de faire ce genre de campagne de caniveau dans les jours qui viennent.

M. JULLIEN : Je voudrais simplement constater malheureusement, ce soir, qu'on ne s'intéresse même pas aux rapports qui sont présentés au Conseil Municipal. On ne parle pas du tableau des effectifs, on parle d'un certain nombre de dangers auxquels aurait été exposé le personnel municipal au cours de la mandature qui s'achève. Si vous avez des critiques à apporter et si vous voulez jouer votre rôle de Conseiller Municipal, même d'opposition, vous pourriez peut-être faire des observations sur le contenu de ce tableau des effectifs. Vous n'en parlez même pas. En définitive, ce rapport ne vous intéresse pas. Ce qui vous intéresse, c'est de transformer cette séance de Conseil Municipal en tribune politique. On va peut-être effectivement imputer cela sur votre compte de campagne. Je suis désolé, ce n'est pas du vrai travail, ce n'est pas un vrai boulot de Conseiller Municipal.

Mme LE MAIRE : J'aimerais qu'on passe au vote de la délibération. Ah, Mademoiselle PETIT.

Mlle PETIT : Madame le Maire, vous n'ignorez certainement pas la formule de Monsieur le Président de la République qui souhaite que les Français puissent travailler plus pour gagner plus. En lisant le tableau des effectifs, j'ai constaté qu'un grand nombre de fonctionnaires sont employés entre 20 heures et 29 heures par semaine. Ont-ils choisi d'une manière volontariste d'être moins sollicités et de gagner moins ? Je peux croire qu'il en soit ainsi, mais pour les 307 personnes

employées à 8 heures, je doute qu'il y ait la même unanimité. De la même façon, je doute que les 27 auxiliaires de quartiers qui travaillent 17 heures 30 pensent de même, 10 heures 51 pour un adjoint technique d'administration générale supposent que l'on dispose d'un bon chronomètre, 13 heures 30 pour un agent de service. Quant aux adjoints techniques pour le développement du sport : 17 d'entre eux ont des temps de travail minutés : 26 heures 57, 26 heures 56, 20 heures 24, 20 heures 07 et 18 heures 12.

UN INTERVENANT : Excusez-moi de vous interrompre, Agnès PETIT, mais leur temps de travail est annualisé. Donc, ça s'explique tout à fait normalement.

Mlle PETIT : La réponse peut se faire après mon intervention, cher collègue. Là, il faut que les chefs de service soient dotés de chronomètres suisses. En conclusion, il serait souhaitable que l'on procède à une unification du temps de travail sur les bases des 35 heures et si les temps partiels sont accordés, qu'il y ait une règle précise établie, afin de ne pas donner l'impression de temps de travail à la carte, pour ne pas dire anarchiques ou encore à la tête du client, c'est malsain. Ce sera pour ma première intervention. Ma deuxième intervention va concerner une situation dont j'avais rapporté le problème dans cette assemblée, il y a, à peu près trois Conseils Municipaux. Un soir de novembre, j'avais salué une personne qui faisait l'entretien au CCAS. Comme un comptable était là, je l'ai salué également. La personne qui est une personne travailleuse, elle avait donc lavé le couloir, je lui ai dit d'ouvrir la porte d'à côté pour ne pas piétiner ce qu'elle avait fait. Et le lendemain, cette personne a été accusée de m'avoir donné des dossiers du CCAS comme si j'avais besoin d'aller voler des dossiers du CCAS et qu'est-ce que le CCAS devrait me cacher ? Je suis quand même depuis sept ans, normalement, l'adjointe à l'action sociale ! Donc, cette personne s'est vue changé de poste de travail et accusée de m'avoir donné des documents. Alors, à votre avis, je vous pose la question ici : qu'est-ce qui s'est passé par la suite ? Je vous le donne en mille, vous n'allez pas me croire, vous allez tout savoir. Histoire de dire qu'Agnès PETIT y va un petit peu vite en disant que c'est parce qu'elle a dit bonjour à la personne qui fait l'entretien, la deuxième personne qui fait du ménage s'est vue traitée de la même manière. Elle est arrivée à l'étage, les serrures ont été changées et elle a été mise sur un autre poste. Je rejoins presque Monsieur AURY sur son point de vue concernant le traitement du personnel.

Mme LE MAIRE : Bien, allez, on passe au vote, mais moi, je voudrais quand même répondre parce qu'il faut quand même un peu positif.

Mme ABLA : Oui, Madame le Maire, moi, j'ai pour habitude tous les ans de voter ce tableau des effectifs et, en plus, il y a une création de 24 postes. Je ne me suis ni opposée, ni abstenue aux créations de postes, et comme j'aime la constance, je voterai ce rapport.

Mme LE MAIRE : Merci, Madame ABLA. Je voudrais juste pour votre intervention, mes chers collègues, rappeler qu'en sept ans, nous avons permis 670 promotions de grades, 220 avancements d'échelons et nous avons refondu le régime indemnitaire qui est passé pour 550 agents de 19,58 euros à 73,72 euros, soit une augmentation de 377 %. Nous passons au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Mme BENNEZON : J'arrive et je voterai contre parce que je trouve qu'il manque une certaine équité, ici, envers le personnel municipal. Eh bien, oui, Madame le Maire puisque vous riez. Donc, je n'ai pas justifié mon choix, mais vous m'y obligez. Donc, je vote contre.

Mme LE MAIRE : Alors, il y a 3 votes contre. Ensuite, il y a des abstentions : 5 abstentions. Le rapport est adopté à la majorité.

F.I.S.A.C. RÉNOVATION DU CENTRE COMMERCIAL ROSTAND

QUARTIER SAINT JEAN : LANCEMENT DE LA PREMIÈRE TRANCHE DE L'OPÉRATION URBAINE
PRINCIPE ET APPROBATION DE LA PHASE 1 (2008)

M. PARMENTIER, MAIRE ADJOINT

Au cours du premier trimestre 2008, la Ville de Beauvais va entreprendre d'importants travaux de réhabilitation des abords du Centre Commercial Rostand, quartier Saint Jean.

Suite aux différentes réunions de concertation avec les commerçants pour définir leurs besoins, le propriétaire des murs du Centre Commercial nous a averti qu'il allait également réaliser des travaux d'embellissement.

Le dispositif mis en place par l'Etat au titre du FISAC pour consolider le commerce de proximité peut permettre aux commerçants et artisans de bénéficier de subventions pour la rénovation de leur devanture et la réalisation d'un programme d'animations annuel. Le Centre Commercial étant situé en zone urbaine sensible, le taux de subvention de l'Etat est doublé et passe par conséquent de 40 à 80 % pour les dépenses de fonctionnement et de 20 à 40 % pour les dépenses d'investissement.

Vu l'article 4 de la loi 89-1008 du 31 décembre 1989 relative au développement des entreprises commerciales et artisanales et à l'amélioration de leur environnement économique, juridique et social modifiée dans sa rédaction résultant de l'article 35 de la loi de finances pour 2003, 2002-1575 du 30 décembre 2002.

Vu le décret 2003-107 du 5 février 2003 relatif au Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce ;

Vu l'arrêté du 13 février 2003 pris pour l'application du décret susvisé du 5 février 2003 relatif au Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce ;

Vu la circulaire du 17 février 2003 relative au Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter le principe d'une participation financière de la Ville pour la rénovation des vitrines et la réalisation d'un programme d'animations commerciales dans le cadre de l'opération urbaine FISAC ;

- d'approuver le plan de financement annexé à la présente délibération ;

- d'autoriser Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat au titre du FISAC et à solliciter le concours financier des partenaires institutionnels pour la réalisation de ce programme selon le tableau joint à la présente délibération détaillant les actions retenues pour la première tranche et de leurs plans de financement prévisionnels respectifs ;

- d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces et les documents à intervenir en particulier les conventions avec l'Etat, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis et tous les partenaires nécessaires à l'exécution du programme d'actions proposé.

La Commission « Administration Générale, Proximité, logement, travaux et vie associative », réunie le 15/01/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe le plan de financement - Tranche 1

Mlle PETIT : La rénovation du Centre Commercial Rostand est envisagée. Vous demandez à être mandatée pour solliciter toutes les subventions. C'est une heureuse initiative qui va permettre aux commerçants de rajeunir leurs vitrines. Comment se fait-il que l'accessibilité pour les personnes handicapées et à mobilité réduite ne soit pas prise en compte dans les travaux à réaliser ? Contrairement à l'oubli dont ils ont fait l'objet dans les projets antérieurs lors de rénovation des centres commerciaux, je demande qu'une clause soit ajoutée pour que le versement des subventions soit subordonné à la présentation d'un procès-verbal établi par la Commission de Sécurité et d'Accessibilité, indiquant que les personnes à mobilité réduite peuvent entrer et sortir dans les différents locaux ouverts au public concerné.

M. PARMENTIER : Oui, Mademoiselle PETIT, les données ont changé. L'accessibilité est comprise maintenant avec la subvention. C'est-à-dire qu'il y a la réhabilitation du commerce et l'accessibilité, tout va ensemble.

Mlle PETIT : Je vous remercie bien M. PARMENTIER, mais vous donnez une subvention peu importante et les travaux concernant l'accessibilité sont tellement importants qu'il est difficile pour les commerçants de pouvoir rendre leur magasin accessible. Et moi, je vous ai fait tout à l'heure une proposition, qu'une clause soit ajoutée pour que le versement des subventions soit subordonné à la présentation d'un procès-verbal établi par la Commission de Sécurité et d'Accessibilité indiquant que les personnes à mobilité réduite peuvent entrer et sortir dans les différents locaux ouverts au public concerné. Est-ce qu'on a été quelque part ville pilote au niveau du handicap ?

M. PARMENTIER : Mademoiselle PETIT, quand un commerçant fait une demande de subvention, l'accessibilité est obligatoirement prévue. Quand on déclare vouloir faire des travaux, l'accessibilité est obligatoire. Donc, les commerçants le font ou ils ne le font pas, c'est tout.

Mme LE MAIRE : Pour compléter ce que dit Bernard PARMENTIER, comme on le sait dans le quartier Saint-Jean, la subvention est doublée par l'Etat, et donc il va y avoir 80 % de travaux subventionnés. L'accessibilité est comprise dedans, sinon ils n'ont pas la subvention.

Mlle PETIT : Oui, donc, je propose qu'une clause soit ajoutée pour que le versement des subventions soit subordonné...

Mme LE MAIRE : Mademoiselle PETIT, c'est totalement inutile de rajouter cela, c'est compris dans les travaux et dans la subvention qu'ils vont recevoir. Bien, mes chers collègues, le dossier est adopté à l'unanimité.

DROIT DE PRÉEMPTION DES FONDS COMMERCIAUX ET ARTISANAUX INSTAURATION D'UN PÉRIMÈTRE DE SAUVEGARDE

MONSIEUR PARMENTIER, MAIRE ADJOINT

Afin de préserver et d'assurer le maintien du commerce et de l'artisanat de proximité, les communes ont maintenant la possibilité de préempter les fonds commerciaux et artisanaux.

Le Conseil Municipal doit pour cela instaurer un périmètre de sauvegarde, qui est présenté sur le plan ci-joint.

La délimitation du périmètre de sauvegarde, qui comprend le centre ville et les quartiers, où le commerce est déjà implanté, permettra à la commune d'intervenir pour garantir aux habitants une meilleure diversité du commerce et de l'artisanat de proximité.

Vu la loi 2005-882 du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises ;

Vu le décret 2007-18-27 du 26 décembre 2007 relatif au droit de préemption des communes sur les fonds de commerce, les fonds artisanaux et les baux commerciaux ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de délimiter un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité, tel que présenté dans le plan ci-joint ;

- d'instituer à l'intérieur de ce périmètre un droit de préemption sur les fonds artisanaux, de commerce et les baux commerciaux ;

- d'autoriser Madame le Maire à exercer au nom de la Commune ce droit de préemption.

La Commission « Administration Générale, Proximité, logement, travaux et vie associative », réunie le 15/01/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. ALLUCHON : J'ai une précision à vous demander. Là, j'ai regardé sur le plan, comment se fait-il que le quartier Argentine ne soit presque pas concerné ?

Mme LE MAIRE : Ce plan concerne les deux parties où il y a les centres commerciaux. ailleurs, il n'y a pas de commerce.

M. PARMENTIER : En remontant sur la gauche, au nord, vous avez les Champs Dolents et, un petit peu plus bas, il y a le Berry. C'est la seule zone commerciale d'Argentine.

M. ALLUCHON : Ce n'est pas polémique, mais ce que je ne comprends pas, c'est pourquoi à Saint-Jean, il y a une très vaste zone.

Mme LE MAIRE : C'est parce qu'à Saint-Jean, il y existe une vaste zone, c'est la zone de Rénovation Urbaine et puis, après ça, il y a la zone Rostand. Donc, ce sont chaque fois des zones commerciales qui sont délimitées. Il y a Clairefontaine également. Ce sont toutes les parties où il y a de l'activité commerciale.

M. AURY : Je n'ai rien contre le fait d'instaurer un périmètre de sauvegarde. Mais je dirais que, dans le même temps, il faudrait veiller également à ce qu'un certain nombre d'opérations que vous engagez ne portent pas déjà préjudice à travers, par exemple, des travaux dont on ne voit pas le bout. Je pense aux travaux devant la cathédrale dont les commerçants riverains se demandent quand cette opération va se terminer. Ils ont l'impression que c'est au point mort. J'avoue que j'ai manifesté hier, on est passé devant la cathédrale. On avait manifesté il y a deux mois et demi et j'ai eu l'impression que rien n'avait bougé entre temps. Donc, je suis inquiet, mais je pense qu'eux le sont encore davantage et craignent pour le devenir de leur commerce. Idem pour ce qui s'est passé lors de la rénovation de la place des Halles. Vous n'avez semble-t-il que faiblement tenu compte des préjudices qui étaient occasionnés par ces travaux, qui vont être certainement à reprendre totalement pour les commerçants riverains de la place des Halles.

Mme LE MAIRE : Heureusement finalement que vous ne défilez pas trop souvent. Votre dernier défilé devait remonter à un certain temps. D'habitude, vous descendez la rue Gambetta et je suis étonnée que vous soyez passé par la cathé-

drale, cette fois-ci. Mais ça devait être plus agréable pour marcher parce que c'est tout neuf, ça doit être bien.

M. AURY : On est passé entre des grillages, une zone complètement défoncée et c'était la même chose, il y a deux mois et demi. Mais, on peut y aller ensemble après, Madame le Maire, si vous le souhaitez, pour que vous vous rendiez mieux compte. Peut-être ne sortez-vous pas assez de votre bureau ?

Mme LE MAIRE : C'est drôle, Monsieur AURY, parce que j'y étais cet après-midi, figurez-vous et je me suis quand même aperçue qu'il y avait de grosses avancées. Mais le tout, c'est de voir ce qu'on veut bien voir.

M. AURY : Vous expliquerez cela certainement mieux aux commerçants et aux riverains. Eux, apparemment, n'ont pas le même avis que vous, mais ce n'est pas grave.

Mlle PETIT : Je me réjouis d'avoir eu raison trop tôt en préconisant la préemption des fonds commerciaux et artisanaux, il y a, à peu près, une année. La démonstration juridique qui m'avait été faite par mon collègue PIA ne m'avait pas convaincue. Vous-même, vous m'aviez démontré, il y a six mois seulement, qu'il n'y avait pas de procédure légale alors que ça se faisait déjà dans les villages puisque j'avais rencontré des maires qui le faisaient et que le coût était hors de proportion. Vous m'aviez répondu, avec les possibilités financières du moment. Je constate que vous avez retrouvé votre manuel de droit public et relu la législation financière. J'attends de voir comment la municipalité agira dans ce domaine, car jusqu' alors je n'ai pas d'exemple probant à Beauvais. Peut-être pouvez-vous en dire davantage, notamment au sujet du laboratoire d'analyses des Champs Dolent, préemption ou pas, et de la poissonnerie des Champs Dolent ?

M. JULLIEN : Chère collègue, vous vous plaignez effectivement d'avoir eu raison trop tôt, et puis qu'on ait attendu pour prendre ce type de délibération.

Mlle PETIT : Ce n'est pas une plainte, c'est une joie.

M. JULLIEN : S'il vous plaît, est-ce que vous avez bien lu la délibération ? « Vu le décret du 26 décembre 2007 ». A mon avis, ce n'était pas, il y a six mois, mais il y a un an. et c'est à partir de ce décret du 26 décembre 2007 relatif au droit de préemption des communes sur les fonds de commerce, les fonds artisanaux et les baux commerciaux qu'on a pu prendre ce type de disposition. Donc, je crois qu'à partir du moment où nous votons cette délibération fin janvier 2008, que nous n'avons pas retard, parce qu'en définitive nous votons cette délibération un mois après la promulgation du décret. Je crois par conséquent qu'il n'y a pas de retard à ce niveau-là et que nous pouvons être pris en exemple.

M. PIA : J'ai un peu le sentiment que Mademoiselle PETIT n'a pas lu les délibérations, ce soir, parce que ça fait plusieurs fois qu'elle intervient et à chaque fois, on se rend compte qu'elle ne va pas jusqu'au bout des choses.

Mlle PETIT : Agnès PETIT travaille toujours ses délibérations et ça fait 200 Conseils Municipaux qu'elle travaille ses délibérations.

M. PIA : Alors, il fallait les travailler davantage encore, Agnès.

Mlle PETIT : Je n'ai pas de leçon à recevoir, Monsieur PIA.

M. PIA : Mademoiselle PETIT, j'ai la parole. Simplement, je veux vous répondre que c'est vrai. Via le FISAC dans les communes de moins de 2 000 habitants, il était possible avant d'intervenir pour ces communes. Mais la Ville de Beauvais, n'y était pas autorisée et c'est possible désormais depuis ce décret, comme l'a dit Jean-Marie JULLIEN tout à l'heure, qui nous permet effectivement d'envisager une préemption sur les fonds de commerce. Donc, c'est une bonne nouvelle en effet et nous allons peut-être l'utiliser.

Mlle PETIT : Anticiper, prévenir, c'est gouverner.

Mme LE MAIRE : Bien, on passe au vote. Qui est-ce qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le dossier est adopté à l'unanimité.

CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE

PROGRAMMATION 2008

MONSIEUR PIA, MAIRE ADJOINT

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) adopté le 5 mars 2007, constitue le cadre par lequel la Ville de Beauvais, l'Etat, le Département de l'Oise, la Région de Picardie, et l'ensemble des acteurs locaux s'engagent dans la mise en oeuvre d'un projet de développement social et urbain en faveur des habitants de quartiers en difficulté.

Initié en 2007 et conclu pour une durée de trois ans, le CUCS de Beauvais entre dans sa deuxième année de programmation. A ce titre, l'avenant proposé précise les opérations retenues pour la programmation 2008 du contrat;

Son contenu est défini selon un programme d'actions articulé autour de six objectifs prioritaires :

- l'amélioration du cadre de vie et le renouvellement de l'offre urbaine ;
- l'accès à l'emploi et le développement économique ;
- la réussite éducative ;
- l'accès à la santé (actions de prévention) ;
- la citoyenneté et la prévention de la délinquance ;
- l'animation des quartiers en difficultés.

La programmation 2008 du CUCS proposée participe à la concrétisation des objectifs fixés par la convention cadre du dispositif.

L'ensemble du programme d'actions 2008 s'élève prévisionnellement à 40 203 760 € pour lequel la Ville de Beauvais va engager des dépenses pour un montant de 4 053 816 € réparties de la manière suivante : 1 583 720 € en crédits de fonctionnement et 2 470 096 € en crédits d'investissement.

L'exécution de ce programme d'action est conditionnée par l'engagement financier de l'Etat et des autres partenaires financiers sollicités.

Vu la programmation 2008 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale,

Considérant que les actions inscrites dans ce programme répondent aux objectifs fixés dans la convention cadre du CUCS,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de confirmer la mise en oeuvre du programme d'actions 2008 du CUCS impliquant une participation financière de la Ville de 4 053 816 € ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en oeuvre de ce programme.

La Commission « Administration Générale, Proximité, logement, travaux et vie associative », réunie le 15/01/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe le Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

M. PIA : Il s'agit du Contrat Urbain de Cohésion Sociale pour la deuxième année consécutive. Donc, nous allons voter ce soir la programmation 2008, cette fois-ci, du CUCS. C'est un partenariat que nous avons avec l'Etat, le Département de l'Oise, la Région de Picardie et l'ensemble des acteurs locaux qui s'engagent pour mettre en œuvre un projet de développement social urbain. Vous avez pu constater que dans ce CUCS, nous avons en fait six volets dont un volet qui concerne plutôt l'investissement qui n'est pas directement lié en fait à des financements CUCS, mais ANRU notamment, plus des financements de droit commun, c'est le volet « amélioration du cadre de vie et de renouvellement de l'offre urbaine » pour un montant quand même qui est de plus de 31 millions d'euros. Puis il y a les cinq autres volets qui relèvent plus du fonctionnement avec l'accès à l'emploi et le développement économique, la réussite éducative, l'accès à la santé, la citoyenneté et la prévention de la délinquance, l'animation des quartiers en difficulté. Le commentaire simplement que nous pouvons faire par rapport à la programmation 2007 du CUCS, c'est qu'il n'y a pas réellement, je dirais, de changement ni de bouleversement. De nombreuses actions ont été reconduites, certaines ont été, je dirais, renforcées. C'est vrai qu'il y a une prédominance en termes de priorité sur le volet « emploi » puisque c'est une priorité de l'Etat. Également sur le volet « citoyenneté et prévention de la délinquance » qui est la priorité de l'Etat et le volet également « santé » cette année sachant que nous poursuivons nos efforts en ce qui concerne, en tout état de cause, la Ville de Beauvais sur le volet « réussite éducative » et bien sûr, l'animation dans les quartiers qui est le moteur des liens sociaux que nous pouvons engager sur ces quartiers dits sensibles. Alors il y a une petite erreur. Vous avez trouvé sur vos tables un rapport significatif puisqu'il y avait une erreur sur le montant prévisionnel qui n'est pas de 40.156.757 euros, mais 40.203.760 euros avec un montant au niveau de la Ville qui est de 4.053.816 euros répartis comme suit : 1 583 720 euros pour le fonctionnement, 2 470 096 euros pour des crédits d'investissement. Donc, l'exécution de ce programme d'actions est conditionnée, bien sûr, par l'engagement financier de l'Etat et des autres partenaires financiers sollicités. Donc, on vous propose en fait : de confirmer la mise en œuvre du programme d'actions 2008 du CUCS impliquant une participation financière à hauteur de 4 053 816 euros, d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce programme.

Mme ABLA : Madame le Maire, voilà un dossier parmi tant d'autres qui justifie de manière significative la hausse minime des impôts du Conseil Général et du Conseil Régional, tant décriée par vous, Madame le Maire, et qui contribue à la solidarité des Isariens et des Picards. Juste quelques chiffres pour argumenter mes propos : lorsque la Ville met 4 053 816 euros et qu'elle a une augmentation par rapport à 2007 de 515 769 euros, la part du Conseil Général est en augmentation de plus de 1.300.000 euros. Et, pour le Conseil Régional, sa part par rapport à l'année 2007 est de plus de 1.218.000 euros. Je vais revenir sur les chiffres, donc, pour la municipalité de Beauvais, 4 053 816 euros, pour le Conseil Général 4 354 000 euros et pour le Conseil Régional 2 616 000 euros.

M. PIA : Je voulais apporter une précision, entre autres sur le volet prévention de la délinquance. C'est vrai que l'année dernière on n'avait pas mis dans le CUCS, ce qui d'ailleurs suscite une augmentation relativement importante de la part du volet prévention de la délinquance, la prévention spécialisée IFEP. Je ne sais pas si vous vous souvenez Madame ABLA, mais vous étiez intervenue à ce sujet. La prévention spécialisée a maintenant été intégrée dans le CUCS. En ce qui concerne, en tout cas, le volet prévention de la délinquance -je ne peux pas faire le point sur tous les volets- mais celui-là effectivement augmente, à la fois pour le Conseil Général, mais également pour la Ville, peut-être dans une moindre mesure, mais pour le montant en tout cas du volet prévention de la délinquance.

Mme ABLA : Oui, je dirais même qu'il a doublé.

Mme LE MAIRE : Pour être parfaitement exacte et transparente, quand vous dites que le Conseil Général arrive à l'équivalent de la somme avec la Ville de Beauvais, en fait c'est ce qui est demandé. A ce jour, ça n'a pas été voté en commission permanente. J'espère que ça le sera, c'est tout.

M. AURY : Je dirais que ce dossier de Contrat Urbain de Cohésion Sociale comprend évidemment toute une série d'actions qui sont utiles, qui sont intéressantes, portées notamment par diverses associations de la Ville, et donc bénéficie comme l'a rappelé justement Fatima ABLA du soutien du Conseil Général et du Conseil Régional. Mais, je dirais, puisque ça s'appelle Contrat Urbain de Cohésion Sociale, que le vote de ce contrat ne peut quand même pas vous dédouaner de vos responsabilités politiques dans ce que je considère, non pas être une amélioration de la Cohésion Sociale dans cette ville tout au long de ces dernières années, mais plutôt, pour reprendre une formule célèbre d'un personnage que vous connaissez bien, d'une aggravation de la fracture sociale dans cette ville, à la fois par vos responsabilités propres, j'y reviendrai, et puis par la responsabilité de vos amis politiques gouvernementaux. Quand, Madame le Maire, je lis que parmi les objectifs prioritaires il y a l'amélioration du cadre de vie, le renouvellement de l'offre urbaine, évidemment, nous ne pouvons pas manquer de le mettre en rapport avec vos choix catastrophiques en matière de logement qui ont conduit à ne plus construire de logement social depuis sept ans dans cette ville et à amener à une crise considérable. Cela fait que, dans un journal aujourd'hui, il y avait une page complète. Mais, malheureusement, cet exemple n'est pas le seul. Une famille vit à 6 dans un appartement de type F3 et attend depuis près d'un an un logement. Combien de familles rencontrons-nous dans cette ville dans cette situation ? Quand vous dites que, comme objectif prioritaire il y a l'accès à l'emploi et le développement économique, évidemment, cet objectif est complètement contredit par des politiques qui ont conduit à une augmentation massive de la précarité. Il suffit de regarder l'augmentation, par exemple, des Rmistes qui sont en fait directement la conséquence des radiations massives de demandeurs d'emplois, des statistiques, du chômage. Quand vous vous donnez comme objectif, Madame le Maire, la réussite éducative, évidemment, on ne peut pas manquer de le mettre en rapport avec les suppressions de postes qui n'ont cessé d'intervenir au cours des dernières années et celles encore plus nombreuses qui sont programmées par le gouvernement que vous soutenez à la rentrée prochaine. Quand vous parlez, Madame le Maire, de l'accès à la santé, on ne peut manquer évidemment de le mettre en rapport avec cette décision, d'instaurer des franchises médicales... Cette taxe... Non, ça ne suffit pas, ou plutôt ça suffit ! Vous avez raison, ça suffit ! Les Beauvaisiens et beaucoup de gens sont de plus en plus à le dire, ça suffit. Cet accès à la santé est contredit complètement par la mise en place de ces franchises médicales. Au passage, Madame le Maire, comme Madame BEUIL d'ailleurs, nous serions intéressés, beaucoup de Beauvaisiens seraient intéressés de connaître votre point de vue par exemple sur cette mesure qui va renforcer encore l'inégalité d'accès aux soins. La citoyenneté et la prévention de la délinquance sont évidemment contredites par la suppression de la Police de Proximité par exemple dont on dit, aujourd'hui, d'une manière un peu emberlificotée que, finalement peut-être bien qu'on va essayer de la rétablir au niveau national, mais tout en lui donnant un autre nom pour ne pas paraître se déjuger. On parle aussi de l'animation des quartiers en difficulté, de l'amputation que vous avez opérée sur les moyens pour les équipes jeunesse de cette ville. Par exemple, tout à l'heure on parlait du tableau des effectifs, du décalage important qui existe entre les postes au tableau des effectifs et les postes effectivement pourvus dans la réalité et où on constate une distorsion très importante. Donc, nous allons bien sûr voter ce dossier qui comprend tout un tas d'actions intéressantes, mais qui ne saurait en aucun cas vous dédouaner de vos responsabilités très lourdes. Et, pour utiliser une formule puisque j'ai utilisé celle de la fracture, ça me fait un peu penser à quelqu'un qui aurait causé un accident grave, la fracture de membre d'une personne et qui viendrait lui apporter un morceau de sucre avec un petit peu d'alcool dessus. C'est réconfortant, ça fait du bien sur le coup, mais ce n'est pas ça qui va effectivement remettre la personne

d'aplomb. Donc, voilà, il me semblait tout à fait important de le dire et de pointer ce Contrat Urbain de Cohésion Sociale car il est en contradiction complète avec les orientations fondamentales de la politique que vous avez menée dans cette ville et que vous soutenez sur le plan national.

M. ALLUCHON : Je voulais intervenir de façon plus précise sur trois dossiers. Le premier, c'est sur le programme linguistique, c'est le B1. Je n'ai pas très bien compris pourquoi la ville finançait la lutte contre l'illettrisme et l'alphabétisation pour le PLIE dans la mesure où il existe un certain nombre de dispositifs de droit commun qui sont mis en place par plusieurs associations. Qu'est-ce qui permet à la Ville aujourd'hui de dire que ces dispositifs ne sont pas suffisants puisque les marchés ne sont pas encore attribués ? Voilà, c'est une question.

M. PIA : En ce qui concerne le programme linguistique, la maîtrise d'œuvre est l'AFTAM. Dans la programmation PLIE vous savez que nous avons, au niveau du PLIE, une programmation qui est propre au PLIE, qui est un organisme en quelque sorte indépendant. Dans le cadre de cette programmation, nous avons décidé que c'était l'AFTAM qui devait porter le programme linguistique pour les bénéficiaires PLIE. Donc en l'occurrence, c'est pour les bénéficiaires du PLIE. Après, qu'il y ait d'autres organismes qui interviennent sur cette programmation du fait du Conseil Régional, puisque le Conseil Régional est également opérateur, pour décider des porteurs de projets sur la programmation linguistique, c'est une autre chose.

M. ALLUCHON : Je ne comprends pas très bien en fait. Le PLIE apparemment ne propose jamais d'entrée de bénéficiaires sur les ateliers existants ? Donc, ce n'est quand même pas tellement normal que les ateliers existants ne soient pas prioritaires là-dessus ?

M. PIA : Non, là je peux vous assurer que nous envoyons des bénéficiaires PLIE puisque la demande est très importante justement sur la lutte contre l'illettrisme. Nous envoyons régulièrement des publics, et de façon très importante, sur ce programme linguistique.

M. ALLUCHON : J'avais, non pas des questions, mais des remarques. Il y en a une que j'avais déjà faite, c'est sur la pratique des arts du cirque et je continue à trouver dommage de ne pas utiliser les compétences de l'école du cirque La Batoude qui, a quand même, des relations privilégiées avec la Ville. Je pense que ce n'est pas tellement logique de ne pas leur confier cette mission. La dernière chose, c'est sur la fiche C22, le quartier Saint-Lucien : financement d'un projet jeunesse pour 95.000 euros. C'est tout à fait bien, il n'y a pas de problème. Par contre, ce qui est beaucoup moins bien, c'est que l'association ADELE a présenté un projet tout à fait similaire et on lui a refusé tout financement.

M. PIA : En ce qui concerne le cirque, je pense qu'effectivement, La Batoude est une association. ADELE est reconvenue, elle fait un travail et je ne vois pas pourquoi il y aurait une situation de monopole sur les arts du cirque, d'autant que l'intervention de cette association est totalement différente de celle de La Batoude. On n'est pas du tout sur le même type de prestations. Et puis, pas plus tard qu'avant-hier, j'ai assisté à une réunion avec les associations sur Saint-Jean, et je peux vous dire que l'association qui était présente a été très fortement félicitée par de nombreuses personnes qui étaient présentes. Donc, je crois que chacun fait son travail de façon différente et moi, j'estime que nous n'avons rien à craindre, bien au contraire, de non pas cette concurrence, mais cette complémentarité dans le domaine des arts du cirque, des arts du spectacle de Rue. Sur le deuxième point, c'était sur UTILE. En fait, c'est vrai que sur Saint-Jean, nous avons des équipes qui travaillent, et donc on ne voit pas pourquoi on irait apporter une subvention à ADELE pour faire le même travail que ce qui est fait par les équipes de la ville.

M. ALLUCHON : Ce n'est pas dans le même quartier tout de même. Le projet « jeunesse d'UTILE » c'est bien dans le quartier Saint-Lucien, mais moi, je vous parle du quartier Saint-Jean avec ADELE.

M. PIA : Je répondais pour Saint-Jean, Monsieur ALLUCHON. Sur Saint-Jean, nous avons des équipes au niveau de la municipalité qui remplissent le travail délégué à l'association UTILE sur le quartier Saint-Lucien.

Mme LE MAIRE : Bien, on passe au vote. Qui est-ce qui vote contre ? Qui est-ce qui s'abstient ? Le dossier est donc adopté à l'unanimité.

CONVENTIONNEMENT AVEC LES ORGANISMES DE DROIT PRIVÉ BÉNÉFICIAIRES D'UNE SUBVENTION SUPÉRIEURE À 15000 €

M. PRETESEILLE, PREMIER ADJOINT

Le législateur a souhaité renforcer la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques. Ces dispositions législatives imposent à la collectivité l'obligation de conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui bénéficie de subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23.000 euros.

En vertu du principe de précaution, la collectivité a décidé d'abaisser ce seuil à 15.000 euros.

Ces contrats d'objectifs et de moyens définissent l'objet et les conditions d'utilisation des subventions attribuées au budget primitif 2008 dépassant ce seuil. Afin de pérenniser les actions mises en place, il est proposé de fixer à 3 ans la durée de conventionnement.

Concernant l'association Tri à Pékin, il est proposé une convention d'un an (préparation aux J.O. 2008).

Les associations concernées sont les suivantes :

- Accueil et Promotion - Résidence sociale des jeunes (60.000 euros)
- Association Départementale d'Accueil et de Réinsertion Sociale "ADARS" (16.245 euros)
- Association Familiale Intercommunale de Beauvais « AFIB » (40.000 euros)
- Beauvais Tri à Pékin (30.500 euros)
- Beauvais Triathlon (30.500 euros)
- Bouc Omnisports (63.000 euros)
- COB Football (57.000 euros)
- Comité de Jumelage (40.856 euros)
- Comité d'Oeuvres Sociales (220.000 euros)
- Football Club Voisinlieu (15.000 euros)
- La Farandole (17.350 euros)
- La Vaillante (25.000 euros)
- UTILE (117 978 euros)
- Véloce Club Beauvais Oise (50.000 euros)
- Voisinlieu pour Tous (103.000 euros)
- Foyer des Jeunes Travailleuses (61.000 euros)

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Madame le Maire à signer les conventions ci-annexées. Les crédits seront prélevés sur les chapitres budgétaires correspondants.

La Commission « Administration Générale, Proximité, logement, travaux et vie associative », réunie le 15/01/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe, les conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens.

M. PRETESEILLE : Nous allons évoquer le conventionnement avec les organismes de droit privé bénéficiant d'une subvention supérieure à 15.000 euros. Je regrette que Madame HOUSSIN soit absente, mais elle préfère certainement les petits-fours du Conseil Général.

M. AURY : Je trouve irrespectueux, Monsieur PRETESEILLE, de la part d'un premier adjoint de la Ville de Beauvais, d'avoir un tel mépris pour une autre collectivité qui finance très largement vos projets. J'aurais honte pour notre ville que vos propos soient rapportés au Président de cette collectivité. Je trouve que là, pour le coup, on tombe très bas, Monsieur PRETESEILLE.

M. PRETESEILLE : Je parlais de Madame HOUSSIN, je ne parlais pas du Conseil Général.

M. AURY : Vous parliez des vœux aux habitants du Beauvaisis de la part du Conseil Général de l'Oise qui finance largement vos projets.

Mme LE MAIRE : Monsieur AURY, Monsieur PRETESEILLE a la parole.

M. PRETESEILLE : En tout cas, cela aurait permis à Madame HOUSSIN d'être mieux éclairée quand elle parle de certaines subventions accordées à certaines associations. En fait, le législateur a souhaité, vous avez le rapport sous les yeux, Monsieur AURY, renforcer la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques. Ces dispositions législatives imposent à la collectivité l'obligation de conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui bénéficie de subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 euros. En vertu du principe de précaution, la collectivité a décidé d'abaisser ce seuil à 15 000 euros. Ces contrats d'objectifs et de moyens définissent l'objet et les conditions d'utilisation des subventions attribuées au Budget Primitif 2008 dépassant ce seuil. Afin de pérenniser les actions mises en place, il est proposé de fixer à 3 ans la durée de conventionnement. Vous voyez, je n'ai même pas réduit, je n'ai même pas fait la synthèse, j'ai lu le rapport dans son entier. Les associations concernées sont les suivantes, il y en a effectivement seize : Accueil et Promotion – Résidence sociale des jeunes (60 000 euros) ; Association Départementale d'Accueil et de Réinsertion Sociale « ADARS » (16 245 euros) ; Association Familiale Intercommunale de Beauvais « AFIB » (40 000 euros) ; Beauvais Tri à Pékin (30 500 euros) ; Beauvais Triathlon (30 500 euros) ; Bouc Omnisports (63 000 euros) ; COB Football (57 000 euros) ; Comité de Jumelage (40 856 euros) ; Comité d'Œuvres Sociales (220 000 euros) ; Football Club Voisinlieu (15 000 euros) ; La Farandole (17 350 euros) ; La Vaillante (25 000 euros) ; UTILE (117 978 euros) ; Véloce Club Beauvais Oise (50 000 euros) ; Voisinlieu pour Tous (103 000 euros) ; Foyer des Jeunes Travailleuses (61 000 euros). Il vous est donc proposé de bien vouloir autoriser Madame le Maire à signer les conventions ci-annexées. Les crédits seront prélevés sur les chapitres budgétaires correspondants. La Commission « Administration Générale », réunie le 15 janvier 2008, ayant émis un avis favorable.

M. AURY : Tout simplement, ce que Sylvie HOUSSIN a dit tout à l'heure, c'est qu'elle s'étonnait qu'on ait toute cette ribambelle de conventionnements qui arrivent six semaines avant les élections municipales et elle indiquait très clairement que personne ne serait dupe de cette opération préélectorale. J'aurais une question, Madame le Maire.

Mme LE MAIRE : Monsieur AURY, est-ce que je peux vous dire quelque chose ?

M. AURY : Vous pouvez me dire quelque chose, Madame le Maire.

Mme LE MAIRE : Que ça soit l'ADARS, l'AFIB, les associations sportives, le Comité d'Œuvres Sociales, les crèches ou les autres associations, excusez-moi, mais ça fait cinq ans qu'elles ont ces conventionnements-là. Donc, je ne dois pas

bien comprendre vos propos. C'était déjà voté au Budget du mois de décembre 2007, comme chaque année. Donc, ça n'est vraiment pas quelque chose qui est sorti du chapeau, Monsieur AURY. On fait comme ça depuis cinq ans. Pas sept, c'est vrai mais cinq ans.

M. AURY : Très bien. Donc, j'ai une question à vous poser concernant la convention avec le Comité d'Œuvres Sociales. Vous rappelez à juste titre que les missions de l'association prises en compte par la ville de Beauvais, au titre de la présente convention, sont d'octroyer des aides ou un secours financier permettant aux agents de faire face à des difficultés passagères ou à des événements familiaux exceptionnels ; de développer des activités de loisirs ; d'attribuer diverses allocations personnelles ; d'intervenir en tant que correspondant mutuel entre les mutuelles des agents territoriaux et les assurer. Je rappelle, qu'en quelque sorte, on pourrait dire que le Comité d'Œuvres Sociales, c'est un peu l'équivalent du Comité d'entreprise de la ville de Beauvais. Je voudrais savoir s'il est exact que chaque agent de la ville, pour bénéficier des prestations du Comité d'Œuvres Sociales, doit verser une cotisation et que cette cotisation doit être versée avant le 31 janvier et qu'à défaut, il ne peut plus bénéficier ensuite durant l'année au moins d'une partie importante des prestations ? Auquel cas, j'avoue que je trouverais cette décision en contradiction avec les missions que nous indiquons subventionner ici. Donc, j'aimerais que vous m'éclairiez là-dessus. Et si c'est le cas, je pense qu'il y aurait nature à rediscuter de manière à permettre, il me semble, un accès sans condition de tous les personnels de la ville aux différentes prestations du Comité d'Œuvres Sociales qui est financé à 98 % ou 99 % par le Budget de la ville, les cotisations ne représentant évidemment que très peu de choses dans ce Budget.

Mme LE MAIRE : Monsieur AURY, la cotisation se monte à l'énorme somme de 3 euros par an et il me semble, et c'est pour cela que je me tournais vers mes collègues, que cela a toujours été comme ça.

M. AURY : A ma connaissance, Madame le Maire, vous savez quand on m'apporte la preuve de quelque chose...

Mme LE MAIRE : Ecoutez, alors là...

M. AURY : Puisque vous voulez que je sois affirmatif, il fut une époque où il n'y avait pas de cotisation au COS.

Mme LE MAIRE : Est-ce que vous vous souvenez jusqu'à quand ?

M. AURY : Très honnêtement, non.

Mme LE MAIRE : Eh bien alors, nous en resterons là et on s'informerait réciproquement. Mais j'aimerais savoir depuis quand. Il me semble, je n'ose pas l'affirmer, que depuis 2001 rien n'a changé. Je n'ai pas le souvenir qu'on nous ait demandé de voter quoi que ce soit. C'est une association, donc, je crois que la cotisation était instaurée depuis bien avant 2001. De toute façon, c'est l'association qui en a décidé ainsi, ce n'est pas nous.

M. AURY : Oui, j'entends bien, Madame le Maire, mais vous conviendrez que c'est quand même une association tout à fait particulière qui est financée quasiment intégralement par la ville pour jouer le rôle d'un comité d'entreprise.

Mme LE MAIRE : On est d'accord.

M. AURY : Vous avez rappelé le montant de la cotisation. Je constate deux choses : certes, on peut dire effectivement, pour tous ceux qui sont autour de cette table que 3 euros, ce n'est pas grand-chose. Mais 3 euros, parfois, pour des tous petits...

Mme LE MAIRE : Attendez, vous me laissez finir Monsieur AURY, s'il vous plaît...

M. AURY : Je disais que, parfois, pour de très petits

salaires, 3 euros, ça se rajoute à tout le reste et ça fait quelque chose en plus. La deuxième chose, plus importante, c'est qu'il semble qu'il y ait une date couperet au 31 janvier, au-delà de laquelle même si pour des raisons par exemple de maladie, on n'a pas pu verser sa cotisation, on ne puisse plus ensuite prétendre au moins à une partie des prestations. Donc, voilà, c'est cela que je souhaitais soulever parce que si tout cela est confirmé, je trouve que ça mériterait d'être modifié.

Mme LE MAIRE : Monsieur AURY, je crois que ça n'est pas aussi jugulaire que vous avez l'air de le dire et j'ai d'ailleurs quelquefois été sollicitée par des agents qui sortaient d'un arrêt maladie ou d'un congé maternité et qui avaient très bien pu rattraper leurs cotisations de la manière la plus courtoise possible. Donc, là-dessus, je crois que je peux m'engager pour vous dire qu'il n'y a pas de péril en la demeure.

Mme DUROYON : Moi, je voudrais quand même rajouter quelque chose. Il y a eu un conseil d'administration du COS dernièrement, j'en fais partie en tant qu'élue et je voulais dire que je trouve qu'ils font un travail très important. Ils procurent aux employés municipaux des sorties, des voyages, des tickets cinéma, des tickets pour les cantines, des sorties pour les enfants et ils donnent une très grosse participation. Je pense, par exemple, à une sortie à Paris. On l'exemple d'une sortie qui coûte 130 euros, et l'agent donne une participation de 50 euros. J'estime qu'on peut payer 3 euros de cotisation comme dans toutes les associations. C'est aussi valoriser le travail que font les membres du COS parce qu'ils se donnent beaucoup de mal. D'autre part, je voulais dire que si les personnes n'ont pas payé leur cotisation, ils peuvent de toute façon profiter du spectacle de Noël et des cadeaux de Noël pour les enfants.

M. AURY : Je veux rajouter deux choses par rapport à l'intervention de Madame DUROYON. Bien sûr que je ne remets pas en cause le dévouement des personnels bénévoles qui sont engagés dans les activités du COS. J'ai soulevé une question et je dirais que dans votre réponse, vous me confirmez par exemple, dans la dernière partie de votre intervention qu'en dehors du spectacle de Noël il y a quand même des prestations auxquelles ensuite on ne peut plus prétendre. Par exemple, pour un comité d'entreprise dans une entreprise, il n'y a pas de cotisation pour pouvoir accéder aux prestations. Et ce Comité d'Œuvres Sociales est financé quasiment intégralement par une subvention de notre part. Je pense que, même s'il s'agit de par la loi d'une association indépendante, nous pouvons donner notre point de vue sur les conditions dans lesquelles ensuite on peut accéder à ces prestations résultant de la subvention que nous versons.

Mme LALOI : Monsieur AURY, sachez qu'au Conseil Général mais également à la Préfecture, lorsque nous adhérons au comité d'entreprise, nous payons également une cotisation. Donc, ce n'est pas le cas exclusivement au COS de la Ville de Beauvais.

M. TABOUREUX : Peut-être pour finir, Monsieur AURY, nous vous excusons de ne pas en avoir parlé lors des six dernières années et d'avoir attendu 2008 pour nous le dire. Donc, nous prenons bonne note de votre intervention.

Mme LE MAIRE : Et donc, maintenant, nous allons passer au vote. Ah, non, il y a Mademoiselle PETIT.

Mlle PETIT : Ce dossier ne présentait, de mon point de vue aucun caractère d'urgence et, à quelques semaines des élections, il aurait été de bon ton de laisser à la future municipalité la possibilité de faire des contrats à 3 ans ou à 5 ans parce que là, je constate qu'il y a même un contrat à 1 an. Les dossiers auraient pu être traités d'une manière sereine et raisonnable en dehors de toute pression politique. En particulier, certains montants alloués n'ont pas fait l'objet d'une concertation suffisante, j'en veux pour preuve, le Foyer des Jeunes Travailleuses dont on sait déjà, puisqu'il est en difficulté financière, que la subvention est d'ores et déjà insuffisante, même si, au dernier Conseil Municipal, l'Assemblée a voté 8 000

euros, ce qui est largement insuffisant. Je vous ai dit à ce moment-là pourquoi : parce que le Foyer reçoit de plus en plus de jeunes qui, quelquefois ont des difficultés et qu'il faut bien du personnel pour les guider et que cela a un coût. Donc, la subvention de fonctionnement existe et c'est la même. Je sais de quoi je parle depuis vingt ans et on ne mélange pas la réhabilitation. Donc, moi, je vous dis que si cette situation est reconduite pour 3 ans, autant dire qu'il s'agit d'une mort programmée de l'établissement : chronique d'une mort annoncée pour le Foyer des Jeunes Travailleuses. Je ne suis donc pas d'accord pour un contrat de 3 ans pour le Foyer des Jeunes Travailleuses avec cette subvention-là qui nous est annoncée, c'est-à-dire 60.000 euros.

Mme BEUIL : Il était très important de voter ces différentes conventions avec les associations car, de ces signatures dépendent le versement des subventions. Or, vous le savez très bien, certaines associations ayant des salariés, doivent payer des salaires et si nous attendons après les élections et faire passer ce dossier, en avril ou en mai, vous vous rendez bien compte que les associations, aujourd'hui, ne pourraient pas payer les salaires. Cela n'a rien d'électoral, de préélectoral ou de démagogique, c'est tout simplement pour que ces associations puissent vivre et fonctionner.

M. JULLIEN : Je réponds brièvement en rejoignant le propos de Claire BEUIL. Pour verser une subvention, il faut deux choses : d'une part, que la subvention soit votée au Conseil Municipal, soit à travers le montant du Budget qui vise nommément l'association, soit à travers une délibération spécifique, et d'autre part qu'il y ait effectivement une convention. Or il faut noter que pour un certain nombre d'associations qui figurent dans ce tableau-là, les conventions venaient à échéance au 31 décembre 2007, ce qui interdisait de verser le moindre centime à partir du 1er janvier 2008 d'où l'urgence extrême de voter les conventions dès le 1er Conseil Municipal de 2008. Par ailleurs, en ce qui concerne le montant de la subvention dont se plaint Mademoiselle PETIT pour le Foyer des Jeunes Travailleuses, il ne lui aurait pas échappé, si elle avait lu attentivement les conventions, qu'aucun montant de subvention ne figure dans les conventions. Le montant de la subvention est déterminé au moment du vote du Budget et peut évoluer en fonction des décisions budgétaires qui sont prises par notre assemblée délibérante chaque année. Donc, elle n'est pas liée effectivement à cette convention de 3 ans par un montant de 61 000 euros. Le Conseil Municipal peut parfaitement décider, en décembre prochain, de voter un montant de subvention différent sans être lié par la convention. Ce qui est fixé, par contre, par la convention, ce sont les modalités de règlement de la subvention, le montant du premier acompte, le montant du deuxième acompte et du solde en cours d'exercice.

Mlle PETIT : J'en conclus, Monsieur JULLIEN, que le sort du Foyer des Jeunes Travailleuses ne concerne personne, puisque j'avais quand même fait une intervention au dernier Conseil Municipal qui disait que c'était important de pouvoir allonger la subvention de fonctionnement et qu'elle était la même depuis vingt ans. Je trouve que c'est une aberration. Et vous, si vous vous plaignez que je ne lise pas suffisamment les dossiers, vous n'écoutez pas du tout. Il faut vous faire poser des prothèses.

Mme LE MAIRE : Je voudrais ajouter que sur la subvention exceptionnelle de 8 000 euros, il y a un partenariat négocié avec les autres collectivités. Je citerai, d'ailleurs, le Conseil Général qui donne la même somme. Donc, cela a bien été négocié et réfléchi. Mademoiselle PETIT, c'est la quatrième fois.

Mlle PETIT : C'est la troisième fois mais je regrette, Madame le Maire, vous allez continuer à jouer à ce petit jeu à 5 semaines des élections ? Alors, vous faites de l'électoralisme sur certains dossiers et là, vous allez m'empêcher de m'exprimer ?

Mme LE MAIRE : Mais, si cela fait quatre fois, c'est quatre fois pour tout le monde, il n'y a pas que vous.

Mlle PETIT : Ça ne fait pas du tout quatre fois, Madame

le Maire. Effectivement dans cette affaire et là, je m'adresse aux futurs élus du Conseil Général, je pense qu'il va falloir aussi du côté du Conseil Général, augmenter la subvention de fonctionnement du Foyer des Jeunes Travailleuses. On dit que le logement des jeunes est actuellement très difficile et donc, gardons le Foyer des Jeunes Travailleuses. Pour cela, la subvention de fonctionnement doit augmenter aussi bien du côté du Conseil Général que de la Ville.

Mme LE MAIRE : Bien, nous allons voter ce dossier à moins que Madame ABLA veuille intervenir ?

Mme ABLA : C'est juste pour signaler une petite erreur justement dans la convention pluriannuelle. Il y a une petite coquille qui, certainement, a dû être rectifiée par les services.

Mme LE MAIRE : Oui, mais vous avez sur votre table la correction, je crois, Madame ABLA.

Mme ABLA : Ah, tout à fait, excusez-moi.

Mlle PETIT : Madame le Maire, moi, je ne suis pas contre les subventions aux associations, mais je suis contre la subvention que vous accordez au Foyer des Jeunes Travailleuses.

Mme LE MAIRE : Ce n'est pas une subvention, c'est un conventionnement. Mademoiselle PETIT, c'est déjà voté. On vote une autorisation de conventionner. Qui est-ce qui vote contre ? Qui est-ce qui s'abstient ? Le dossier est donc adopté à l'unanimité. Entre deux délibérations, je voudrais dire à nos collègues en particulier, Thierry AURY, que je viens d'avoir la réponse sur la participation au COS. Une cotisation est demandée depuis 1995. Cela fait donc 12 ans. En 1995, le COS faisait payer une cotisation de 20 francs. Ensuite, le montant a été harmonisé à 3 euros. Cela a donc été revu plutôt à la baisse au moment du passage à l'euro.

M. AURY : Je vous remercie de l'information et de la précision que vous me donnez là. Il y a un autre point que j'ai soulevé au-delà de la cotisation, mais je ne retire absolument rien de ce que j'ai dit concernant la cotisation, c'est à propos de la date couperet du 31 janvier. Est-ce que vous avez des précisions là-dessus ?

Mme LE MAIRE : Je n'en ai pas, mais je demanderai au Président du COS qu'il vous réponde par écrit. Encore une fois, c'est vous qui employez le mot de « couperet ». Il y a bien lieu de souplesse que vous ne le faites croire. En tout cas, à propos des tarifs, j'avais raison de ne pas me souvenir d'une quelconque augmentation, ni de l'instauration d'un tarif.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU FOOTBALL CLUB DE SAINT JUST DES MARAIS

MONSIEUR COCUELLE, MAIRE ADJOINT

La Ville de Beauvais a reçu une demande de subvention exceptionnelle de la part d'une association à vocation sportive.

Le projet concerne les enfants du Club et s'inscrit dans une démarche solidaire à l'occasion d'une rencontre entre les Clubs d'Amiens et Ajaccio.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accorder la subvention suivante :

- FOOTBALL CLUB SAINT-JUST-DES-MARAIS
230,00 Euros

- de prélever la dépense correspondante sur les crédits prévus à cet effet ;

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier.

La Commission « Administration Générale, Proximité, logement, travaux et vie associative », réunie le 15/01/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

SUBVENTION À L'ASSOCIATION CIDFF POUR LA JOURNÉE DE LA FEMME

MME CLAIRE BEUIL, MAIRE ADJOINT

En 2007, plusieurs associations, à l'initiative du CIDFF, se sont rassemblées pour organiser ensemble la Journée Internationale de la Femme sur Beauvais. Face au succès rencontré, ces mêmes associations proposent de renouveler cette expérience en 2008.

Cette action collective portée par le CIDFF vise à promouvoir l'égalité Hommes Femmes, à encourager l'accès des femmes à des activités et des emplois « non traditionnels » et à rassembler, autour d'une cause commune, les habitants des différents quartiers de Beauvais.

Cette journée ouverte à toute personne sera organisée le samedi 1er mars ; il s'agira d'un temps fort permettant d'accueillir toute femme et leur famille, qui se découpera en deux temps :

- L'après midi, plusieurs ateliers Découverte seront mis en place par différentes associations partenaires du projet, l'idée étant d'une part d'ouvrir l'horizon des activités accessibles aux femmes et d'autre part, de leur permettre d'essayer des ateliers si elles le souhaitent (bricolage, chantier d'activité et d'utilité sociale, ateliers de self-défense et de danse).

Ces ateliers seront entrecoupés de témoignages de femmes au parcours atypique, qui ont soit une activité professionnelle habituellement « réservée aux hommes », soit qui exercent un poste à responsabilité.

Cet après-midi sera accompagné de démonstrations sportives et artistiques.

Une soirée dansante permettra de prolonger cette journée et d'offrir, comme en 2007, un moment de détente et de partage.

Le budget prévisionnel de cette action, portée par le CIDFF, se décompose de la manière suivante :

- 1 000 euros pour la Ville Beauvais ;

- 1 000 euros pour le Conseil Général de l'Oise.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de ce rapport ;

- d'accorder une subvention de 1 000 euros au CIDFF,

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce complémentaire afférente à ce dossier.

La Commission « Administration Générale, Proximité, logement, travaux et vie associative », réunie le 15/01/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

CONVENTION D'APPLICATION RELATIVE À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ASSOCIATION ADELE

MONSIEUR PIA, MAIRE ADJOINT

Par délibération du Conseil Municipal en date du 16 décembre 2005, La Ville de Beauvais, la Caisse d'Allocations Familiales de Beauvais et l'Association ADELE ont signé une convention d'objectifs liant l'ensemble de ces partenaires dans l'articulation du projet associatif d'ADELE au titre de l'agrément « centre social ».

L'agrément a été conclu pour une durée de quatre ans. Cependant, la convention d'application liant la Ville de Beauvais et l'association a été signée pour une durée de deux ans.

Afin de permettre l'exécution de cette convention d'objectifs jusqu'à l'expiration de l'agrément, il convient de renouveler la convention de moyens relative à la mise en oeuvre opérationnelle de la convention d'objectifs, pour une durée de deux ans.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention d'application relative à la convention d'objectifs liant la Collectivité et l'association ADELE ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en oeuvre de la convention d'application.

La Commission « Administration Générale, Proximité, logement, travaux et vie associative », réunie le 15/01/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe la convention d'application Ville de Beauvais-Association ADELE.

FINANCEMENT

SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT SPORTIF

MONSIEUR COCUELLE, MAIRE ADJOINT

L'association Sportive ABIL (Association Beauvais In Line) compte près de 180 licenciés. Son but est de développer la pratique du Roller sous toutes ses formes dont le Roller Hockey, discipline en plein essor.

Le gymnase Léo Lagrange mis à disposition par la ville de Beauvais n'est cependant pas agréé pour accueillir les compétitions de Roller Hockey. Le club est donc obligé de se déplacer à Amiens, pour jouer les matchs fixés à domicile.

Afin de développer les compétitions de Roller Hockey à Beauvais et de soutenir le projet du club, la collectivité souhaite procéder à l'équipement du gymnase Léo Lagrange, par la mise en place d'une balustrade et ainsi homologuer l'installation sportive. Le montant de la dépense est estimé à 35 713,76 Euros TTC. L'ABIL nous sollicite pour une prise en charge à hauteur de 15 000,00 Euros, le club et ses partenaires contribuant au complément de la dépense.

Ainsi il est proposé au Conseil Municipal d'adopter l'attribution d'une subvention au club Association Beauvais In Line de 15 000 Euros maximum pour réaliser ce projet, soit 42% du coût réel de ce projet. Le versement effectif de cette subvention interviendra sur présentation des justificatifs de paiement.

La Commission « Administration Générale, Proximité, logement, travaux et vie associative », réunie le 15/01/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'INSTALLATION DE DISPOSITIFS PUBLICITAIRES AVENANT

MONIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

Suite à la délibération en date du 30 janvier 2004, un contrat d'occupation du domaine public a été signé avec la Société Avenir pour les installations publicitaires de grand format.

Ce contrat a consenti à la Société Avenir le droit d'exploiter 15 dispositifs publicitaires et 15 mâts de signalisation économique, moyennant le paiement d'une redevance annuelle de 1580 € par dispositif et 230 € par mât.

Les besoins et emplacements définis en 2004 ont évolué. Le nombre de panneaux doit être diminué. Il passerait de 15 à 11 dispositifs. Le nombre de mâts serait quant à lui porté à 24 au lieu de 15. Le montant unitaire de la redevance annuelle n'est pas modifié.

Il convient de passer un avenant à la convention en cours.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'avenant correspondant et toute pièce nécessaire à cette affaire.

La Commission « Administration Générale, Proximité, logement, travaux et vie associative », réunie le 15/01/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la MAJORITÉ avec 2 voix contre et 6 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. BOURGEOIS : Ce dossier concerne les conventions d'occupation du domaine public pour les dispositifs publicitaires. Il s'agit par là d'une réduction de l'impact visuel de la publicité, je dirais, grand format. Donc, les besoins et emplacement définis en 2004 ont évolué et le nombre de panneaux doit être diminué. Nous avons une négociation tout à fait franche avec le concessionnaire, c'est-à-dire la Société Avenir et nous avons pu obtenir de sa part une réduction du nombre de ses panneaux grand format de 4 unités, si bien qu'ils passent de 15 à 11. En compensation, pour que la redevance annuelle ne soit pas modifiée, il a souhaité avoir davantage de mâts de jalonnement qui sont des dispositifs beaucoup moins visibles, et nous avons négocié avec lui l'emplacement exact de ces mâts de jalonnement. Donc, le nombre de mâts de jalonnement passera de 15 à 24. En conséquence, il convient, pour cette raison, de passer un avenant à la convention en cours.

M. LECURU : Je constate, mon cher collègue, que la publicité augmente puisqu'on en enlève 4 d'un côté, mais on en rajoute 9 de l'autre. Donc, pour moi, il y a 5 emplacements publicitaires supplémentaires dans Beauvais. Même si ce sont des formats plus petits, on a quand même des impacts publicitaires et je pense que la Ville de Beauvais pourrait se passer d'une redevance de 1 500 euros et se passer de la publicité qui pollue notre espace, qui pollue nos paysages. Pour 1 500 euros, on pourrait vraiment s'en passer. On sort la publicité de la ville, ce serait une bonne chose.

M. BOURGEOIS : Ce n'est pas si simple que ça. Un contrat a été passé, on ne peut pas le supprimer. Cet avenant va dans le bon sens. Surtout ce qui est défavorable au point de vue visuel, ce sont ces panneaux 4X3 et il y en a beaucoup. Evidemment, je ne parle pas des publicités plus ou moins anarchistes qu'on voit chez les particuliers et pour lesquelles il est très difficile d'agir. C'est souvent pour cela que l'on dit : « la publicité dans cette ville tend à augmenter ». Les mâts de jalonnement, s'ils sont bien positionnés aux bons endroits, sont discrets. Nous avons cherché justement, vous pouvez le constater, à n'avoir presque pas de mâts de jalonnement dans l'hyper-centre et dans le centre-ville, mais de les reporter sur les zones d'activités. Je crois que c'est un élément qui fait partie aussi de ces zones d'activités. On ne pourra jamais totalement supprimer la publicité. Du reste, y aurait-il une raison de la supprimer totalement ? Je crois que là, nous allons plutôt dans le bon sens.

M. LECURU : Le terme « discret », des panneaux discrets : non. La publicité justement, c'est fait pour être vu et ils cherchent les emplacements « number one » ou bien placés pour pouvoir nous en mettre plein la vue. Non, vous n'arrivez pas à me convaincre en me disant que ce sont des emplacements discrets. La publicité, c'est fait pour être vu et on les a en pleine figure à chaque fois qu'on passe en voiture, ou à vélo d'ailleurs. Donc, il faut sortir cette publicité. On a plein de moyens, il y a plein de supports pour la publicité aujourd'hui. Il y a la publicité écrite, télévisuelle, etc... Alors, ça suffit, il faut arrêter cette dictature de la publicité. Il faut la sortir.

M. BOURGEOIS : Vous avez des mots excessifs. Je vous rappelle cependant, mais ce n'est pas l'objet du contrat, qu'en réalité si vous avez des abribus, du mobilier urbain de qualité à peu près partout. Ça ne coûte rien à la Ville de Beauvais comme à d'autres villes, en compensation de la concession sur des emplacements publicitaires. Evidemment, il y a une contrepartie qui me paraît très importante, sinon, une ville

devrait s'équiper entièrement en mobilier urbain, en abribus, etc.... vous imaginez le coût que cela aurait pour les villes. On ne raisonne pas sur une société idéale, sans publicité. Franchement, c'est certainement un point de divergence entre nous et je ne crois pas cela possible. A partir du moment où vous possédez une entreprise, un garage ou un magasin, vous souhaitez qu'on l'identifie. Alors, selon la position où on se trouve, selon le métier que l'on fait, on n'a pas forcément besoin de publicité. Mais, je crois qu'il faut prendre en compte toutes les parties et faire en sorte que ce soit le moins gênant possible dans la vie publique. Dans l'absolu, il faudrait qu'il n'y ait aucun panneau publicitaire, je vous le concède sans mauvais jeu de mots. Quant à nous, ce qu'on essaie de faire, c'est de réduire, d'analyser. Je vous rappelle qu'il y a une personne qui s'occupe de cela à la ville de Beauvais, qui est en relation avec tous les concessionnaires et qui veille justement, à ce qu'il n'y ait pas de panneaux illégaux. Il faut plutôt faire la chasse à ce qui est illégal pour être juste. On discute peut-être sur quelques mâts de jalonnement, d'accord, mais c'est sans compter sur toutes les tentatives de pose de dispositifs publicitaires qu'il y a chaque semaine. Cette personne qui travaille à la ville de Beauvais, et je rends hommage à son travail, fait des courriers de rappel à l'ordre et de mise en demeure pour affichages illégaux. Alors, faire disparaître les affichages illégaux et être partenaire pour discuter des emplacements, si ce n'est pas quelque chose de totalement satisfaisant, je crois que c'est vraiment quelque chose d'important que nous pouvons faire.

Mme MÉNOUBÉ : Oui, Madame le Maire, je voulais juste intervenir par rapport au montant de la redevance annuelle et m'assurer que c'est bien 1.580 euros par dispositif, c'est-à-dire par panneaux de 4x3.

M. BOURGEOIS : 1 500 € pour les panneaux double face et 230 euros par mâts. Donc, vous pouvez calculer la redevance. Maintenant, vous multipliez 11 x 1 580 et puis 230 x 24.

Mme MÉNOUBÉ : Je sais que les publicistes, quand ils font payer les annonces sur ces panneaux, ils les font payer entre 1 600, 1 700, 1 800 euros par semaine. Est-ce que là, on n'a pas vu très bas le montant à leur demander ? Il y a quand même une pollution visuelle, il faut tenir compte de ça.

M. BOURGEOIS : Il y a des compensations en mobilier que j'évoquais tout à l'heure. Il y a des contreparties.

M. AURY : Je trouve que les remarques de ma voisine sont intéressantes. Il aurait été intéressant d'avoir le plan des emplacements où sont situés ces panneaux. Je dis ça parce que, je sais que ces panneaux ont été installés dans le dispositif précédent et cela a suscité un certain mécontentement. Je pense par exemple à l'implantation, en plein milieu d'un trottoir du quartier Argentine, en pleine zone d'habitat, d'un immense panneau 4x3. J'avoue que les gens n'étaient pas vraiment satisfaits. Alors, est-ce que le panneau, par exemple, près de l'École Jean Moulin fait partie de ceux qui vont être démontés ou est-ce qu'il est maintenu ? Quels sont les 4 panneaux qui vont être supprimés ?

M. BOURGEOIS : Justement, vous avez mis le doigt sur ce qui nous préoccupait. C'est justement ces panneaux, qui étaient mal placés selon nous, qui sont concernés. Ce sont ceux de l'avenue Jean Moulin, il y en a un aussi rue dans la montée de la rue des Déportés, qui était mal placé, et qui ont fait l'objet d'une négociation très difficile, parce que c'est une convention qui avait été passée et qu'il a fallu renégocier. Donc, sans la bonne volonté du concessionnaire, cela aurait pu ne pas aboutir. J'ai la liste, je vais vous la lire puisqu'on est dans l'art du détail, ce soir, il faut que tous les gens soient bien informés. Donc, je vais vous donner la position. En ce qui concerne les mâts de jalonnement, je n'ai pas la liste, mais lundi, je vous la ferai parvenir. Les 11 panneaux se situent :

rue de l'Industrie, rue du Moulin de Brâcheux, rue Nelson Mandela, 100 mètres avant le Chemin Noir, avenue du 8 mai 45 face au supermarché, avenue Léon Blum avant l'hôpital, face 3 rue de l'Industrie à l'entrée, 241 avenue Blaise Pascal, avenue Salvador Allende, rue Salvador Allende à proximité des Services Techniques et, enfin, avenue Corot, direction centre-ville, ce qui fait 11 emplacements.

M. AURY : Puisqu'on est toujours dans les précisions, les 4 panneaux supprimés sont où ? vous avez dit 1 rue des Déportés, 1 avenue Jean Moulin et les deux autres ?

M. BOURGEOIS : j'ai oublié. De mémoire, il doit y en avoir 2 rue Jean Moulin, le troisième rue des Déportés et le quatrième... je ne sais plus. Je vous indiquerai son emplacement lundi matin.

Mme LE MAIRE : Bien, il me semble que tout le monde s'est exprimé. Alors, nous passons au vote. Qui est-ce qui vote contre ? 2 votes contre. Qui s'abstient ? 6 abstentions. Le rapport est adopté à la majorité.

AVENANT N°1 AU LOT N°2 DU MARCHÉ ÉPICERIE, DENRÉES ALIMENTAIRES ET BOISSONS

Mme DUROYON, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Le 30 juin 2006, le Conseil Municipal a approuvé la mise en appel d'offres ouvert européen du marché épicerie, denrées alimentaires et boissons. Le marché était divisé en 11 lots dont le lot n°2 intitulé « Légumes, fruits et poissons en conserves, pâtes, légumes secs, potages, plats cuisinés en conserves ».

Le lot n°2 a été attribué le 20 novembre 2006 par la Commission d'appel d'offres à la société CERCLE VERT, sise 54 Rue Saint Roch – 95260 Beaumont sur Oise.

Montant minimum annuel de 35.000 euros H.T. - Montant maximum annuel de 140.000 euros H.T.

Le marché a été conclu pour une période de 1 an renouvelable 3 fois pour une période d'un an.

Consécutivement à l'augmentation des prix des matières premières, les prix unitaires du marché doivent être révisés à titre exceptionnel.

Un avenant autorisant une augmentation moyenne de 4,8 % par rapport au total du bordereau de prix initial s'avère nécessaire. (Total initial du bordereau des prix : 55.509,38 euros H.T. ; total révisé du bordereau des prix : 59.174,24 euros H.T.).

Les prix ainsi révisés s'appliqueront à compter du 1^{er} janvier 2008.

Les membres de la Commission d'appel d'offres réunie le 7 janvier 2008 ont émis un avis favorable à la passation de cet avenant.

C'est pourquoi il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant modifiant les prix unitaires du bordereau des prix du lot n°2 et d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'avenant correspondant.

La Commission « Administration Générale, Proximité, logement, travaux et vie associative », réunie le 15/01/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la MAJORITÉ avec 2 voix contre, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Mlle PETIT : Je m'étonnerai toujours que le commerce beauvaisien ne puisse répondre à ce genre d'appel d'offres d'une manière concurrentielle. Les chocolats acquis par la Ville à travers son CCAS sont des chocolats belges achetés en Charente-Maritime. Le pain des écoles a été, il y a encore pas si longtemps que ça, fourni par une Boulangerie de Seine-Maritime et en plus, la qualité n'y était pas. De nombreux commerçants se plaignent des achats de la Mairie auprès de fournisseurs forts éloignés de notre Ville et pratiquant des prix ne présentant pas d'avantages économiques significatifs. D'aucuns s'interrogent sur le contenu des cahiers des charges qui les écartent de cette concurrence. Je souhaiterais davantage de transparence dans le cadre du marché de 140 000 euros. Les prix proposés sont relevés par avenant de 4,8 %, ce qui fausse les résultats de la soumission, surtout s'il y a eu des moins-disants. Or, habituellement, pour un an, les prix sont fermes et non révisables compte tenu des quantités livrées. Je soumissionne à 99 euros, c'est un exemple, mon concurrent à 95 euros. On fait un peu de mathématiques aussi, ça nous distrait. Mon concurrent l'emporte et présente un avenant de 5 %, ce qui fait 100 euros et il n'était pas le moins-disant. Donc, moi, je ne voterai pas cela parce que je trouve que ça fausse la concurrence.

Mme LE MAIRE : Allez, on passe au vote. Qui est-ce qui vote contre ? Mademoiselle PETIT vote contre. Elle a un pouvoir, alors ça fait 2 voix. Donc le rapport est adopté à la majorité. On passe au dossier 17 puisqu'on a retiré le dossier 16.

MARCHÉ DES PRODUITS ET ACCESSOIRES D'ENTRETIEN

Mme DUROYON, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

La Ville de Beauvais se doit de lancer une consultation pour voie d'appel d'offres ouvert européen pour la fourniture de produits et accessoires d'entretien destinés à satisfaire les besoins des différents services municipaux, en vertu des articles 33 alinéas 3, 57 à 59 et 77 du Code des marchés publics.

Il s'agit d'un marché à bons de commande passé pour un an à compter de sa notification, renouvelable annuellement par reconduction expresse sans que sa durée totale n'excède quatre ans à compter de sa notification.

Le montant du marché est compris entre un montant minimum annuel de 53 000 euros TTC et un montant maximum annuel de 212.000 euros TTC.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la procédure de consultation ;
- d'autoriser Madame le Maire à relancer la consultation sous forme de marché négocié sur la base des dispositions de l'article 35-I-1° du Code des marchés Publics, en cas d'appel

d'offres infructueux ou sur la base des dispositions de l'article 35-I-3° du Code des marchés Publics, en cas d'offres inappropriées ;

- d'autoriser madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer les marchés avec l'entreprise retenue

La Commission « Administration Générale, Proximité, logement, travaux et vie associative », réunie le 15/01/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 2 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

APPEL D'OFFRES OUVERT

TRAVAUX DE VOIRIE DE REVÊTEMENT ET DE SIGNALISATION HORIZONTALE

GROUPEMENT DE COMMANDE DE TRAVAUX DU BEAUVAISIS

Mme DUROYON, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Le marché de travaux de revêtement de voirie passé en groupement de commande avec l'ensemble des communes de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis est arrivé à terme au 31 Décembre 2007. Il convient donc de lancer une nouvelle procédure pour attribuer un nouveau marché, le membre coordonnateur du groupement étant la Ville de Beauvais.

Pour la ville de Beauvais, la dépense annuelle est estimée entre un minimum de 150 000 € et un maximum de 600 000 € TTC.

Pour l'ensemble des autres communes, la dépense est estimée entre un minimum de 150 000 € et un maximum de 600 000 € TTC.

Soit pour le groupement de commande, une dépense globale comprise entre un minimum de 300.000 € et un maximum de 1 200 000 € TTC.

Les travaux seront traités par voie d'appel d'offres ouvert à bons de commande en vertu des articles 33, 57 à 59 et 77 du code des marchés publics. Le marché sera passé pour une année et renouvelable par reconduction expresse pour un an pendant 3 années consécutives (2009-2010-2011). La dépense sera prélevée sur les budgets inscrits à cet effet.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame le Maire à signer le marché avec les entreprises qui seront retenues pour ce qui concerne la Ville de Beauvais et tout acte y afférant,

- d'autoriser Madame la Présidente de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, en sa qualité de membre coordonnateur du groupement de commande, à relancer la consultation sous forme de marchés négociés sur la base des dispositions de l'article 35 du code des marchés publics en cas d'appel d'offres infructueux.

La Commission « Administration Générale, Proximité, logement, travaux et vie associative », réunie le 15/01/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

ACQUISITION DE VÉHICULES 2008 APPEL D'OFFRES OUVERT EUROPÉEN

Mme DUROYON, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

La Ville envisage l'acquisition de véhicules et d'une balayeuse pour l'année 2008. Il s'agit de remplacer des véhicules réformés et d'équiper le service espaces verts d'une berline supplémentaire.

L'acquisition sera traitée par voie d'appel d'offres ouvert en vertu des articles 33, 57 à 59 du code des marchés publics, en lots séparés comme suit :

- Lot 1 : 1 Balayeuse – Service Nettoyement
- Lot 2 : 3 Fourgons – Service voirie – Sports – Espaces verts
- Lot 3 : 1 Camionnette GNV – Service Nettoyement
- Lot 4 : 2 Berlines GNV – Service Espaces publics – Espaces verts
- Lot 5 : 3 Triporteur fourgons – Service nettoyage

La dépenses totale est estimée à 343.000 € TTC et sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la procédure de consultation des entreprises,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les marchés avec les entreprises qui seront retenues et tout acte y afférant,
- d'autoriser Madame le Maire à relancer la consultation sous forme de marchés négociés sur la base des dispositions de l'Article 35 du code des marchés publics, en cas d'appel d'offres infructueux,
- d'autoriser Madame le Maire à solliciter toute participation financière auprès des partenaires institutionnels.

La Commission « Administration Générale, Proximité, logement, travaux et vie associative », réunie le 15/01/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

CONSTRUCTION DE VESTIAIRES AU STADE PIERRE OMET

MONSIEUR COCUELLE, MAIRE ADJOINT

Les vestiaires du stade Pierre Omet n'étant plus conformes à la réglementation en vigueur, la commission de sécurité a émis un avis défavorable à la poursuite de leur utilisation. Des travaux de construction de nouveaux vestiaires ont donc été envisagés, selon la procédure de conception réalisation. En 2007, la consultation a été déclarée infructueuse à deux reprises, les offres qui comprenaient études et construction étaient très supérieures à l'estimation initiale.

Les travaux seront donc réalisés selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, en vertu des articles 33 et 57 à 59 du code des marchés publics en un seul lot, les études étant réalisées par les services techniques de la ville.

Le projet comprend la construction de 5 vestiaires avec sanitaires, 5 locaux douches, 2 vestiaires arbitres, 2 bureaux

avec sanitaires et 2 sanitaires publics accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Les travaux sont estimés à 450 000 € TTC et seront financés sur les crédits inscrits à cet effet. Le délai d'exécution est estimé à 4 mois.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la procédure de consultation des Entreprises ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les marchés avec les Entreprises qui seront retenues et tout acte y afférant ;
- d'autoriser Madame le Maire à relancer la consultation sous forme de marchés négociés sur la base des dispositions de l'Article 35 du code des marchés publics, en cas d'appel d'offres infructueux ;
- d'autoriser Madame le Maire à solliciter toute participation financière auprès des partenaires institutionnels ;
- d'autoriser Madame le Maire à solliciter auprès des partenaires institutionnels l'autorisation de commencer les travaux avant l'octroi des arrêtés de subvention ;
- d'autoriser Madame le Maire à déposer le permis de construire afférent à cette affaire.

La Commission « Administration Générale, Proximité, logement, travaux et vie associative », réunie le 15/01/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

ORGANISATION DU TRIATHLON 2008

MONSIEUR COCUELLE, MAIRE ADJOINT

Le Triathlon de Beauvais se déroulera cette année les 05 et 06 juillet 2008.

En 2008, notre ville a été sollicitée afin d'accueillir les épreuves du Championnat de France des Clubs de 1ère division de triathlon et du Grand Prix F.F.TRI de duathlon. Les épreuves du triathlon seront diffusées sur la chaîne « Sport Plus ».

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de se prononcer sur ces dispositions, et notamment d'autoriser Madame le Maire à signer, avec les partenaires de la Ville les conventions, ainsi que toutes pièces nécessaires à la conclusion de cette affaire ;
- de régler les frais d'agrément de l'ensemble des épreuves, soit 3 025 Euros à la Ligue de Picardie de Triathlon, et les frais d'assurance à la Fédération Française de Triathlon sur présentation de facture ;
- de régler à la Fédération Française de triathlon les frais de participation à la production télévisée sur la chaîne SPORT PLUS, à hauteur de 3 588 € TTC sur présentation d'une facture ;
- de régler les frais liés aux secours et à la sécurité d'un montant maximum de 3500 Euros, sur présentation de factures ;
- de prélever les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.

La Commission « Administration Générale, Proximité, logement, travaux et vie associative », réunie le 15/01/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. ALLUCHON : Je ne comprends pas très bien pourquoi on règle les frais de participation à la production télévisée sur la chaîne Sport Plus. D'habitude, ce sont les chaînes qui payent. Pourquoi on paye à leur place ?

M. COCUELLE : Ça n'est pas la première fois et c'est obligatoire, c'est la condition sine qua non pour que la compétition soit retransmise sur la chaîne. Ça peut être critiqué et être considéré comme choquant, certes, mais ça arrive quand même assez régulièrement dans des compétitions.

Mme LE MAIRE : On passe au vote. Pas de votes contraires ? Pas d'abstentions ? Unanimité.

CESSION D'UN TERRAIN SUR LA ZONE D'ACTIVITÉS DES CHAMPS DOLENT (ZFU) À LA SOCIÉTÉ PRÉAULT

MONSIEUR PIA, MAIRE ADJOINT

Le Groupe PREAULT a été créé en 2002, et travaille sur divers métiers liés au second œuvre du bâtiment :

- domotique, vidéo-urbaine,
- Géothermie
- Energie photovoltaïque

L'entreprise travaille surtout avec le secteur tertiaire et dispose de 140 salariés dispersés sur 4 sites en région nord-parisienne (40 km de Beauvais). Cette société fait travailler 250 à 300 personnes en comptant les sous-traitants.

Le Groupe Préault souhaite s'installer sur la parcelle n° 6 (Plan ci-joint) de la Zone d'Activités des Champs Dolent située en Zone Franche Urbaine. Ce terrain d'une superficie d'environ 4860 m² permettra la construction d'un bâtiment de 2500 m² qui accueillera 140 emplois dans un premier temps (transfert).

Par ailleurs, la société prévoit 50 recrutements locaux dans les 24 mois de l'achèvement du Bâtiment.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer une promesse de vente puis l'acte de vente au profit de la société PREAULT (ou de toute autre société qui pourrait s'y substituer dans le cadre du projet) du terrain n° 6 situé sur les Champs Dolent en Zone Franche Urbaine pour une superficie d'environ 4.860 m² au prix de 24 € HT au m² selon l'avis des domaines, soit au prix total d'environ 116.640 € HT,
- d'autoriser la société PREAULT, ou tout autre intervenant mandaté dans le cadre du projet, à pénétrer sur le terrain pour mener à bien les études préalables,
- d'autoriser le dépôt d'une demande de permis de construire,
- d'autoriser Madame le Maire ainsi que l'Adjoint Délégué à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

La Commission « Urbanisme, projets urbanistiques et circulation », réunie le 15/01/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 3 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. AURY : Madame le Maire, concernant, comme l'indique Monsieur PIA, cette délocalisation d'une entreprise qui était préalablement en région parisienne, je trouve qu'on est effectivement en plein dans cette logique de concurrence entre territoires et de ces effets d'aubaine qui font que des entreprises vont s'installer ici quelques années pour empocher les exonérations diverses. Et, peut-être, on verra dans quelques années cette entreprise redéménager à nouveau parce qu'un autre territoire aura fait une offre plus avantageuse. Et, je trouve finalement que ça symbolise assez bien ce qui nous semble être le cas d'un certain nombre de transferts d'activités que l'on voit sur cette Zone des Champs Dolent, puisque vous nous indiquez qu'il y aura 140 emplois, mais qui ne sont pas créés sur Beauvais, qui sont transférés d'ailleurs et que la société prévoit, dans les deux ans après l'achèvement du bâtiment, une cinquantaine de recrutements locaux. J'ai relu à bon escient une intervention qu'avait faite à ce propos André ALLUCHON, il y a un an et demi, où il montrait de manière assez éclatante le coût finalement pour la collectivité qui finançait — ça, il le montrait très bien — 1,34 SMIC par demandeur d'emploi. Et, en fait, on s'aperçoit qu'au total cela sur le bénéfice global de ces opérations, nationalement, c'était indiqué dans beaucoup de rapports, on avait peu de créations réelles d'emplois stables, durables. Et quand on regarde un peu le plan que vous nous donnez parce que vous vous gargarisez un peu à longueur de colonnes, Madame le Maire, dans tous les matériels de communication que vous sortez, du remplissage très rapide de cette zone. Certes, il y a un remplissage en terme de bâtiments. Et je crois les Beauvaisiens, parce que quand on en discute avec eux, très peu finalement connaissent des gens qui ont eu effectivement un emploi de créé sur cette zone. On peut être vraiment très interrogatif sur le bénéfice réel en terme de créations d'emplois stables, durables sur cette zone, et on constate, y compris au travers d'un certain nombre de noms d'entreprises, qu'il s'agit essentiellement de transferts d'activités. Je voudrais faire deux dernières remarques : constater, au passage, que sur cette opération comme sur d'autres, vous utilisez par contre très largement les importantes réserves foncières que vous avez léguées la municipalité précédente et contre lesquelles, d'ailleurs, souvent des élus de droite votaient contre ces acquisitions foncières. Je vois qu'aujourd'hui, vous les utilisez assez largement. On peut s'interroger sur leur utilisation en termes, par exemple, économique, d'efficacité réelle en termes de créations d'emplois. Deuxième remarque, je constate qu'une nouvelle fois, les prix qui sont faits pour la revente de ces terrains que vous avez trouvés à votre arrivée et donc pour lesquels vous n'avez rien eu à investir dans ce mandat, me semble relativement bradés et notamment par rapport à un certain nombre de prix que vous avez faits parfois par exemple pour des constructions de logements locatifs, même auprès de bailleurs. Donc, voilà les remarques que je voulais faire à propos de cette délibération.

M. PIA : Alors, Monsieur AURY, on peut toujours se poser des questions existentielles sur l'implantation des entreprises, les avantages qu'elles ont par rapport à une localisation en Zone Franche. Je sais que vous êtes un opposant aux Zones Franches Urbaines. Je respecte tout à fait votre idéologie sur cette question. Nous, on est là pour faire du concret et le concret, c'est qu'effectivement cette Zone Franche nous permet d'accueillir des entreprises. Et vous seriez à notre place avec une entreprise... Alors, vous parlez de délocalisation, je crois que vous avez employé un terme, bien sûr, bien choisi, puisque délocalisation, pour nous, je suis désolé, la localisation — alors, il me semble que j'ai parlé de transfert d'activité — c'est effectivement une société qui va à l'étranger, qui va s'implanter, qui change de territoire. Là, en l'occurrence, on est sur un transfert d'entreprise qui est en région parisienne, qui n'a pas de possibilité de se développer sur place et qui a choisi, c'est vrai, Beauvais, parce que ce n'est pas loin justement de la région parisienne. On est en plus sur une activité, si vous avez bien lu la délibération, qui est quand même sur des activités à haute valeur ajoutée : domotique, vidéo urbai-

ne, géothermie, énergie photovoltaïque et donc des activités qui sont à haute valeur ajoutée, qui vont enrichir et donner de la richesse en quelque sorte à notre Zone d'Activités des Champs Dolent. Franchement, si vous étiez à notre place, je pense que vous n'auriez pas hésité une seconde à accueillir cette entreprise, même si celle-ci va bénéficier des exonérations sur les 50 créations d'emplois à venir suite à l'implantation de cette entreprise. D'autre part, quand vous dites que nous communiquons beaucoup sur ce que nous faisons dans le domaine de l'emploi et que nous annonçons nos résultats, je pense que quand on est élu, notre devoir est aussi d'informer les Beauvaisiens, les Beauvaisiennes, il est tout à fait normal de dire ce que l'on fait. Alors après, vous pouvez très bien contester les chiffres. En ce qui concerne précisément les créations, vous mettez en cause notamment en disant : « De toute façon, sur cette Zone Franche, on a que des transferts », c'est faux. C'est vrai qu'il y a des transferts parce qu'on ne peut pas uniquement avoir des créations nettes d'entreprises, il y a aussi des entreprises qui ont des besoins de se développer et qui, grâce à la Zone Franche, en trouvent les moyens à la fois en espaces et en même temps en avantages financiers parce qu'il est clair que si elles n'avaient pas cet avantage, elles ne recruteraient pas. Je peux vous assurer que sur la Zone Franche on est bien sur des créations d'emplois. Aujourd'hui, l'objectif, c'est 600 emplois minimum et par rapport au plan de recrutement de ces entreprises, nous sommes sur la création de 450 emplois net. Ça a été plusieurs fois évoqué dans les publications, à la presse notamment, mais dans les publications de la Communauté d'Agglo aussi. Donc, voilà, je crois que nous faisons, sur cette Zone Franche, un bon travail. Vous dites qu'effectivement, on voit beaucoup d'entreprises, mais, dans les entreprises, je peux vous assurer, Monsieur AURY, ce n'est pas une vue de l'esprit, nous avons des emplois.

M. AURY : J'aime bien les réponses de Monsieur PIA parce que souvent, involontairement, il apporte des éléments de réflexion. Vous dites, sur cette entreprise, trois choses. C'est une entreprise qui était dans je ne sais quel secteur de région parisienne, elle avait du mal à se développer. Elle vient à Beauvais parce qu'elle est intéressée par la proximité de la région parisienne, certainement par les axes de communication. Et vous dites : « Elle est sur un secteur porteur », ce qui est tout à fait réel au vu de ce qui est écrit de ses activités. Si cette entreprise peut acquérir un terrain au prix normal et payer normalement ses cotisations sociales et ses impôts, ça ne sera en aucun cas un handicap pour elle puisqu'elle est sur un secteur porteur. Elle sera dans un secteur géographique proche de la région parisienne et de voies de communication qui lui permettront de développer ses activités. C'est ce que je mets en cause. En fait, on a ce cadeau qui est fait, mais qui n'est pas justifié ici. Qu'on aide telle ou telle activité qui serait réellement en difficulté pour telle ou telle raison, mais là tout ce que vous nous avez annoncé n'indique pas du tout une entreprise qui serait en difficulté. Elle peut acheter le terrain au prix normal, elle peut payer ses impôts normalement et elle peut payer ses cotisations sociales. Alors, bien sûr, si on lui dit : « Vous venez là, le terrain sera très peu cher, vous serez exonérés des cotisations sociales et d'impôts », évidemment, elle va le prendre. Si on lui offre, elle va le prendre, mais elle l'aurait fait de toute façon même sans ce cadeau fait par la collectivité.

M. PIA : Un mot, Monsieur AURY, simplement, si nous n'avions pas proposé à cette entreprise précisément un terrain en Zone Franche, elle serait partie vraisemblablement ailleurs et notamment, par exemple, à Amiens.

M. JULLIEN : Il y a une précision qui a certainement échappé à mon collègue Thierry AURY, en ce qui concerne le doute qu'il émettait sur les recrutements au niveau local. Je rappelle que la réglementation en matière de Zone Franche Urbaine oblige un recrutement local à 30 % et plus particulièrement dans les Zones Urbaines Sensibles, c'est-à-dire les zones les plus défavorisées. Donc, l'annonce des 50 recrute-

ments locaux est une annonce obligatoire sinon elle ne bénéficierait pas des allègements fiscaux et sociaux.

Mme LE MAIRE : Je propose de passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? 3 abstentions. Je vous remercie.

DEMANDE DE CESSION DU BÂTIMENT SITUÉ BOULEVARD SAINT JEAN

MONSIEUR MARDYLA, MAIRE ADJOINT

La Ville de Beauvais est propriétaire du bâtiment situé au 1 Boulevard Saint-Jean à Beauvais où le Centre Communal d'Action Sociale de Beauvais gère actuellement (depuis le 1er Juillet 2007) un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (C.H.R.S.) de 18 places, 9 places de stabilisation et accueille, également, 10 places d'urgence.

Ce bâtiment, dénommé C.A.E.P.P. (Centre d'Accueil d'Entraide Précarité Pauvreté), mis à la disposition du C.C.A.S., doit être transformé afin de tenir compte des demandes de la D.D.A.S.S. et notamment des dispositions concernant la mise en place de la loi D.A.L.O. (droit au logement opposable). Ce bâtiment accueille, par ailleurs, également le secours catholique.

Ainsi, dans le but d'optimiser la gestion et de mettre en adéquation les exigences requises avec les moyens financiers et juridiques du CCAS, il serait opportun de transférer la pleine propriété de ce bâtiment au C.C.A.S.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal :

- de céder au C.C.A.S. la pleine propriété du bâtiment cadastré section AS n° 116 partie situé au 1 Boulevard Saint-Jean à Beauvais, bâtiment dénommé le C.A.E.P.P., moyennant le prix des domaines, soit 450.000 €,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Urbanisme, projets urbanistiques et circulation », réunie le 15/01/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 1 abstention(s) et 11 refus de vote, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Mme HOUSSIN : Madame CAYEUX, dans votre délibération, vous dites : « Ce bâtiment dénommé C.A.E.P.P. — qu'on connaît tous — Centre d'Accueil d'Entraide Précarité Pauvreté, mis à la disposition du C.C.A.S. doit être transformé afin de tenir compte des demandes de la D.D.A.S.S. et notamment des dispositions concernant la mise en place de la loi D.A.L.O. (Droit au logement opposable) ». Quand vous dites « doit être transformé », en quoi il doit être transformé ?

M. MARDYLA : Des travaux d'amélioration.

Mme HOUSSIN : Mais en quoi les travaux vont transformer le lieu pour qu'il prenne en compte les demandes de la D.D.A.S.S. et la loi D.A.L.O. parce que, pour l'instant, c'est un Centre d'Hébergement ? Quelles transformations sont nécessaires pour répondre aux demandes de la D.D.A.S.S. et à la loi D.A.L.O. ?

M. MARDYLA : Ce sont des mises aux normes, certainement, des mises aux normes de logements.

Mme HOUSSIN : Ce n'est pas possible, ce ne sont pas des logements pour l'instant.

Mme BEUIL : Pour l'instant, on nous a accordé 10 places d'hébergement d'urgence qui, en temps normal, ne sont accordées qu'en période hivernale. Là, il s'avère que ces places d'accueil d'urgence vont être transformées en accueil permanent. Nous allons donc aménager le C.A.E.P.P. de façon à pouvoir organiser ces lits en accueil permanent.

Mme HOUSSIN : J'ai bien compris, mais ça veut dire quoi concrètement ? Ça veut dire quoi transformer ?

Mme LE MAIRE : Ça veut dire rendre habitable dans les normes des CHRS.

Mme HOUSSIN : Aujourd'hui, au C.A.E.P.P., ce sont des dortoirs. Donc, ça veut dire quoi aujourd'hui de transformer ?

Mme LE MAIRE : Ce sont des chambres qui vont devenir individuelles, Madame HOUSSIN.

Mme HOUSSIN : Il y aura forcément moins de place qu'aujourd'hui.

Mme LE MAIRE : Non, il y aura forcément plus de place.

Mme HOUSSIN : Ah non, si vous transformez des dortoirs en chambres individuelles, il y a moins de place.

Mme LE MAIRE : Non, mais il y a plus de place, l'organisation va être revue et corrigée.

Mlle PETIT : Vous revoyez tout, mais est-ce que vous avez évalué le coût de la transformation ? Je connais bien le C.A.E.P.P., pour transformer ces dortoirs qui ne sont pas très immenses en chambres, je pense que ça va être un coût phénoménal. Ça sera ma première remarque. Oui, vous avez évalué, vous dites, à combien alors ? Est-ce qu'on pourrait savoir ?

Mme LE MAIRE : Ce sont 370 000 euros validés par la D.D.A.S.S.

Mlle PETIT : Oui, mais 370 000 euros de travaux. Je suis très étonnée de voir passer ce dossier dans ce Conseil Municipal, parce qu'il y a quand même un Conseil d'Administration du CCAS.

Mme LE MAIRE : Mais là, on ne passe pas le dossier, on passe la cession du bâtiment.

Mlle PETIT : Justement, ça a quand même un coût pour le C.C.A.S., vous êtes rigolos. Mieux vaut en rire, mais si on lit bien : céder au C.C.A.S. la pleine propriété du bâtiment cadastré moyennant le prix des domaines : 450 000 euros. Ça veut bien dire que le C.C.A.S. va acheter ce bâtiment, je comprends bien les choses quand même.

Mme LE MAIRE : Oui, vous avez bien compris.

Mlle PETIT : Donc, je suis étonnée que ce ne soit pas passé au C.C.A.S.

Mme LE MAIRE : Le C.C.A.S. ne peut pas acheter sans qu'il y ait un vendeur.

Mlle PETIT : Bien sûr, mais il peut quand même en discuter. C'est un petit peu facile.

Mme LE MAIRE : Ça va passer au prochain Conseil d'Administration.

Mlle PETIT : Peut-être, mais est-ce que le C.C.A.S. a les moyens actuellement de s'acheter une maison de 450 000 euros ? Vous me répondez quoi ?

Mme LE MAIRE : C'est la Ville qui va compenser, Madame HOUSSIN, et après ça, ça nous permettra d'amortir.

Mlle PETIT : La Ville va compenser ?

Mme LE MAIRE : Oui.

Mlle PETIT : Mais, alors là, pourquoi vous précipitez-vous à ce moment-là pour vendre ce bâtiment au C.C.A.S. ? Pourquoi ne faites-vous pas les travaux vous-même ? Non, mais je voudrais qu'ici on écoute un petit peu.

Mme LE MAIRE : Mademoiselle PETIT, vous mélangez tout.

Mlle PETIT : Non, je ne mélange rien du tout. Je me demande comment un C.C.A.S. qui actuellement n'a pas les moyens, il faut le dire, peut s'acheter une maison de 450 000 euros alors que - je voudrais qu'on m'écoute ici - le C.C.A.S. a dû emprunter au mois de novembre et décembre pour payer le personnel. Soyons sérieux !

Mme LE MAIRE : De toute façon, aujourd'hui, c'est une demande de cession. On propose au Conseil Municipal d'autoriser à céder au C.C.A.S. la pleine propriété d'un bâtiment qui, après, pourra être abondé financièrement. Donc, voilà, on n'en est pas plus loin.

Mme LEFRANC : Je rejoins Madame PETIT puisque je fais partie aussi du C.C.A.S. et nous n'avons eu aucune information concernant le rachat de la Ville...

Mme LE MAIRE : Pour l'instant, Madame LEFRANC, Madame PETIT, etc., il n'est pas question d'une information au C.C.A.S., elle viendra au prochain Conseil d'Administration. L'opération qui va être faite est une opération financièrement blanche pour le C.C.A.S. puisque la Ville va abonder pour permettre la réalisation de cette délibération.

Mlle PETIT : Ah, mais j'ai compris, alors. Vous avez encore à parler, Madame LEFRANC ?

Mme LE MAIRE : Non, mais dites donc, vous pourriez peut-être me donner aussi la parole ! Non, mais alors !

Mme LEFRANC : Non, mais, je vais parler, ne vous inquiétez pas. J'aimerais savoir s'il y aura un prochain Conseil d'Administration avant les municipales.

Mme LE MAIRE : Le 28 février, Madame LEFRANC.

Mme LEFRANC : Ah, je suis bien contente de le savoir.

Mme LE MAIRE : Là, c'est tout simplement une demande de cession. Si ce Conseil Municipal n'accepte pas que nous fassions cette proposition d'achat au C.C.A.S., on ne proposera pas la vente de ce bâtiment au C.C.A.S. Là, pour l'instant, nous vous demandons : êtes-vous d'accord pour que nous propositions la vente de ce bâtiment au C.C.A.S. ?

Mme HOUSSIN : Je ne peux pas répondre à cette question puisque je ne sais pas si le C.C.A.S. est lui-même d'accord pour l'acheter.

Mme LE MAIRE : Madame HOUSSIN, si d'aventure, le C.C.A.S. refuse lors du prochain Conseil d'Administration, la vente n'aura pas lieu.

Mme HOUSSIN : Madame le Maire, vous nous faites passer une délibération pour nous demander notre avis sur la cession. Or vous n'avez pas pris contact avec le C.C.A.S. pour savoir s'il était d'accord. Donc, on vote quoi là ?

Mme LE MAIRE : Si le C.C.A.S. veut refuser lors du Conseil d'Administration du 28 février, il refusera. Mais, il faut que l'autorisation de la proposition parte du Conseil Municipal.

Mlle PETIT : Madame le Maire, je sais trop bien comment ça se passe au Conseil d'Administration du C.C.A.S. et je dis que ce n'est pas la peine de leur faire cette proposition pour le moment. Le C.C.A.S. n'a plus d'argent. Donc, on passe à autre chose, je refuse de voter un tel dossier.

Mme LE MAIRE : Bien, alors, on passe au vote. Qui vote contre ? 11 refus de vote. Qui s'abstient ? 1 abstention. Le rapport est adopté.

RÉTROCESSION DE VOIRIE RUE J. GODDET ÉCHANGE DE TERRAIN

MONSIEUR MARDYLA, MAIRE ADJOINT

Lors de l'implantation de la Société DECATHLON, celle-ci avait réalisé la voie de desserte actuellement dénommée rue J. GODDET qui a été depuis prolongée par les Services Municipaux jusqu'au nouveau giratoire avenue Corot.

Comme cela était prévu à l'époque, il convient donc de récupérer dans le domaine public communal ces parcelles à usage de voie.

En contrepartie de cette cession, la Ville cède à la Société HSBC (Crédit Bailleur) des parcelles d'une surface équivalente afin qu'elle retrouve sa surface initiale.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal l'échange suivant :

- la Ville récupère les parcelles cadastrées section ZE n° 773, 772 et 768 (3 452 m² au total) à usage de voirie et rond point et cède à la Société HSBC (Société de crédit bailleur de Décathlon) dont le siège social est 15 rue Vernet à Paris, les parcelles cadastrées section ZE n°s 774, 779 et BY 249 (2 957 m² au total) actuellement en nature de terre. Cet échange sera réalisé moyennant un échange sans soulte,

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Urbanisme, projets urbanistiques et circulation », réunie le 15/01/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

ACQUISITION PARCELLES AU CONSEIL GÉNÉRAL AMÉNAGEMENT DU BOIS BRÛLET

Mme BEUIL, MAIRE ADJOINT

Dans le cadre de l'aménagement du Bois Brûlet, la Ville a sollicité du Conseil Général l'acquisition de deux parcelles situées en périphérie du bois.

Le Conseil Général ayant donné son accord pour cette cession, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'acquérir les parcelles BE n°s 270 (640 m²) et 271 (2645 m²) au prix des domaines, soit 3.300,00 euros,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Urbanisme, projets urbanistiques et circulation », réunie le 15/01/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. LECURU : Madame le Maire, pendant qu'on est en train de parler de bois, qu'en est-il de l'enquête administrative des platanes pour terminer l'affaire de l'avenue de l'Europe ? Est-ce qu'on fait payer, combien ça a payé, combien ça a coûté pour celui qui a pris le bois ?

Mme LE MAIRE : Alors, les titres de recettes ont été émis et il y a eu une sanction administrative de vente du bois qui est maintenant transparente. Je vous confirmerai cela par écrit, mais je peux vous dire que le problème est réglé.

Mlle PETIT : Je voudrais savoir à quoi va servir le bois ? Est-ce que ça va être pour les chaudières de Saint-Jean ?

Mme LE MAIRE : Bien, on passe au vote. Qui est-ce qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le dossier est donc adopté à l'unanimité.

ACQUISITION DE TERRAIN À MONSIEUR DUPORT ALIGNEMENT RUE DE LA LONGUE HAIE

MONSIEUR MARDYLA, MAIRE ADJOINT

Dans le cadre de la mise à l'alignement de la rue de la Longue Haie, la Ville a obtenu l'accord de Monsieur DUPORT pour céder la partie nécessaire à cet alignement.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'acquérir la parcelle cadastrée section AG n° 677 pour 98 m² au prix de 3.000,00 euros au vu de l'avis des Domaines qui sera, après aménagement, classée dans le domaine public communal,

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Urbanisme, projets urbanistiques et circulation », réunie le 15/01/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

ACQUISITION D'UNE MAISON 14 RUE SIMONE SIGNORET

MONSIEUR MARDYLA, MAIRE ADJOINT

Dans le cadre des projets de rénovation urbaine du quar-

tier Saint-Jean, la Ville doit finalement acquérir le pavillon situé sur Agel qui restait appartenir à l'Etat Ministère de la Défense.

Le Ministère de la Défense n'est pas opposé à cette cession mais souhaite une solution de relogement équivalente puisque ce pavillon est destiné à loger le délégué militaire.

La Ville a donc cherché et trouvé une maison située 14 rue Simone Signoret. C'est un pavillon datant des années 80 disposant d'environ 160 m² habitables que les représentants du ministère ont visité et qui leur convient.

C'est pourquoi, il est proposé la transaction suivante :

- acquisition par la Ville de la maison située 14 rue Simone Signoret cadastrée section AI n° 491 appartenant aux Consorts HOUEL au prix de 320.000,00 euros (au vu de l'avis des Domaines) + les frais de commission de l'agence ATRIUM qui sont en cours de négociation,
- puis échange entre la Ville et l'armée, à savoir cession de la maison 14 rue Simone Signoret à l'Etat -Ministère de la Défense et acquisition par la Ville du pavillon situé rue de la Procession appartenant à l'Etat, cadastré section AM n° 609 (1955 m²) et 596 (637 m²) moyennant un échange sans soulte.

Il est toutefois précisé que le pavillon rue de la Procession a été estimé par les Domaines à 260.000,00 euros,

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Urbanisme, projets urbanistiques et circulation », réunie le 15/01/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la MAJORITÉ avec 2 voix contre et 6 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. AURY : Madame le Maire, je voulais savoir ce que deviendrait ce pavillon que nous achetons au Ministère de la Défense.

Mme LE MAIRE : Celle que nous achetons va être pour reloger l'un des deux occupants des deux pavillons qui sont aujourd'hui les seules maisons existantes sur le quartier Agel, qui vont être détruites et vont devenir 40 maisons.

M. LECURU : Madame le Maire, nous assistons là encore à une gabegie, c'est incroyable, j'ai été prendre en photo la propriété de l'armée qui va être détruite, une magnifique propriété de 180 m², je suis allé la visiter, 2 500 m² de terrain. C'est magnifique. C'est quand même surprenant, on va faire un lotissement de 40 maisons. On a deux magnifiques maisons, il y a la deuxième maison parce qu'il y a une deuxième maison dont on ne parle pas, maintenant, qui loge actuellement le Directeur Général des Services de la CAB qui est ici. Une maison pareille estimée à 350 000 euros par les agents immobiliers. Donc, ça fait deux fois 350 000 euros. 700 000 euros qu'on va raser pour construire d'autres maisons. Je trouve ça tout à fait aberrant. 40 logements, ce n'est pas dans ce terrain-là, c'est tout autour, c'est tout l'aménagement. Et il y a eu ce genre de choses avec Monsieur AMSALLEM, il y a une quinzaine d'années, c'était l'aménagement de l'Hôtel Dieu, il était question de raser l'ancien Hôpital pour y construire des logements et il y a eu révolte des populations, des riverains qui considéraient que le patrimoine de l'Hôtel Dieu était magnifique, qu'il fallait préserver le portail, qu'il fallait préserver les arcades et in extremis, le promoteur a repensé son projet et a intégré l'existant avec le nouveau projet. Donc, il est tout à fait possible de dire à un aménageur : « Il y a deux maisons existantes, on les intègre dans le nouveau lotissement et on évite 700 000 euros de dépenses ». C'est aberrant de voir un truc

pareil. Je ne comprends pas. On est aujourd'hui dans une table rase, on rase tout et on reconstruit alors que ces maisons ont un intérêt évident. On ne va pas reconstruire des maisons aussi belles que celles-là, j'en suis sûr. Deux maisons magnifiques, je fais circuler si vous voulez les faire passer.

M. LECURU : Cette maison que l'on rachète en équivalent pour loger un responsable de l'armée, elle est bien moins jolie. La proposition a été acceptée, effectivement, mais néanmoins, elle n'a rien à voir avec ces maisons au niveau de la beauté. Ce sont des maisons construites dans les années 60. Elles sont vraiment costauds. Je propose au Conseil Municipal de demander à l'aménageur de repenser son projet et de les intégrer. On réduit les parcelles parce qu'elles sont trop grandes, il y a 2 500 m², c'est trop grand, et puis on intègre un lotissement autour, il y aura deux jolies maisons parmi les autres. Je ne sais pas, c'est du bon sens.

Mme LE MAIRE : Monsieur LECURU, je comprends que vous vous interrogez. L'aménageur, c'est l'OPAC, il nous a expliqué qu'on ne pouvait pas faire la solution que vous proposez. C'est pour ça que nous sommes contraints d'arriver à cette issue. Madame HOUSSIN, je parle des faits, c'est tout. Mademoiselle PETIT.

Mlle PETIT : Donc, si l'on parle de la démolition des deux maisons au plateau Saint-Jean, je suis tout à fait Monsieur LECURU. On peut tout faire. Vous savez, dans cette assemblée, j'ai vu qu'on pouvait beaucoup faire si on le voulait. Donc, on peut intégrer au paysage ces deux maisons. J'ai été de celles qui ont participé à la sauvegarde de l'ancien Hôpital et puis, des locaux aussi de l'Espace Mitterrand, Buzenval à ce moment-là. Par rapport à ce dossier, je voterai pour. Là, on est revenu au dossier parce que le vendeur de cette maison ne doit pas être pénalisé. Je m'interroge, Madame le Maire, sur les raisons qui vous ont fait préempter une maison bourgeoise dont la superficie habitable aurait pu loger plusieurs jeunes. Visiblement, vous avez privilégié l'intérêt particulier à l'intérêt général parce que, semble-t-il, ce sera un couple qui va disposer de 300 m² avec un loyer dérisoire. On retombe, excusez-moi, et je n'aurai pas fini mes propos, dans les mauvaises habitudes de la Ville de Paris et ce n'est pas à votre honneur. Je n'ai pas fini, Madame le Maire. Je sais comment vous avez procédé par rapport à cette affaire et je n'en parlerai pas ici, mais je qualifierai vos méthodes de peu honorables.

Mme LE MAIRE : Mademoiselle PETIT, vos propos sont enregistrés et ça devient de la diffamation. Donc, j'en tirerai les conséquences et je vais quand même, dans cette assemblée, faire le point justement sur cette délibération. Il faut que les collègues se souviennent que nous avons un aménagement à faire sur le lotissement Agel et comme il a été dit tout à l'heure, une des maisons est occupée, elle appartient à la Ville et à l'Agglo et est mise à disposition de la Communauté d'Agglomération pour son Directeur Général. L'autre est occupée par un militaire qui dépend des services de l'armée, donc du Ministère de la Défense. Quand il s'est agi de prévoir l'aménagement mené par l'OPAC, je pense qu'il faut quand même dire les choses, ça n'a rien d'infamant pour l'OPAC, ils nous ont dit qu'il n'y avait pas d'autre choix cohérent pour ce lotissement que de supprimer ces deux pavillons. Par la suite, nous avons donc contacté au cours de l'été 2006 le Ministère de la Défense pour acquérir ce pavillon puisque nous avions, à cet effet, une subvention importante dans le cadre du dossier de rénovation urbaine. En juin 2007 et n'ayant pas de réponse de l'armée, nous avons fait un courrier de relance, le courrier est à votre disposition, il a été établi à l'attention du Préfet qui est intervenu auprès du Commandant de la région Nord. Le 15 juillet, le Ministère de la Défense a répondu défavorablement à la demande, mais nous avons fait une nouvelle intervention auprès de l'actuel Ministre de la Défense qui a permis de relancer les négociations. Il y a eu une expertise fon-

cière qui a été désignée pour voir s'il y avait une possibilité d'échange avec la Ville, et les Services de la Ville ont donc recherché un pavillon qui correspondait aux orientations fixées par l'armée. Au cours d'une réunion du 15 novembre 2007, il y a trois propositions qui ont été faites à l'armée en présence du Préfet et qui ont fait l'objet d'un refus. Et le 10 décembre, il y a eu une nouvelle rencontre qui a permis d'obtenir un accord, deux sites avaient été proposés dont celui de la rue Simone Signoret qui a alors reçu l'aval de l'armée. Ce pavillon a donc fait l'objet d'une procédure de substitution de la Ville en date du mois de novembre, afin de reloger le locataire en place de la Ville, soit de le proposer à l'armée. Et c'est ce qui aboutit aujourd'hui à l'achat de ce pavillon dans lequel le Général en question va être relogé.

Mlle PETIT : Et l'histoire ne dit pas pourquoi cette maison et pas une autre.

Mme LE MAIRE : C'est une maison que l'on a proposée à la délégation militaire.

M. AURY : Deux remarques : d'une part, vous nous indiquez, Madame le Maire, que c'est encore une fois l'OPAC qui est responsable — laissez-moi poursuivre jusqu'au bout — de ce qui ne se passe pas bien sur le site Agel. Que je sache...

Mme LE MAIRE : Monsieur AURY, ça se passe très bien.

M. AURY : Heureusement que ça se passe très bien, Madame le Maire, parce que depuis sept ans, il n'y a rien. Si ça se passait mal, je ne sais pas dans quel état ce serait. Donc, je veux quand même vous rappeler que l'aménagement de toute cette zone est sous votre responsabilité. C'est vous qui fixez ce que vous souhaitez qui soit installé ou pas dans cette zone, pas les bailleurs, les promoteurs, les aménageurs à qui vous demandez de faire quelque chose. Eux réalisent en fonction des règles que vous fixez. Donc, c'est quand même vous le maître à bord de ce qui se passe sur l'ensemble de l'espace Caserne Agel. A chaque fois, je trouve que vous vous défaussez très facilement de vos responsabilités. Puisque vous dites que tout se passe très bien sur cet endroit, quand même on est en 2008, ça a été acheté en 2000, c'est un terrain et une manœuvre. Là, vous avez inauguré précipitamment un petit pavillon d'entrée pour installer quelques agents municipaux qui se retrouvent dans un petit bureau en plein milieu du champ de manœuvre. Mais, tout le reste, qu'y a-t-il eu d'autre depuis ces sept longues années de votre mandat : un bassin d'orage dangereux que vous allez devoir refaire, des bouts de voiries que vous allez devoir reprendre. Vous nous indiquez au dernier Conseil Municipal que même le certificat de viabilité, vous n'étiez pas en capacité de le fournir actuellement. Par contre, si, je me souviens d'une mesure très énergique que vous avez prise dès votre arrivée sur ce site, ça a été de raser les 13 logements d'urgence qui avaient été installés par la précédente municipalité dans un des pavillons de la Caserne. Ça, ça a été rapide, ça a été un coup pour rien. Donc, je trouve quand même que sur un dossier qui était, théoriquement, vous l'avez dit à plusieurs reprises, un des dossiers phares de votre mandat : le réaménagement de l'espace Agel, eh bien, c'est également là aussi vraiment un constat terrible en cette fin de mandat, mandat pourtant prolongé d'un an comme chacun le sait.

Mme LE MAIRE : Monsieur AURY, le dossier de rénovation urbaine, je l'assume totalement. D'autre part, je tiens à vous dire que ces travaux qui vont être réalisés, je ne reviendrai pas sur les raisons du retard, chacun peut comprendre ce que je veux dire, mais ceci étant, je peux vous dire qu'en 5 ans, nous allons réaliser sur cette zone ce qui aura été fait en 30 ans. C'est-à-dire qu'on va réaliser la construction d'un certain nombre de logements qui auraient mis 30 ans à être réalisés s'il n'y avait pas eu cette opération de rénovation urbaine. Je rappelle quand même que c'est 110 millions d'euros de

constructions qui vont être réalisées. Alors, je sais bien qu'il y a des endroits où ça ne plaît pas, mais j'assume et j'en suis fière de ce projet.

M. AURY : Madame le Maire, là, je vous parle de votre bilan et vous nous parlez des promesses d'avenir. Mais, nous, on constate le réel réalisé. Là, sur l'avenir, vous allez bâtir des logements, vous allez créer des emplois, vous allez faire plein de choses, d'accord, mais, comme chacun le sait, les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent. Nous, ce qu'on a à juger, ce que les Beauvaisiens ont à juger aujourd'hui, c'est votre mandat long de sept années. Et donc, ils sont à même d'aller regarder sur cet espace de la Caserne Agel ce qui s'est passé en sept années. Vous nous annonciez pareil dans votre programme, je l'ai là sous la main, je l'ai toujours, il devait y avoir même à cet endroit-là, et vous alliez très loin, un Pôle Sportif. Je ne sais pas, aujourd'hui, mis à part de taper dans une balle sur un terrain vague ce qu'il y a d'autres comme Pôle Sportif. Et on pourrait en reprendre toute une série dans votre programme de 2001. Donc, nous et les Beauvaisiens, on va devoir juger votre bilan et sur cette opération, excusez-moi, mais il n'est quand même pas fameux.

M. PIA : Je tiens quand même à rappeler qu'en ce qui concerne Saint-Jean et notamment Agel, on en parle déjà depuis de très nombreuses années, mais de votre temps également puisqu'en 95, cela faisait déjà l'objet de débats, quand nous sommes arrivés, il y avait une opération de renouvellement urbain, excusez-moi, c'était un projet de pacotille. Là, ce qu'on vous offre, c'est un vrai projet de renouvellement urbain pour un quartier de 110 millions d'euros. Donc, je pense qu'on peut quand même se féliciter, Mesdames et Messieurs, de l'opposition et féliciter Madame le Maire d'avoir réussi à négocier avec l'Etat et avec l'ensemble des partenaires, dont l'OPAC en effet, un projet qui va complètement rénover la face de ce quartier et qui va en faire un quartier à la hauteur de ce qu'on peut attendre pour les habitants et de ce que peuvent attendre les habitants. Seulement, ça, vous ne voulez pas le voir et je tiens à vous dire, je tiens à vous rappeler qu'en plus, ce projet n'était même pas dans notre projet et qu'il fait partie intégralement aujourd'hui de notre bilan. Les réalisations concrètes, elles sont là, elles continueront.

Mme DUROYON : Monsieur AURY, je ne peux pas vous laisser dire qu'il ne se passe rien sur ce quartier Agel, parce que si vous aviez un peu la mémoire des dossiers, vous pourriez vous souvenir que nous avons lancé des appels d'offres pour l'aménagement de ce quartier et que la consultation est en cours et qu'il s'agit quand même d'une somme de 6 800 000 euros engagés pour les VRD, l'éclairage, les espaces publics et un cinquième lot que j'oublie. Donc, on ne peut pas dire qu'il n'y a rien qui sort parce que la consultation est en cours et les offres des entreprises sont déjà données. On attend le résultat.

Mme LE MAIRE : Dans le Budget 2008, d'ailleurs, c'est bien étudié et on a inscrit 38 millions d'euros pour ce quartier-là, cette année, en 2008. Oui, Madame HOUSSIN. Et d'ailleurs, ce qui me surprend finalement, c'est l'ironie que vous mettez ici dans cette enceinte puisque le Conseil Général auquel il y a deux élus d'opposition qui y appartiennent et le Conseil Régional où il y a une autre collègue qui y appartient sont des partenaires dont nous nous félicitons d'ailleurs de leur partenariat sur ces opérations. Alors, ils ont l'air d'être motivés. Donc, chaque enceinte a sa réaction. Moi, j'avoue que ça m'a toujours surpris.

Mme HOUSSIN : Le Conseil Général et le Conseil Régional seront partie prenante de ces opérations tant que l'Etat financera. Or, compte tenu de ce que j'entends nationalement sur la politique de la Ville aujourd'hui, je serai extrêmement prudente sur ce que j'avance. Je suis comme vous, Madame le Maire, j'écoute. J'écoute Fadela AMARA, j'écoute Madame BOUTIN, elles sont responsables de ces dossiers aujourd'hui, j'ai quelques doutes sur le fait qu'aujourd'hui, ces opérations dans lesquelles l'Etat a effectivement fait un effet

d'affichage extraordinaire depuis, maintenant, presque huit ans, quand on regarde aujourd'hui concrètement sur les quartiers d'habitat social si c'est fait, mais c'est peanuts. C'est peanuts et Saint-Jean fait partie des quartiers qui n'ont rien connu parce que les retards pris dans la mise en œuvre de ces opérations sont considérables. Et alors, le Conseil Général et le Conseil Régional ont toujours été très clairs là-dessus, ils ont toujours dit : « On interviendra si l'Etat intervient ». Alors, au départ, l'Etat devait intervenir à 50 % sur ces opérations. Je peux vous assurer que, dans les montages financiers finaux, on en est loin. Ce n'est pas grave, le Conseil Général et le Conseil Régional ont continué à dire : « On participe ». L'Etat s'est retranché, etc. Quand j'entends ce qui se passe au niveau national aujourd'hui, Madame le Maire, je ferais œuvre de la plus grande prudence par rapport au financement de ces opérations parce que j'ai quand même le sentiment que ce n'est pas la priorité du Gouvernement, que le débordement qui a été le sien sur l'ensemble de ces opérations — on est parti de 150 opérations au départ, on arrive à 600 aujourd'hui, tout le monde sait que personne n'arrivera à les financer de cette façon. Je voudrais qu'on soit aussi un peu plus attentifs à la question de la démolition parce que se payer le luxe de la démolition par rapport à la situation dans laquelle on est par rapport au logement, j'ai des doutes. Je pense qu'il faut reconstruire et vous avez raison. Mais sur le site d'Agel, ça fait sept ans qu'on en parle, on l'a acheté en 1999, il n'y a rien aujourd'hui sorti de terre, Madame le Maire. Mais, parlez-en avec les gens du quartier, ils voient bien ce qui se passe. Ça fait quatre ans que c'est en friche, ça fait quatre ans qu'on a commencé les travaux, ça fait quatre ans qu'il ne se passe rien. Il ne faut pas aller chercher plus loin. Ces opérations ont pris un retard considérable. Alors, oui, bien sûr, on continue à déloger les gens, puis à les reloger : Argentine, Soie Vauban, etc., la Tour Rachevide, il n'y a pas un logement qui sort de terre. Toutes les promesses qu'on a faites de reloger les habitants du quartier Saint-Jean dans des logements neufs, pour l'instant, on ne les tient pas et on continue, ça fait de mal à personne. Mais, c'est un scandale une opération pareille. Je suis désolée, c'est un scandale. Et vous ne tenez pas vos promesses en faisant ça. Où elles sont les constructions de logements aujourd'hui ? Ils sont où les logements qui doivent sortir depuis quatre ans ? On n'en voit pas la queue d'un. Il n'y en pas un qui est sorti dans lequel les gens puissent aujourd'hui habiter. Les travaux que vous avez faits en 2004, Madame le Maire, vous le savez comme moi, il faut les remettre en cause parce que les plans ont changé entre temps. Vous le disiez vous-même, le bassin d'orage, il faut le refaire parce qu'il est dangereux. Vous nous avez fait voter dans ce Conseil le fait qu'on recouvrait le deuxième bassin d'orage. Alors, on ne le refait pas, on rajoute et on le recouvre. Vous appelez ça quoi vous ? Vous ne pouviez pas le faire bien la première fois ? Ça s'appelle comment, ça ne s'appelle pas du gâchis d'argent public, ça, ou de la précipitation ou des opérations mal montées ? Arrêtez, vous êtes crédible par rapport à personne dans ce quartier.

Mme LE MAIRE : On passe au vote. Qui vote contre ? 2 votes. Qui s'abstient ? 6 abstentions. Je vous remercie.

ACQUISITION D'UN TERRAIN À L'ÉTAT AVENUE MARCEL DASSAULT

MONSIEUR MARDYLA, MAIRE ADJOINT

L'Etat (aviation civile) est propriétaire d'un îlot foncier situé avenue Marcel Dassault où est installée notamment une

subdivision de la DDE. N'ayant pas l'utilité de la totalité des terrains, une proposition de cession a été faite à la Ville de Beauvais qui pourrait donc se rendre acquéreur de plus de 1 ha 60 de terrain avenue Paul Henri Spaak. C'est une opportunité de se constituer des réserves foncières dans un secteur intéressant proche d'une zone d'activités déjà aménagée par la Ville.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'acquérir les parcelles ZB n° 522 (4 170 m²) et A n° 214 (12 508 m²) au prix de 16,00 euros le m² (au vu de l'avis des domaines),
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Urbanisme, projets urbanistiques et circulation », réunie le 15/01/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

RÉGULARISATION FONCIÈRE

CESSION DE TERRAIN À LA SCI LES JARDINS DE BEAUVAIS

MONSIEUR MARDYLA, MAIRE ADJOINT

La Société « Les Jardins de Beauvais » installée avenue Montaigne à Beauvais (parcelle ZH n° 152) doit prochainement céder sa propriété.

À cette occasion, il est apparu que 17 m² du bâtiment étaient implantés sur une parcelle communale.

La Ville de Beauvais et la Société « Les Jardins de Beauvais » désirent régulariser cette situation.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de céder la parcelle cadastrée section ZH n° 567 de 17 m², issue du domaine public communal déclassé à cette occasion au prix des domaines, soit 762,00 euros à la Société « Les Jardins de Beauvais »,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Urbanisme, projets urbanistiques et circulation », réunie le 15/01/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

DUP LONGUE HAYE

ACQUISITION PROPRIÉTÉ DE MADAME WISMAN

MONSIEUR MARDYLA, MAIRE ADJOINT

Dans le cadre de la procédure de DUP dite de La Longue Haye, il restait à la Ville à acquérir la maison et des terrains

situés 159 rue de Pontoise appartenant à Madame WISMAN et loués actuellement à Monsieur DANNIN Laurent.

Aucun accord amiable n'ayant pu être obtenu avec les intéressés, l'affaire a été portée devant la juridiction de l'Expropriation.

Madame le Juge a rendu son jugement le 9 Janvier dernier. Ce jugement étant en grande partie conforme aux offres de la Ville, il est proposé au Conseil Municipal de suivre cette décision, à savoir :

- allouer la somme de 161.270,00 euros à Madame WISMAN née COPIN Mireille se décomposant comme suit :

* indemnités principales : 144.672,00 euros

* indemnités de remploi : 15.570,00 euros

pour l'expropriation des parcelles cadastrées section AG n°s 250, 254, 253, 252, 256, 255 et 258p (684), soit 5692 m2 au total.

- constater que Monsieur DANNIN accepte l'offre de relogement proposée par la Ville, consistant en un pavillon situé 56 rue Mathéas et allouer à Monsieur DANNIN une indemnité de déménagement sur présentation d'une facture,
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Urbanisme, projets urbanistiques et circulation », réunie le 15/01/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la MAJORITÉ avec 2 voix contre, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. LECURU : Étant donné que je suis opposé depuis le début à ce projet de lotissement dans la rue de la Longue Haie, je voterai contre cette délibération.

Mlle PETIT : Quand je lis « aucun accord amiable n'ayant pu être obtenu avec les intéressés », je trouve que c'est regrettable, et les personnes sont obligées de porter l'affaire devant la juridiction de l'Expropriation et je trouve cela pas très démocratique.

Mme LE MAIRE : On passe au vote. Alors, qui vote contre ? 2 votes contre. Je vous remercie.

DÉNOMINATION DE VOIE

VOIE D'ACCÈS AU COMPLEXE AQUATIQUE

MONSIEUR COCUELLE, MAIRE ADJOINT

Dans le cadre de la dénomination de la voie de desserte du Complexe Aquatique, la Ville de Beauvais a décidé de donner le nom « rue Antonio DE HOJAS » afin de rendre hommage à Monsieur Antonio DE HOJAS, ancien sportif Beauvaisien récemment décédé.

Monsieur DE HOJAS a été footballeur puis entraîneur emblématique à l'A.S.B. Marissel pendant de nombreuses années.

C'est pourquoi il est proposé au Conseil Municipal d'accepter la dénomination de cette voie.

La Commission « Urbanisme, projets urbanistiques et circulation », réunie le 25/10/07, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

DÉNOMINATION DE GIRATOIRES

M. PRETESEILLE, PREMIER ADJOINT

Dans le but de mettre à jour la base de données « voies et adresses », la Ville de Beauvais a décidé d'entériner les noms de plusieurs giratoires sur la commune de Beauvais, présentés dans le plan ci-annexé.

Ont été choisis les noms suivants :

- giratoire Hippolyte BAYARD
- giratoire Marcel DASSAULT,
- giratoire COROT,
- giratoire CREVECOEUR,
- giratoire Winston CHURCHILL.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de ce rapport.

La Commission « Urbanisme, projets urbanistiques et circulation », réunie le 04/12/07, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

DÉNOMINATION DE VOIES LOTISSEMENT 'LA LONGUE HAIE'

Mme THIEBLIN, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Dans le cadre de l'aménagement du lotissement de la Longue Haie, la Ville de Beauvais a décidé d'entériner les noms suivants, pour les rues présentées dans le plan ci-annexé :

- rue Maurice BRAYET, Maire de Beauvais par intérim de juin à août 1940, après la mobilisation du Maire en Place Desgroux ;
- rue Raymond CASANOVA, ancien président de l'association sportive « la Vaillante » ;
- rue des Bois Salades, en référence au nom du lieudit du site.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de ce rapport.

La Commission « Urbanisme, projets urbanistiques et circulation », réunie le 04/12/07, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la MAJORITÉ avec 1 voix contre, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Mme THIEBLIN : Je voudrais apporter quelques précisions en ce qui concerne ces dénominations. La rue Maurice

BRAYET va honorer la mémoire d'un homme de conviction et de courage, né en 1893 à Saint-Sulpice et décédé en 1976 à Beauvais, décoré de la Croix de Guerre et de la Croix de la Légion d'Honneur. Maurice BRAYET était deuxième adjoint en 1940, quand il fut nommé Maire par intérim en l'absence du Maire Charles DESGROUX, mobilisé. Il resta à ce poste du 3 juin jusqu'au 30 août 1940 pendant trois mois. Quelques jours après sa nomination, Beauvais fut bombardée du 5 au 8 juin et il eut une conduite admirable restant avec héroïsme dans notre Hôtel de Ville à son poste pendant les bombardements. Puis, il assura avec dévouement la gestion de la Ville avec le Préfet Paul VACQUIER, en particulier le ravitaillement, l'aide aux sinistrés et le déblaiement des voies publiques. Plus tard, il fut l'auteur d'un ouvrage dont le titre est Beauvais – Ville martyr. La rue Raymond CASANOVA porte le nom de celui qui a été Président de l'Association Sportive « La Vaillante » de 1970 à 1998 pendant 28 ans. Il a été aussi membre de l'Association « Voisinlieu pour Tous » depuis sa création en 1982 jusqu'en 2006. La rue des Bois Salades a été choisie en référence au nom du lieudit du site.

M. PRETESEILLE : Merci, Catherine. Est-ce qu'il y a des questions ? On va voter alors. Qui est contre ? 1 voix contre. Qui s'abstient ? personne. Le rapport est adopté.

PROJET AMENAGEMENT SUD-OUEST QUARTIER SAINT-JEAN LIEUDIT 'LES LONGUES RAYES'

MADAME CAROLINE CAYEUX, MAIRE

La Ville de Beauvais est propriétaire de plusieurs hectares de terres, au sud-ouest du quartier Saint-Jean.

Ces parcelles sont en nature agricole, non encore viabilisées mais situées dans un secteur d'urbanisation future au P.L.U. (1AUHa).

Devant la nécessité de répondre rapidement aux besoins en logements, la Ville se propose de lancer la procédure visant à l'aménagement, dans un premier temps, de 3 hectares de terres environ.

À cette occasion, l'avenue Jean Rostand serait prolongée jusqu'à la rue de Sénéfontaine et les terres figurant au nord de cette limite feront l'objet d'une étude visant à la réalisation de quelques 75 logements individuels, en accession, dans un but de mixité sociale, par le biais d'un opérateur unique à qui les terrains seraient vendus et de quelques logements collectifs locatifs. Ce projet devra permettre, également, la réalisation de jardins familiaux.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le lancement de la procédure visant à l'aménagement du secteur sud-ouest du quartier Saint-Jean, lieudit « Les Longues Rayes » en vue notamment de la réalisation de logements en accession,
- d'autoriser Madame le Maire ou le Premier Adjoint à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Urbanisme, projets urbanistiques et circulation », réunie le 15/01/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Mme HOUSSIN : Madame le Maire, vous nous dites que cette opération sera faite par le biais d'un opérateur unique. Est-ce que vous pouvez nous donner le nom de cet opérateur ?

Mme LE MAIRE : Non, puisque la procédure, nous allons la lancer suivant le libellé de la délibération.

Mme HOUSSIN : D'accord. Et, dans votre esprit, c'est plutôt un opérateur public ou un opérateur privé ?

Mme LE MAIRE : À votre avis ?

Mme HOUSSIN : Ah, je vous pose la question.

Mme LE MAIRE : Écoutez, on va faire un appel d'offres et on va bien voir qui va répondre.

Mme HOUSSIN : Oui, mais vous avez bien une idée du projet.

Mme LE MAIRE : Non, je n'ai pas d'idée.

Mme HOUSSIN : Vous n'avez pas d'idée sur le projet que vous voulez faire là ?

Mme LE MAIRE : Je ne lis pas dans le marc de café, moi.

Mme HOUSSIN : Vous n'avez pas d'idée ?

Mme LE MAIRE : Je n'ai pas d'idée.

Mme HOUSSIN : Alors, comment vous pouvez faire un appel d'offres sans idée ? C'est quand même terrible, il y a bien un dossier d'appel d'offres quelque part avec un programme dessus.

Mme LE MAIRE : Madame HOUSSIN, je sais qu'il y a la surface pour faire entre 70 et 80 logements, il y aura un cahier des charges pour la réalisation de ces logements et je pense que cela peut intéresser des opérateurs divers et variés.

Mme HOUSSIN : Ça fait partie des réserves foncières qu'avait faites la municipalité précédente. Non, j'étais dans la municipalité quand on a fait ces réserves foncières et je peux même vous donner le nom du propriétaire, je m'en rappelle très bien puisqu'il est propriétaire y compris des terrains qui sont en dessous, c'est un agriculteur. D'ailleurs, c'est très bien que vous utilisiez les réserves foncières qu'on a faites. Le seul regret que j'ai aujourd'hui, c'est que vous n'en ayez pas faites, vous, quand vous étiez à la tête de cette Ville. Donc, aujourd'hui, on est un peu en déficit de réserves foncières. Ah si, il y en a une là, 1 hectare qu'on a acheté tout à l'heure, franchement, bravo, c'est une des premières qu'on voit depuis sept ans en réserve foncière. Je me souviens même et je crois me souvenir, et si je me trompe, vous me le dites, je sais que vous n'hésitez pas à me le dire en général, que mes collègues du Conseil Municipal se sont opposés à l'achat de ces terrains quand ils étaient dans l'opposition à l'époque. Enfin, de toute façon, vous les utilisez, c'est très bien. Enfin, sur ces terrains-là, il y a largement de quoi construire plus de 80 logements, si on veut bien s'en donner la peine et si on fait autre chose que du lotissement en accession à la propriété. Mais « on verra » comme vous dites. Mais, enfin, 80 logements là-dessus, franchement, c'est peu par rapport à la surface.

Mme LE MAIRE : Madame HOUSSIN, je voudrais quand même vous rappeler un tout petit détail, c'est qu'on a quand même été assez paralysé par l'annulation du POS.

Mme HOUSSIN : Ne revenez pas sur l'annulation du POS dans cette Ville, vous vous prenez les pieds dans le tapis.

Mme LE MAIRE : Attendez, Madame HOUSSIN, je suis

vraiment contente de vous faire passer un bon moment, la seule chose, c'est que les affaires de la Ville sont quand même un petit peu plus sérieuses. Et quand nous sommes arrivés en 2001, en 2002, on a reçu une notification : « Le POS est annulé par le Tribunal Administratif pour non conformité ». Donc, je suis désolée, je ne sais pas si ça vous fait rire, mais moi, ça m'a pas mal contrariée parce que ça nous a paralysé les constructions pendant un certain temps. Alors, on passe au vote. Qui est-ce qui vote contre ?

Mme HOUSSIN : Non, puisque vous en parlez du POS, Madame le Maire, je vais vous raconter simplement une histoire.

Mme LE MAIRE : L'histoire ne m'importe pas, Madame HOUSSIN, le résultat est qu'il a été annulé.

Mme HOUSSIN : Tiens, pour une fois, vous n'acceptez pas de regarder dans le rétroviseur, c'est très rare.

Mme LE MAIRE : On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le dossier est adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU DOSSIER DE RÉALISATION DE LA ZAC DES TISSERANDS ET DU PROGRAMME DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS

MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

Par délibération en date du 4 Décembre 2006, le Conseil Municipal a approuvé le dossier de création de la ZAC des Tisserands située sur le quartier Saint Quentin.

Le 21 décembre 2007, le Conseil a autorisé la signature du traité de concertation avec la Société BERTJADI.

La Société BERTJADI était également chargée de l'élaboration du dossier de réalisation soumis à l'approbation du Conseil Municipal, conformément aux dispositions de l'article R.311-7 du code de l'urbanisme.

Le dossier ci-annexé comprend notamment les éléments prévus par les articles R.311-7 et L.311-6 du code de l'urbanisme, soit :

- un projet de programme d'équipement public à réaliser dans la zone ;
- un projet de programme de construction à réaliser dans la ZAC ;
- les modalités prévisionnelles de financement de l'opération d'aménagement échelonnées dans le temps ;
- le complément de l'étude d'impact présenté lors de l'approbation du dossier de création ;
- les annexes techniques (plan des domanialités futures, plan des réseaux, etc) ;
- le cahier des charges des cessions de terrain (article L311-6 du code de l'urbanisme) :

Le programme de construction est prévu comme suit :

- **sur l'îlot 1 :**

- un parking aérien
- un immeuble à vocation d'activités de bureaux
- habitat sous forme d'individuels accolés collectifs sur 9.900 m² de SHON, qui sera de préférence en accession à la propriété.

- **sur l'îlot 2 :**

- habitat sous la forme d'individuels accolés ou superposés et des collectifs sur 14.100 m² de SHON, qui sera de préférence en accession à la propriété.

- **sur l'îlot 3 :**

- construction d'un équipement scolaire afin de répondre aux besoins des futurs habitants sur 4.000 m².
- habitat sous la forme d'individuels en accession à la propriété

- **sur l'îlot 4 :**

- construction de logements collectifs à plusieurs niveaux sur 5.600 m² de SHON, le rez-de-chaussée étant destiné prioritairement à des petits commerces ou activités tertiaires ou libérales sur 1.000 m² maxi.

- **sur l'îlot 5 :**

- construction de logements à tous niveaux sur 4.400 m² de SHON, le rez-de-chaussée étant destiné à recevoir des commerces de moyenne surface sur 2.700 m² maxi.

- **sur l'îlot 6 :**

- outre le bâtiment existant, cet îlot recevra en étage du logement collectif (4.200 m² de SHON) sur un rez-de-chaussée affecté à des commerces de moyenne surface (2.000 m²)

- **sur l'îlot 7 :**

- parking de l'hypermarché et des commerces des îlots 4 - 5 et 6

- **sur l'îlot 8 :**

- construction d'une résidence étudiants

Le programme des équipements publics porte sur la construction d'un groupe scolaire sur l'îlot 3 d'une surface de 4.000 m² comprenant 3 classes de maternelle et 5 classes élémentaires ainsi que la construction d'un pont routier entre l'îlot 2 et l'îlot 3.

Outre les éléments prévus par les dispositions de l'article R 311-7 du code de l'urbanisme, le dossier de réalisation présente le plan de circulation par phase et l'avant projet sommaire de travaux de viabilisation de la ZAC.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier de réalisation de la ZAC des Tisserands et le programme des équipements publics tel qu'annexé au présent rapport.

La Commission « Administration Générale, Proximité, logement, travaux et vie associative », réunie le 15/01/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la MAJORITÉ avec 10 voix contre, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. BOURGEOIS : Nous avons approuvé le dossier de création de la ZAC des Tisserands et autorisé, il y a peu de temps, la signature du traité de concession avec la Société BERTJADI. Nous devons, aujourd'hui, nous prononcer sur le dossier de réalisation de cette ZAC et le programme des équipements publics. Il vous a été distribué un très gros dossier, je suppose que la plupart d'entre vous l'avez étudié scrupuleusement. Je vais essayer de faire un résumé assez court des points qui me semblent les plus importants. En premier lieu, sur le programme de construction : les logements seront construits sur 38 200 m² de SHON, c'est-à-dire les îlots — vous avez tous les plans annexés qui sont très clairs — 1, 2, 4, 5 et 6. Ces logements respecteront le principe de mixité entre accession, locatifs sociaux et étudiants. Il est prévu 535 logements et il y aura un tiers de logements sociaux. Quant aux commerces, ils occuperont une surface de 9 100 m² en plus par rapport à l'existant, cela concerne les îlots 4, 5, 6 et 8. Pour le stationnement, il y aura création de 1 480 places qui seront sous

forme de parking enterré, semi enterré et en surface. L'aménagement paysager est un élément essentiel du dossier, il concerne l'aménagement des Berges de l'Avelon sur une bande de 4 m, la redéfinition et le marquage des canaux, tout ce qui concerne des ouvrages d'hydraulique et de façonnage des berges. Chose évidemment qui n'avait pas été faite jusqu'à présent. Toutes les voiries, îlots et parkings sont traités et décrits et vous avez un dossier paysagiste excessivement complet réalisé par l'Agence BABYLONÉ. Donc, vous avez toutes les simulations, les projets d'aménagement et qui, évidemment, dans un dossier comme ça, font foi de ce que, bien sûr, nous exigeons. Deuxième point, le calendrier de réalisation, c'est important. Donc, c'est un calendrier qui est court : deuxième semestre 2008 (début des travaux de l'îlot 1) et fin 2014 (travaux sur l'îlot 8), soit une durée de 5 à 6 ans. En troisième lieu, le programme des équipements publics que nous avons exigé par le traité de concession. Il y aura une école sur un terrain de 4 000 m² qui sera cédé, c'est sur l'îlot 3 et je rappelle évidemment que, dans cette zone, la Ville n'était propriétaire d'aucun terrain. Donc, en réalité, l'aménageur cède de quoi faire une école publique, il y aura des classes primaires et maternelles, mon collègue Monsieur TABOUREUX pourrait certainement décrire mieux les choses si vous avez des questions. Mais, évidemment, la définition sera en fonction des populations que nous aurons quand les logements seront faits. Deuxième équipement important, vous avez un pont routier et on sait aujourd'hui qu'un pont c'est quelque chose qui coûte très cher, donc, évalué à 500 000 euros. Ces équipements seront publics, seront livrés en 2011 selon le calendrier prévisionnel. Il faut aussi mentionner que toutes les voiries seront rétrocédées à la Ville. Alors, je pense que ça aussi c'est un élément très important du dossier. Quand vous voyez la description des voiries, cheminements, aménagements de berges qui sont faits, en réalité c'est quelque chose de très important, ce n'est pas simplement quelques kilomètres de bitumes qui seront livrés comme ça. Il s'agit d'un aménagement paysager de très haute qualité qui sera rétrocédé à la Ville et que la Ville aurait eu à faire par elle-même si évidemment nous n'avions pas ce type de concession. Quatrième lieu, il y a le cahier des charges de cession des terrains qui est tout à fait détaillé. Ce cahier montre que la Ville de Beauvais, conjointement avec la Société d'Aménagement qui est choisie : VALFOND, vérifiera la parfaite exécution du cahier des charges du traité de concession ainsi que la qualité architecturale des projets puisque à tous moments les études sont faites en commun. On soumet conjointement au concessionnaire et à la Ville les différents projets et la Ville évidemment a la possibilité de bloquer et de faire évoluer un projet qui ne serait pas conforme à ses souhaits, c'est-à-dire conformes au cahier des charges qui a été voté. Je terminerai sur l'étude d'impact, étude évidemment essentielle pour un quartier comme Saint-Quentin. Personne n'ignore ici évidemment les problèmes de l'eau, le problème de l'hydraulique qui peut être un inconvénient, mais qu'on peut tout à fait transformer en atout. Donc, vous trouvez cette étude particulièrement complète. Je dirai simplement, au niveau du PPRI et de l'inondabilité, sur cette zone, vous avez 90 % du projet qui est en zone blanche, c'est-à-dire sans aucun risque évidemment d'inondation et 10 % en zone bleue, cela correspond à l'îlot 5. Donc, évidemment, on peut construire dans le cadre d'un projet et seulement d'un projet global si l'on propose des mesures compensatoires. Ces mesures compensatoires, on vous explique le calcul, c'est évalué à 4 235 m³ et la mesure principale pour apporter ces mesures compensatoires, c'est la création de parkings semi enterrés sans mur périphérique. Et là, donc, dans le projet, le volume correspondant à ces parkings semi-enterrés va osciller entre 14 000 et 21 000 m³. J'insiste là-dessus, vous voyez sur un volume très supérieur à celui, évidemment, des exigences purement comptables du projet. Ce qui veut dire, et ce sera ma conclusion sur cet énoncé, qu'on peut noter que ce volume pourra être intégré dans la réalisation des projets ultérieurs. Je crois qu'il n'a échappé à personne, du moins je le souhaite, qu'évidemment sur cette partie il y a deux ZAC

pour le projet Saint-Quentin, il y en a deux de prévues : celle dont on parle ce soir, la ZAC des Tisserands qui est concédée à un aménageur privé et puis une qui va démarrer un petit peu plus tard et qui va être une ZAC publique et que cette ZAC en réalité publique va pouvoir se faire grâce à ces mesures aussi compensatoires apportées par ce projet. Je terminerai sur notre philosophie un petit peu en la matière, le régime de la concession peut être la meilleure ou la pire des choses, bien entendu.

Mme HOUSSIN : C'est souvent la pire.

M. BOURGEOIS : C'est ce que vous dites, mais nous, nous pensons le contraire, vous pouvez toujours affirmer. Donc, la pierre angulaire de l'affaire est la rédaction, ce qu'il y a dans le traité de concession. Si le traité de concession n'est pas verrouillé correctement, on peut avoir justement des choses qu'on maîtrise mal. Dans la mesure où, finalement, il est excessivement précis, il y a une négociation qui peut s'établir à tout moment, il y a un contrôle qui peut s'exercer à tout moment. Et je dirai aussi en conclusion que les contacts que nous commençons à avoir, bien entendu, puisque le traité a été signé, vont tout à fait dans le bon sens puisqu'en réalité, on peut dire ce soir aussi que les constructions seront de haute qualité environnementale et qu'on ira le plus loin possible pour cet écoquartier. Ce qui, je l'avouerai aussi, au départ, n'était pas nécessairement tout à fait possible. Donc, là, le bon partenariat et la négociation vont permettre à ce que le concessionnaire s'engage sur toutes ces réalisations. Certainement, tout le monde restera sur ses positions, bien entendu. Je vous ai expliqué un petit peu la philosophie en la matière. Je vous ai dit également qu'on n'était pas arrêté toujours à un type d'aménagement puisque, pour la ZAC ultérieure qui n'a pas encore de nom, ça sera un autre modèle que nous prendrons. Donc, je crois que ceci est important et j'insiste aussi sur la chance qu'a ce quartier au point de vue de l'hydraulique qui a été sa faiblesse pendant de très nombreuses années et que ce premier projet va permettre de faire évoluer dans le bon sens et pour le confort de tous les habitants.

Mme HOUSSIN : Monsieur BOURGEOIS, je ne vois pas pourquoi vous parlez d'hydraulique sur ce site puisque de toute façon, c'est l'ancien site de la CODIEM. Il se trouve que lorsque la CODIEM s'est installée, il a déjà été remblayé. Donc, vous êtes sur un site déjà remblayé et de ce fait les problèmes d'hydraulique du point de vue de l'urbanisation de ce site-là ne se posent pas. Ils se poseront dans la ZAC d'après, c'est-à-dire celle qui est prévue de l'autre côté de Saint-Quentin. Les seuls problèmes hydrauliques que vous pourriez avoir, ce sont ceux liés au remblaiement.

M. BOURGEOIS : Non, c'est faux. Il y a une partie qui a été remblayée.

Mme HOUSSIN : Non, toute la partie.

M. BOURGEOIS : Je suis désolé, regardez le PPRI, il y a une partie que j'ai évoquée, je l'ai mentionnée. Vous ne m'avez pas écouté, c'est tout à fait possible, ce n'est pas gênant, mais je vous le redis. L'îlot 5, il y a 10 % en zone bleue. Donc, ça, c'est sur le PPRI et c'est pour ça qu'il y a des mesures compensatoires calculées simplement sur 10 %. Sur 90 %, je suis d'accord avec vous, il a été remblayé.

Mme HOUSSIN : Eh bien voilà, sur 90 %. Alors ensuite, j'avais une première remarque à faire, vous connaissez mon point de vue sur ce dossier qui est, pour moi, une affaire tout à fait scandaleuse, mais avant de revenir sur le scandale en question, j'aimerais vous faire une remarque. Lors de notre dernier Conseil Municipal, lorsqu'on a voté contre la concession de ces hectares à proximité de notre centre-ville, vous nous aviez dit, Madame le Maire, que vous alliez construire 80 logements sociaux. Or, dans le rapport, je ne les retrouve pas les logements sociaux, ils ne sont pas marqués.

Mme LE MAIRE : Il y en a bien plus puisque Monsieur BOURGEOIS vient de vous dire un tiers de 525.

Mme HOUSSIN : Alors, ils sont où ? Parce qu'il vaut mieux le mettre, il faut le dire, c'est toujours mieux quand c'est marqué, il n'y a rien de dit. On a : accession à la propriété, accession à la propriété, accession à la propriété et puis, après, il n'y a rien. Donc, les logements sociaux, ils sont dans le 5 et 6. Et combien de logements ?

Mme LE MAIRE : Un tiers de 525.

Mme HOUSSIN : Donc, les logements sociaux sont essentiellement collectifs. Il n'y a pas de logement social en logement individuel ou semi individuel. On ne va quand même pas aller jusque-là ! On est bien d'accord, tout le logement social prévu sur cette opération est essentiellement du logement social en collectif, pas d'individuel, pas de semi individuel. L'harmonie sociale a ses limites. Là, on fait de l'accession sociale pour l'individuel et du collectif pour le social, voilà. C'est vraiment une caricature, je trouve, ce projet.

M. BOURGEOIS : Ce n'est pas une caricature. Quand vous voyez la qualité du logement collectif...

Mme HOUSSIN : Monsieur BOURGEOIS, Madame le Maire ne vous a pas donné la parole, donc, vous me laissez terminer.

M. BOURGEOIS : Oui, mais ce n'est pas vous qui commandez non plus. J'accepte de me faire rappeler à l'ordre par le Maire et non pas par quelqu'un d'autre.

Mme HOUSSIN : Ce n'est pas quelqu'un d'autre, c'est Sylvie HOUSSIN, Monsieur BOURGEOIS, soyez poli. J'ai déjà dit la dernière fois ce que je pensais de cette opération, je la trouve inepte. Plus je réfléchis, plus je me dis que vraiment vous nous faites perdre dans cette Ville, par votre manque de rigueur, par votre manque d'audace, une vraie opportunité foncière pour notre Ville. On est sur un site de 7 hectares, à proximité du centre ville, sur lequel il y a des enjeux vraiment extrêmement forts en matière de développement urbain et sur lequel une très belle opération peut se mener, pourvu qu'on la maîtrise, pourvu que la collectivité la maîtrise, pourvu qu'elle ne concède pas cet aménagement à un tiers, pourvu qu'elle garde la parfaite responsabilité de toute l'opération. A la place de ça, Madame CAYEUX, vous nous faites un appel d'offres que je qualifierai de pour le moins curieux, que d'ailleurs je pense, et je vous l'ai dit la dernière fois, vous auriez dû déclarer infructueux. Pour le moins puisque, finalement, votre unique candidat en bout de course, c'est le propriétaire d'une partie des terrains qui est d'ailleurs le patron de Super U, le voisin et qui est d'ailleurs parfaitement concerné par cette opération puisque, précisément, à la fois, il en est propriétaire et voisin. Donc, ce monsieur, aujourd'hui, on lui concède une opération quasiment de 7 hectares. Voilà un appel d'offres dont on peut s'interroger sur non pas la légalité, il était parfaitement légal, mais sur l'opportunité parce qu'un seul candidat sur une opération aussi importante quand vous avez 5 sous missionnaires au départ et un seul qui répond à l'arrivée, ça peut interroger quand même. Donc, je continuerai à m'interroger sur cet appel d'offres. Ce sont en tous les cas, pour moi, des collusions, Madame le Maire, que vous ne devriez pas accepter en tant que Premier Magistrat de cette Ville. Personnellement, vu la qualité de ce site, vous devriez vous battre au contraire pour conserver la maîtrise de cette opération. Elle est bien trop importante dans notre Ville, cette opération, si proche du centre ville, si importante pour les Beauvaisiens, y compris pour produire du logement pour tous, si bien située et sur un si beau site. C'est un très beau site, celui de la CODIEM. Vous devriez, à mon sens, au contraire, Madame le Maire, vous battre bec et ongles pour conserver la maîtrise de ce terrain tellement intéressant pour

l'avenir de Beauvais. Vous faites l'inverse. J'ai presque envie de dire et je vous l'ai dit tout à l'heure, tout ce que je souhaite, c'est que, si nous arrivons à la tête de cette Ville, nous ayons une capacité minimum à revenir sur cette décision. Si nous pouvons le faire, ce qui n'est pas, aujourd'hui, prouvé. Alors, vous m'épargnez le coût de l'étude préalable conséquente que vous nous avez donné. D'ailleurs, c'est très drôle parce que, finalement, on en a conclu, quand on a vu ça, que c'était quand même le premier cahier des charges qu'on avait en main depuis sept ans. C'est la première fois que nous avons une étude en main, nous, élus de l'opposition, aussi importante que celle-là. Mais, Madame le Maire, un cahier des charges aussi épais qu'il soit — cahier de réalisation, appelez ça comme vous voulez, c'est pareil, Monsieur BOURGEOIS, vous n'y connaissez pas grand-chose — cahier de réalisation, cahier des charges, c'est la même chose, si important qu'il soit, si épais aujourd'hui, quand on n'a pas la maîtrise, ça ne sert à rien. Si on ne conserve pas la maîtrise à construire, c'est-à-dire entre un document comme celui-là, Madame le Maire, et la réalisation de vos logements, ce que vous êtes comme élue, avec la politique, avec ce que vous décidez, avec les responsabilités qui sont les vôtres, vous ne maîtrisez rien. C'est mon métier et, je peux vous dire, si vous aviez maîtrisé quelque chose, avec un cahier des charges aussi épais, pour le Complexe Aquatique, il était aussi épais, il y avait une maîtrise publique. Vous allez maîtriser quoi ? Ah non, on n'a rien eu, le Complexe Aquatique, on n'a franchement jamais rien eu, vous pouvez nous le dire. Et vous croyez qu'avec une maîtrise privée, une concession privée avec un beau cahier des charges épais comme ça, vous allez maîtriser quoi que ce soit ? Vous ne maîtriserez rien. Vous ne le maîtrisez pas pour le Complexe Aquatique, comment vous allez le maîtriser avec Monsieur BERTJADI ? C'est invraisemblable. Monsieur TABOUREUX, vous avez l'habitude des basses attaques personnelles. Non, non, attendez, je n'ai pas fini, Monsieur TABOUREUX, vous êtes le spécialiste des attaques personnelles, je vous ai vu pendant sept ans en faire quelques-unes autour de cette salle, à votre avis, je ne m'honorerais pas de ce genre de diatribe. Tout à fait, je m'en rappelle très bien. Donc, vous nous épargnez le coût de l'étude préalable et vous prenez conscience du fait que vous êtes en train de laisser s'échapper 7 hectares à la promotion privée. Les Beauvaisiens vont juger, mais très franchement, ils ne vous ont pas élue pour ça, Madame le Maire, ils vous ont élue pour que des responsabilités, les responsabilités qui sont les vôtres sur des opérations immobilières aussi importantes comme une Ville pour la nôtre, aussi fondamentales pour un centre ville comme le nôtre fondamentalement intéressant parce qu'aucun Maire en France ne serait pas intéressé pour mener une opération comme celle-là. Quand on a de telles opportunités, quand on est Maire, on a envie de mener une opération comme celle-là. Eh bien, vous, vous la bradez et vous la donnez à un monsieur qui n'a pas les compétences. Ah, vous la donnez à un architecte, mais entre l'architecte et vous, il y a quelle relation, qui décide, qui prend ses responsabilités ? C'est vous, Madame le Maire, ce n'est pas l'architecte. C'est vous dans votre Ville, sur votre Ville à vous, ce n'est pas l'architecte et vous le bradez, comme ça, avec autant de facilités et ça, c'est grave. Monsieur BOURGEOIS, ce n'est pas la continuité du service républicain.

M. PIA : Madame HOUSSIN, je voudrais quand même vous rappeler — vous parlez de maîtrise — que nous n'avons pas la maîtrise foncière. Je voudrais aussi vous rappeler que, dans ce dossier, j'ai quand même été témoin de négociations extrêmement serrées par rapport, notamment, au transfert de la Société CODIEM et nous avons fait, avec les services, un travail quand même très important, très lourd à la fois avec des négociations, puisque nous y avons été associés dans le cadre du Service Économique de la Communauté d'Agglo, des négociations extrêmement serrées avec la CODIEM et le repreneur du terrain. Et si nous arrivons, aujourd'hui, à finaliser ce dossier, c'est bien grâce au transfert de la Société CODIEM sur la Zone d'Activités du Haut Villé. Et là, je

pense qu'il y a eu un travail conséquent qui a été fait par nous-mêmes et si la ZAC du Tisserand aboutit, c'est aussi grâce à cela.

Mme HOUSSIN : Monsieur PIA, vous ne pouvez répondre comme ça. Je ne doute pas 5 minutes que vous avez parfaitement travaillé sur le transfert du site de la CODIEM. Ce n'est pas ce dont je vous parle, c'est de l'avenir, c'est du reste. Une fois que vous avez fait le site de la CODIEM, vous donnez les terrains. Vous donnez un site aussi exceptionnel à un concessionnaire. C'est-à-dire que vous ne prenez pas la responsabilité d'aménager ce site, vous qui avez tant travaillé, justement, pour le déménagement de la CODIEM. Pourquoi vous ne continuez pas là-dessus ? Pourquoi vous ne laissez pas à la collectivité la capacité à intervenir là-dessus ? Pourquoi vous donnez, pourquoi vous bradez ? Madame le Maire, quand on fait une ZAC, on n'est souvent pas chez soi et ça s'appelle le droit de préemption. Vous le faites marcher par ailleurs, je ne vois pas pourquoi vous ne le feriez pas marcher là-dedans. Le propriétaire peut accepter de vendre et vous faites marcher votre droit de préemption. C'est ça une ZAC. En plus, je me demande vraiment pourquoi vous avez fait une procédure de ZAC puisque la ZAC par excellence, c'est une procédure qui permet à la collectivité publique d'intervenir, pas à un promoteur. Un promoteur n'a pas besoin d'une ZAC pour intervenir.

Mme LE MAIRE : Sauf qu'on avait un souci d'efficacité. Je vais dire ça en conclusion avant de voter sur ce dossier et que, grâce à cette procédure, dans 5 ans, il y aura 500 logements à cet endroit. Donc, le tout, c'est de savoir si on s'entend sur l'urgence de la construction. Très bien !

Mlle PETIT : Lors du dernier Conseil Municipal, il y a un mois ou moins d'un mois, vous nous avez fait choisir un Cabinet d'Etudes pour mettre au point le dossier de réalisation de la ZAC des Tisserands et, au programme, des équipements publics. Je me suis étonnée du fait qu'il n'y avait qu'un seul soumissionnaire qui ait répondu dans les délais et que les trois autres Cabinets d'Etudes n'avaient pas fourni de dossier. Le manque de concurrence me paraissait évident, car je considérais que la procédure aurait dû être déclarée infructueuse. Cette délibération n'est exécutoire qu'après son dépôt légal en supposant que celle-ci a été déposée au cours des fêtes de Noël. Je suis étonnée de la vélocité avec laquelle l'organisme choisi a élaboré un document aussi complexe en moins d'un mois, ce qui vous permet, aujourd'hui, de nous présenter le résultat de ces réflexions. Ce n'est pas d'aujourd'hui que j'émet des réserves sur l'urbanisation de la ZAC des Tisserands, compte tenu de la nature du sol et surtout du sous-sol. Car, si personne ne s'en est aperçu, il s'agit d'une zone facilement inondable, entourée par des cours d'eau, ce qui limite les conditions d'accès. Ce n'est pas la première fois que des techniciens se trompent et commettent des erreurs auxquelles il faut remédier avec des suppléments de travaux d'un coût exorbitant à cause des imprécisions et des omissions dues à une étude bâclée. Ce n'est pas parce que nous sommes à deux mois des élections qu'il faut faire n'importe quoi afin de bénéficier d'un effet d'annonce pour votre campagne électorale. Un Bureau d'Etudes sérieux est incapable de fournir un tel document en 20 jours, si on enlève les fêtes de Noël et du Jour de l'An. Ils ont dû d'ailleurs passer le réveillon dessus. Et je ne prends pas en compte les horaires légaux de travail hebdomadaire. Pouvez-vous prétendre que ce Bureau d'Etudes n'ait pas travaillé avant que nous le retenions sur le dossier que vous jugiez urgent, sans avoir au préalable la certitude d'être attributaire du marché ? Comme cette affaire m'inquiète et qu'il s'agit de deniers publics, je me ferai conseiller suffisamment pour prendre les dispositions adaptées.

Mme LE MAIRE : Très bien ! On passe au vote. Qui vote contre ? Oui, Monsieur AURY ?

M. AURY : En tout cas, je trouve effectivement intéressantes

les questions qu'a posées Agnès PETIT. Je ne vous entends pas y répondre, je vous entends vous précipiter sur le passage au vote sans réponse, c'est un petit peu dommage pour l'assemblée et le public. Je voulais, de mon côté, faire une remarque concernant le type de logement, une nouvelle fois. Vous nous avez donc dit qu'il y avait par ci, par là, du logement social. Donc, dans les lots 5, 6, apparemment, ça n'a quand même pas dû être votre préoccupation première vu apparemment la difficulté que vous aviez à retrouver où ça pouvait être. Mais, quand je lis le dossier, c'est dans « principe de mixité », le principe de mixité des logements a été également pris en compte en ce qui concerne les destinations, accessions, locatifs intermédiaires, résidences étudiantes, activités commerciales. Nulle part, je ne vois citée une présence de logement social et de ce que l'on appelle du logement social. Donc, est-ce un oubli ? Doit-on le rajouter ? Mais donc, en tout cas, dans le principe de mixité, je ne le retrouve pas. Peut-être, vous pouvez me répondre sur cette question.

Mme LE MAIRE : Monsieur AURY, j'ai dit un tiers sur 525, je n'ai pas autre chose à répondre.

M. AURY : Donc, comme c'est l'écrit qui vaut et vous ne nous avez pas donné ce pavé pour qu'une notion aussi anodine que « logement social » n'y figure même pas en termes de principe de mixité, j'en conclus qu'il n'y aura pas réellement de logement social. Il y aura ce que vous appelez du locatif intermédiaire et qui est ce que la Fondation Abbé Pierre depuis maintenant deux ou trois ans exclut désormais du logement social, c'est-à-dire des logements en PLS et ainsi de suite. Donc, on n'aura pas effectivement de logement social que vous confiez au PDG de Super U. Ma deuxième remarque...

Mme LE MAIRE : Attendez, sur la première remarque, je précise quand même pour les collègues que ça n'engage que vous ce que vous êtes en train de dire.

M. AURY : Non, ça engage leur vote, Madame le Maire. Je ne le trouve pas écrit. Écoutez, si vous me donnez une seule ligne de ce pavé où l'expression « logement social » est indiquée, j'en prendrai acte. Je ne le trouve pas, mais peut-être n'ai-je pas passé assez de temps, comme nous le conseillait notre collègue BOURGEOIS, à décortiquer l'intégralité de ce dossier. Quand on reçoit le lundi et qu'on vient le vendredi, il y a beaucoup de dossiers, on fait ce qu'on peut. Mais, j'ai essayé de chercher, je ne l'ai pas trouvé. Est-ce que vous pourriez nous indiquer la page où c'est indiqué ? Je pense quand même que vous l'aviez étudié avant de nous le présenter ? Et certainement, vous aviez dû avoir un tout petit peu plus de temps.

Mme LE MAIRE : La page 5/15.

M. AURY : Et à quel endroit c'est ? Vous pouvez nous lire l'extrait de phrase parce que je n'arrive pas à le retrouver ? Attendez, Madame le Maire, ne jouez pas sur les mots, du logement locatif n'est pas nécessairement, vous le savez fort bien, du logement social. Et même vous le savez fort bien également parce qu'on en a suffisamment parlé, y compris sous le vocable « logement social », j'y faisais allusion, il y a une minute, la Fondation Abbé Pierre nous dit aujourd'hui : « Un certain nombre de Villes font du PLS pour se dédouaner de faire un peu de logement social ». La Fondation Abbé Pierre, je ne pense pas que vous en contestiez le sérieux, la rigueur, la connaissance de ce dossier, dit aujourd'hui : « Nous ne reconnaissons plus ce type de logement comme du logement social parce que ça n'est plus réellement du logement social, c'est du logement qui est inaccessible à une majorité de foyers dans ce pays ». Donc, ici, vous n'avez écrit nulle part l'expression « logement social » et vous avez encore moins précisé le type de logements qui seront faits sous ce vocable. Mais le vocable n'y est même pas. Donc, j'en conclus très clairement que vous

excluez de faire ce type de logement sur cette zone importante située à proximité du centre ville. Si vous aviez eu envie de le faire, Madame le Maire, vous l'auriez écrit. Ah parce qu'il faut en fait déduire que ce qui n'est pas écrit, c'est ce qui sera fait. Mais, sérieusement, écoutez, si ça n'est pas écrit, c'est que ça n'est pas votre volonté. Vous avez le droit, c'est votre choix. On se souvient de la fameuse phrase que vous nous aviez sortie au début de votre mandat, bien sûr, elle continue d'inspirer profondément votre politique. On le voit là, on en a la démonstration éclatante. Écoutez, on ne fait pas un dossier aussi important, ça n'est pas anodin, ça n'est pas par hasard, je ne vous prends pas en l'occurrence pour des imbéciles. Si vous ne l'avez pas écrit, c'est que vous ne souhaitez pas le faire. Mais ayez au moins le courage d'assumer cela. Ma deuxième remarque est d'un tout autre ordre, elle concerne la construction de parkings semi enterrés. J'ai une interrogation. Alors, j'ai entendu dans son intervention liminaire une intervention de Jean-Luc BOURGEOIS, à la page 43, si vous pouviez nous ré-expliquer — j'avoue que je dois être ignare — je ne comprends pas, mais peut être suis-je le seul dans cette assemblée, ce que signifie la phrase : « Le volume de compensation récupéré par la création des parkings semi enterrés est compris entre 14 000 et 21 000 m³, il est à comparer au volume nécessaire de 4 235 m³ issus de l'aménagement de l'îlot 5 ». Je suis peut-être ignare, mais si je suis le seul, tant pis, mais en tout cas quand je ne comprends pas quelque chose, j'aime bien me le faire expliquer. Donc, si vous pouviez me ré-expliquer au moins, peut-être que ça sera utile pour d'autres.

M. BOURGEOIS : Deux mots d'explication. En réalité, pour respecter le PPRI, tous les parkings ne seront pas au niveau. Alors, semi enterré, ça veut dire, je ne sais plus par cœur les côtes, ça va être à - 1,50 m. Donc, on fait un calcul parce que, justement, ces parkings semi enterrés vont servir, en cas d'inondation, de cuvettes pour l'expansion des crues. C'est-à-dire que c'est pour ça qu'on demande qu'il n'y ait pas de mur périphérique et l'orientation des bâtiments doit être tout à fait particulière par rapport à des courants hydrauliques qui ont été repérés. En réalité, si on veut faire simple, ça veut dire qu'on crée des cuvettes et, en cas d'inondation, l'eau peut venir à cet endroit. Évidemment, il faudrait enlever les voitures, bien entendu, si on a le temps. Alors, moi, ça ne me fait pas rire, Madame HOUSSIN, parce que pour des gens qui ne sont guère occupés des inondations de Saint-Just pendant des années et des années et que là ce sont quand même des choses qu'on voit sur le terrain, la digue de Saint-Just-des-Marais, nous la voyons, c'est une réalisation et c'est incontestable. Et l'hydraulique, il va encore y avoir un dossier là-dessus, je crois que là, c'est mettre à notre actif, le souci de s'occuper de ça. Donc, j'ai essayé malgré vos sarcasmes – vous parlez de politesse, je crois que ça se pose là — de répondre calmement à Monsieur AURY qui demandait une précision tout à fait normale. Voilà au niveau de la DDE, parce que c'est elle qui impose ces normes-là, ce que ça veut dire. Donc, en réalité, comme on ne sait pas encore aujourd'hui en programme de définition quelle va être l'étendue exacte, les surfaces aux sols, c'est pour ça qu'il y a entre 14 000 et 21 000 lorsqu'évidemment, le volume compensatoire imposé par la loi était de 4 235. J'espère que je vous ai donné quelque lumière sur ce sujet technique.

Mme LE MAIRE : C'est le tour de Madame BENNEZON, Monsieur AURY, parce que je pense que vous êtes pas mal intervenu.

Mme BENNEZON : Merci, Madame le Maire et merci Thierry. Je suis comme Monsieur AURY, j'aime bien qu'on me confirme les choses publiquement ce soir parce que je suis l'une des Conseillères Municipales de Saint-Just-des-Marais et je siège au Conseil des trois écoles de Saint-Just-des-Marais. Monsieur TABOUREUX m'a donné gentiment déjà la réponse, mais je veux que ce soit public, ce soir, et que ça puisse être rapporté à Saint-Just-des-Marais. Sur l'îlot 3 quand il y aura la

construction d'un équipement scolaire, classes primaires et maternelles, je veux qu'on me dise bien ce soir que ce ne sera pas en adéquation avec la fermeture de l'école Saint-Exupéry, ce qui a été une grande inquiétude depuis six ans, qui attendait depuis notre mandat la rénovation complète qui a été reportée d'année en année. D'où effectivement, les parents d'élèves s'étaient beaucoup motivés, beaucoup inquiétés, les instituteurs également à chaque rencontre chaque année. C'est vrai que Monsieur TABOUREUX œuvre beaucoup dans les rénovations complètes d'établissements. C'était un petit peu difficile à comprendre, moi-même, je disais : « Mais, pourquoi on ne fait pas ci, on ne fait pas ça ? Faire un petit bout là, un petit bout de rideau à réparer de l'autre côté, c'est vrai qu'il vaut mieux opter pour une réparation complète ». Mais, donc, pour que ce soit bien compris par les gens de Saint-Just, je vois qu'il y a également une DDEN parmi nous ce soir dans le public, qu'elle entende également la réponse.

M. TABOUREUX : Oui, Madame le Maire a validé pour l'équipe municipale en novembre ou octobre dernier le fait que la prochaine rénovation lourde concernera l'école Saint-Exupéry. Donc, c'est inscrit au Budget 2008. Après, l'équipe qui sera élue au mois de mars, si elle est différente, fera ce qu'elle entend faire, mais en tout état de cause, ce sont des travaux qui doivent commencer en 2008 et être terminés en 2009 et il s'agit d'une rénovation lourde. Il est bien évident que si on programme ce genre de travaux, c'est qu'on n'a pas l'intention de fermer l'école. L'emplacement qui est réservé sur la ZAC des Tisserands et qui est d'ailleurs un très bel emplacement pour y implanter un Groupe Scolaire, et qui est plus qu'aux normes au niveau de la surface, ne sera utilisé que dans la mesure où il y aura suffisamment d'enfants pour occuper ce Groupe Scolaire. Mais, ça paraît assez logique par rapport au nombre de logements prévus.

Mme LE MAIRE : On va passer au vote. Qui vote contre ? 10. Qui s'abstient ? Je vous remercie. Alors, on continue.

TRAVAUX DE REQUALIFICATION DES ABORDS DU CENTRE COMMERCIAL JEAN ROSTAND

APPEL D'OFFRES OUVERT

MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

Dans le cadre du projet de rénovation urbaine du quartier Saint Jean, la Ville de Beauvais envisage la requalification des abords du centre commercial Jean Rostand.

Ces travaux consistent en divers aménagements :

- Aménagement des voiries Jean Rostand et Jean Sébastien Bach et des accès menant au centre commercial ;
- Reprise partielle du traitement minéral de la place Jammy Schmidt et réalisation d'un escalier ;
- Amélioration et réfection de l'éclairage public (cheminement, place et parking) ;
- Reprise des espaces verts (dé-densification végétale, couvre-sol) ;
- Lisibilité des commerces depuis la rue Jean Sébastien Bach et l'avenue Jean Rostand (signalétique et marquage) ;
- Contrôle d'accès pour les livraisons aux abords de la place (bornes).

L'ensemble des travaux est estimé à 383.000 € TTC. Ils seront traités par voie d'appel d'offres ouvert en vertu des

articles 33 et 57 à 59 du Code des marchés publics en 5 lots séparés comme suit :

- Lot 1 : Voirie Réseaux Divers - Mobilier urbain - Signalisation
- Lot 2 : Ouvrages divers
- Lot 3 : Éclairage public
- Lot 4 : Espaces verts - Aire de jeux
- Lot 5 : Fourniture et pose de totems de signalétique

Le délai prévisionnel des travaux est estimé à 6 mois. La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits prévus à cet effet.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la procédure de consultation des entreprises ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les marchés avec les entreprises qui seront retenues et tout acte y afférant ;
- d'autoriser Madame le Maire à relancer la consultation sous forme de marchés négociés sur la base des dispositions de l'article 35 du code des marchés publics en cas d'appel d'offres infructueux ;
- d'autoriser Madame le Maire à solliciter toute participation financière auprès des partenaires institutionnels ;
- d'autoriser Madame le Maire à solliciter auprès des partenaires institutionnels l'autorisation de commencer les travaux avant l'octroi des arrêtés de subvention.

La Commission « Environnement, qualité de vie et fleurissement », réunie le 09/01/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. BOURGEOIS : Plusieurs réunions ont eu lieu avec les commerçants et les usagers. Il en ressort que le Centre Commercial souffre d'un manque de lisibilité. Par conséquent, la Ville envisage de requalifier ses abords par un certain nombre, disons, d'ouvrages et de mesures. Alors, évidemment, des travaux de voirie sur l'avenue Jean Rostand et la rue Jean-Sébastien Bach dont beaucoup de gens, en effet, se plaignaient des vitesses excessives. On va donc créer des îlots pour limiter la vitesse et faire des zones 30. Une reprise partielle du pavage de la Place Jammy Schmidt et la réalisation d'un escalier depuis les parkings bas. En effet, ces pavages sont dans un état plus que médiocre et donc, ils vont être refaits complètement. On va refaire aussi du mobilier urbain, enfin, la totalité du mobilier urbain (bancs, corbeilles, jeux à ressort pour les enfants) pour requalifier et, en réalité, refaire vraiment une place qui soit une place de quartier. Le problème des livraisons sera facilité par l'implantation de bornes rétractables comme dans d'autres endroits. Il y avait des gros problèmes d'éclairage et donc, l'éclairage sera remplacé avec des modèles de lanternes assez analogues à ce qu'il y aura et ce qu'il y a déjà sur le reste du quartier. Ce qui permettra de sécuriser les cheminements piétons entre les commerces et les parkings, ce que la population a demandé beaucoup lors de ces réunions. Depuis l'avenue Jean Rostand, la perception des commerces sera améliorée par une mise en place moins dense des plantations. Ça a été une demande très forte parce que les commerçants se plaignaient que les gens qui passaient avenue Rostand ne voyaient pas le centre. Là, effectivement, il va y avoir, n'en déplaise à mon collègue LECURU, quelques arbres qui seront, on va dire, déplacés pour laisser une visibilité plus grande pour le centre. Et puis, le traitement paysager des espaces verts sera recomposé plus vers des tapis floraux et des arbustes bas pour permettre cette mise en valeur. Et, enfin, des totems destinés aux enseignes commerciales seront implantés sur les voies d'accès pour bien signaler, un peu analogues, même totalement analogues à ce qui a été fait au centre des Champs Dolent et du Berry où on a la marque, évidemment, des commerces en bord de chaussée. Voilà sommairement expliqué ce projet de requalification.

Mme LE MAIRE : S'il n'y a pas de questions, on passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le dossier est donc adopté à l'unanimité.

ÉTUDE DIAGNOSTIC DU RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE

DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE

MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

La Ville de Beauvais compte un réseau hydrographique important de rivières et de rus de 40 kml. Cela représente un fort potentiel patrimonial et écologique mais aussi un élément clef dans la lutte contre les inondations.

L'entretien de ce patrimoine est complexe, d'autant plus que la réglementation concernant toutes les interventions en rivières s'est durcie récemment afin de répondre aux objectifs européens (loi sur l'eau et les milieux aquatiques LEMA du 30 décembre 2006).

Par ailleurs, le développement de la ville nécessite une connaissance approfondie du fonctionnement hydraulique de ce réseau notamment dans certains quartiers urbanisables.

Afin de gérer durablement ce patrimoine et de réaliser des interventions raisonnées et conformes à la réglementation existante, les services de la ville souhaitent engager en 2008 un travail complet d'étude-diagnostic et de programmation d'interventions, comprenant :

- Une étude-diagnostic complète du réseau hydrographique (état des lieux et analyse des dysfonctionnements),
- La création d'une base de données et d'un outil cartographique permettant le suivi des interventions à long terme,
- L'établissement de programmes pluriannuels de travaux : réhabilitation de berges, opérations d'entretien, suivis et surveillances des ouvrages hydrauliques (vannes etc.).

Il est prévu que cette étude soit confiée à un bureau d'études spécialisé dans ce domaine, dans le cadre d'une consultation en procédure adaptée.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'acter le principe de cette étude,
- d'autoriser Madame le Maire à solliciter toute participation financière auprès des partenaires institutionnels,
- d'autoriser Madame le Maire à solliciter les partenaires institutionnels afin d'autoriser le démarrage de l'opération de manière anticipée, avant l'octroi de l'accord de subventions.

La Commission « Environnement, qualité de vie et fleurissement », réunie le 09/01/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la MAJORITÉ avec 2 voix contre, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. BOURGEOIS : Il s'agit d'un dossier sur une étude hydraulique des rivières de Beauvais. Je pense que c'est un dossier très important pour la vie aussi du quartier de Saint-Quentin, car de telles études n'ont jamais été faites, ce qui montre l'intérêt de certains à ces dossiers sur les inondations et ce qui a accru leur crédibilité.

Mlle PETIT : La Ville de Beauvais s'appelait Césaire Malgus et les Romains avaient déjà noté les caprices du terrain de l'Avelon qui se comportait comme des torrents au cours des siècles. Le cours du Thérain dans sa partie beauvaisienne a été maîtrisé, notamment pour l'intégrer dans la défense de la Ville grâce au canal Gonard qui a permis de relever le cours du Thérain pour lui faire faire le tour de la Ville par le Nord et servir de fossé pour l'ensemble fortifié du XIII^{ème} siècle. C'est dire qu'en matière de leurs cours d'eau, les Beauvaisiens ont une expérience avérée. Le défaut d'entretien du lit du Thérain a créé dans les années 70 des problèmes, mais les travaux de focardage et de curage ont eu vite fait de remédier à la situation et nous avons connu un répit d'une trentaine d'années. La Ville de Beauvais n'a pas eu trop à souffrir du phénomène des inondations, mais la nature est toujours la plus forte et faute d'entretien le cycle des conséquences des inondations a repris à partir de 2000. Le Thérain et l'Avelon depuis la reconstruction de la Ville ont fait l'objet de nombreuses études hydrographiques qui ont entraîné la réalisation en amont de la Ville de bassins de rétention et de régulation qui ont permis de réguler de façon remarquable ces cours d'eau. Il serait simple et peu onéreux de reprendre les études de la DDE sur le sujet et celles de la DDA, car, à ma connaissance, elles existent toujours. Puisqu'il s'agit de la Ville de Beauvais, les Services Techniques compte tenu de la qualité du personnel qu'elle emploie pourraient être collecteurs de l'information, analyser la situation et prescrire, le cas échéant, des mesures adéquates. Une fois de plus, on va recourir à un Bureau d'Etudes qui va être tenté de trouver des travaux les plus onéreux possibles pour résoudre un problème pratiquement inexistant, mais nécessaire pour justifier son intervention technique. Il existe un problème hydrographique, c'est pour la ZAC des Tisserands, mais je n'ai pas noté que la mission confiée portait sur ce secteur de Beauvais. A ce sujet, je vous signale que la côte moyenne de Beauvais est de 37,50 m et les plateaux à plus de 50 m. L'Oise sort à Boran à 28 m et entre à Sampigny à 32 m, ce qui explique que le Thérain s'il est bien entretenu ne constitue pas un risque majeur pour Beauvais. Il n'y a pas besoin d'être un grand mathématicien pour comprendre que ce qui se trouve en dessous du Thérain lorsqu'il est en cru sera inondé, si l'on veut que ce ne soit pas le cas, il faut que le lit du Thérain soit libre et non pas encombré d'algues afin que l'eau s'écoule vers l'aval. C'est un petit cours de géographie. Je vais vous expliquer le mécanisme des crues du Thérain. Le problème se situe à Montataire, à l'exutoire du Thérain lorsqu'il se jette dans l'Oise. Il existe une série de buses comme à la Mie au Roy qui passent sous l'usine Sollac, ces buses arrivent rapidement à saturation, ce qui fait remonter le niveau du Thérain parce que l'évacuation de l'eau ne se fait pas suffisamment vite. Il se crée une poche d'eau importante qui freine de plus en plus ce qui arrive en amont et ce phénomène de rétrécissement... Ecoutez, j'arrête et je reprends. Alors, ça va bientôt être terminé, je vais finir mon propos, mais vous m'écoutez jusqu'au bout parce que je pense que c'est important par rapport à cette étude qu'on voudrait faire. Donc, ces buses arrivent rapidement à saturation, ce qui fait remonter le niveau du Thérain parce que l'évacuation de l'eau ne se fait pas suffisamment vite et il se crée alors une poche d'eau importante qui freine de plus en plus ce qui arrive en amont. Et ce phénomène de rétrécissement du cours d'eau et de réduction du débit se produisent et se répercutent dans plusieurs Villes en amont, avec plus ou moins d'importance, notamment à Mouy, Bailleul, Rochy et évidemment à Beauvais, car si la vitesse de l'eau diminue parce que la pente nature n'existe plus, et que la quantité d'eau à évacuer augmente, il se produit une accumulation dont la conséquence est le débordement et l'inondation. Cela prouve bien que les inondations de Beauvais sont la conséquence de ce qui se passe en aval où on n'a pas pris suffisamment en compte la quantité d'eau à évacuer, et quel que soit ce que nous ferons pour que l'eau traverse l'Agglomération beauvaisienne, on n'arrivera jamais à l'évacuer si nous ne travaillons pas avec l'aval jusqu'à l'Oise. Les bassins de rétention situés en amont

ont déjà une capacité énorme et il est difficilement envisageable de doubler leur capacité de rétention pour des raisons de surface au sol. J'estime que le travail hydrographique proposé revient à enfoncer une porte ouverte parce que le problème se situe en amont et essentiellement en aval. Donc, nous subissons un phénomène naturel dont la solution ne peut être que collégiale et concerne tous les riverains du Thérain de sa source à son embouchure. C'est donc aux communes de constituer une Association de Défense contre les caprices du cours d'eau pour que les efforts des uns n'annihilent pas les efforts des autres et ce n'est pas de la technique, mais du bon sens.

Mme LE MAIRE : Bien, le bon sens, c'est de voter. Alors, on vote. Qui vote contre ? 2 contre. Qui s'abstient ? personne. Le dossier est approuvé.

CRÉATION D'UN SERVICE PUBLIC LOCAL DE DISTRIBUTION DE L'ÉNERGIE CALORIFIQUE

MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

Vu la loi n° 80-531 du 15 juillet 1980 relative aux économies d'énergie et à l'utilisation de la chaleur,

Vu l'article 2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'étude du BET CEDEN relatif à la faisabilité du montage d'un réseau de chaleur sur le quartier St Jean en liaison avec l'opération de renouvellement urbain.

Considérant que la distribution d'énergie calorifique au travers d'un réseau de chaleur est un service public local optionnel,

Considérant que le développement de la commune et le bien-être de ses habitants nécessitent de bénéficier d'un environnement de qualité,

Considérant qu'un réseau de chaleur alimenté par le bois présente de nombreux avantages :

- d'un point de vue économique, le réseau de chaleur au bois présente une stabilité des coûts de production ainsi qu'un tarif très compétitif mettant les usagers à l'abri d'une forte hausse du coût des autres énergies fossiles ou de l'électricité

- d'un point de vue environnemental, la combustion de bois énergie est neutre en terme d'émission de CO₂, et la source d'énergie utilisée présente un caractère renouvelable. La chaufferie utilisée pour l'alimentation du réseau de chaleur permet des rendements plus élevés que les chaudières individuelles ou d'immeubles et est équipée d'un système de dépollution et de filtre des fumées

Considérant que l'étude préalable conclut que la création d'un réseau de chaleur alimenté par le bois pour la fourniture d'énergie auprès des bâtiments du quartier St Jean permet l'économie de 11 000 à 15 000 tonnes de CO₂ chaque année par rapport à une situation de référence utilisant des énergies fossiles ;

Considérant que l'étude préalable conclut que la création d'un réseau de chaleur alimenté par le bois permet de dégager une économie de l'ordre de 6 à 28 % par rapport au coût actuel de l'énergie pour les différents abonnés (dans l'hypothèse d'une subvention à hauteur de 50 %) ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la création d'un réseau de chauffage urbain alimenté par le bois sur le quartier Saint Jean ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce relative à ce dossier.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux, réunie le 14 Janvier 2008, a émis un avis favorable.

La Commission « Environnement, qualité de vie et fleurissement », réunie le 09/01/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la MAJORITÉ avec 2 voix contre, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe, la note de synthèse sur la création d'un réseau de chaleur au bois sur le quartier Saint-Jean.

3230

SÉANCE DU 25 JANVIER 2008

M. BOURGEOIS : Après l'eau, le feu. Alors là, ça va enflammer. Il va y avoir justement deux dossiers sur ce thème. Par la loi du 15 juillet 1980, les collectivités territoriales peuvent instituer un Service Public Local d'Énergie Calorifique, c'est-à-dire dans certains cas constituer ce qu'on appelle un réseau de chaleur. Qu'est-ce qu'un réseau de chaleur ? C'est une installation comprenant une ou plusieurs chaudières et un réseau primaire de canalisations calorifugées passant sous la voirie et apportant son énergie à divers bâtiments. Dans le cadre de notre démarche de développement durable, une étude sur le quartier Saint-Jean a été confiée au bureau CEDEN, vous disposez d'une note de synthèse de cette étude. Je vais en dégager quelques points qui me semblent essentiels. On peut dire que nous disposons, aujourd'hui, d'un recul suffisant par rapport aux premières installations qui datent de 1985 pour voir la fiabilité des technologies. Il y en a environ 60 en France. Deuxième point, la fourniture en bois puisque c'est là, quand même, un des maillons essentiels, peut être garantie. Nous avons aujourd'hui les professionnels de la forêt, de l'agriculture, qui sont sur ce marché. Il y a, et il faut le souligner absolument, des ressources dans l'Oise qui pourraient chauffer 110 000 équivalents logements selon l'étude de la Chambre d'Agriculture. Donc, trois sources de bois jusqu'à présent non utilisées peuvent l'être par un réseau de chaleur bois : certaines ressources qui viennent des forêts et qui ne correspondent pas à du bois d'œuvre, des ressources de déchetteries et de menuiseries. Le point suivant est l'intérêt environnemental incontestable, la combustion du bois, comme vous le savez, est neutre au point de vue de l'émission de dioxyde de carbone. On dit aujourd'hui qu'il y a un bilan de carbone nul, ce qui veut dire évidemment qu'au moment de la photosynthèse, la quantité de dioxyde de carbone absorbée pour faire la matière cellulosique est intégralement restituée au moment de la combustion. Voilà ce qu'on appelle un bilan de carbone nul. Donc, tous les systèmes aussi sont équipés de filtres de fumées et les calculs qui ont été faits sur le secteur montrent qu'on pourra avoir une diminution des rejets de 11 000 à 15 000 tonnes de dioxyde de carbone. Enfin, un intérêt, je dirais, sociétal, un intérêt pour l'utilisateur, toutes les installations mises en service aujourd'hui montrent que ça se traduit par une économie en charge de chauffage entre 6 % et pouvant aller jusqu'à 28 %, dans la mesure évidemment où les coûts des énergies fossiles tendraient encore à augmenter. Et, malheureusement, je pense que c'est dans la juste lignée des choses. En effet, le bois, on peut espérer une stabilité relative des coûts, mais, surtout, il intervient dans une part relativement peu importante sur le prix des charges, ce que l'on appelle les contrats R1 et R2. Alors, un petit mot évidemment du projet qu'il peut y avoir sur le quartier. Je souligne que nous y avons réfléchi, il faut quand même remonter tout ça depuis plus de deux ans, Monsieur le Directeur Général des Services. Donc, nous avons eu un soutien du Conseil Régional et du Conseil Général. Nous avons eu de très nombreuses réunions techniques préparatoires avec eux. Les bailleurs sociaux ont décidé quasiment tous de s'engager. Des équipements publics demandent à être raccordés. Si vous prenez le nouveau quartier Saint-Jean, vous allez avoir plusieurs types de bâtiments, des bâtiments publics comme les écoles, les gymnases, les salles municipales, la piscine Bélier et puis aussi collèges, lycées et aussi un potentiel important de logements par l'intermédiaire des bailleurs mentionnés. Donc, l'estimation représente entre 3 000 et 5 000 équivalents logements, là-dedans, il y aurait 1 500 à 2 500 logements. Alors, en effet, pour un bâtiment public, on ne peut pas compter en logements et c'est pour ça qu'il y a une équivalence. Le linéaire du réseau nécessaire, vous avez une nouvelle version du dossier aujourd'hui puisque celle qu'on avait mise dans le rapport, on avait enlevé les photos par mesure d'économie et c'est une économie mal placée parce qu'il manquait ce qu'on appelle le chevelu du réseau. Vous en voyez comme ça l'importance et l'intérêt, c'est justement d'avoir une chaudière, on en parlera tout à l'heure, dans un point central et qui peut distribuer la plupart des bâtiments qui sont intéressés. Donc, l'évaluation

est de 5,3 à 6,8 kilomètres selon les options choisies et enfin, parlons coût investissement, ce coût d'investissement serait compris entre 8 et 12 millions d'euros. r délégué à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Mlle PETIT : Ça va être un petit peu moins long, mais vous savez que j'ai toujours eu beaucoup d'intérêt à ces séances de Conseil Municipal parce qu'ici on décide pour les années à venir. Le bois dégage dans l'atmosphère autant de CO₂, sinon plus, que les hydrocarbures, qu'ils soient liquides ou gazeux. L'avantage est que ce combustible est issu d'arbres qui ont absorbé du CO₂ pour se constituer. Il y a donc une équation CO₂ absorbé et CO₂ restitué. Lorsqu'on est à proximité de la forêt qui a produit le bois, on peut dire qu'il y a un certain équilibre respecté. Malheureusement, ce procédé participe à la déforestation et le bois que l'on brûle disparaît plus vite qu'il ne se reproduit. J'ai d'ailleurs un petit calendrier qui pourrait vous en parler. Il y a là une autre équation écologique à prendre en compte. Le temps de reconstitution de la forêt détruite est plus grand que celui de la reconstitution du massif forestier. La véritable solution écologique est d'utiliser les pompes à chaleur qui prélèvent des calories sur l'air ambiant en utilisant l'énergie électrique en appoint. Dans ce cas, il n'y a aucun rejet de CO₂. Enfin, tout le monde convient à admettre qu'actuellement le gaz est le plus propre des combustibles, car le bois rejette des produits lourds et dangereux pour la santé. L'inconvénient du gaz, c'est qu'il s'agit d'un produit fossile et que la ressource n'est pas inépuisable. En conclusion, tous les Beauvaisiens ont encore en mémoire l'expérience de la géothermie — c'est de quelle année, la géothermie — qui consistait à prélever de l'eau chaude à quelques centaines de mètres dans le sous-sol pour produire de la chaleur afin d'assurer, d'une manière économique, le chauffage des immeubles de la Soie Vauban. Pour rappeler les faits, la chaufferie au fioul lourd avait un rendement médiocre et tous les locataires n'arrivaient plus à payer les factures de charges de chauffage. La géothermie bidon comme on l'appelait à l'époque réalisée à coups de millions de francs sur l'impôt des Beauvaisiens et de subventions a fini en eau de boudin et on n'en a plus parlé. Et on est revenu à une solution classique qui ne semble plus poser de problèmes aujourd'hui, bien que les hydrocarbures aient considérablement augmenté. Il aurait été plus pertinent de faire directement le bon choix. La filière bois, est-ce un bon choix ? Eh bien, la filière bois que vous nous proposez obéit à un phénomène de mode, mais l'expérimentation en cours est loin d'avoir fait ses preuves et n'est convaincante que pour les collectivités en mal de publicité. Donc, je voterai contre.

M. LECURU : Je suis désolé, je n'ai pas tout écouté tout à l'heure dans la présentation. Simplement, pour dire qu'un projet de cette ampleur que j'ai pu observer, une chaufferie bois de cette puissance, c'est quelque chose d'extraordinaire et, vraiment, je crois que ça doit être une première en Picardie, peut-être. J'ai pu observer qu'il y avait un projet important sur Cergy-Pontoise de 30 mégawatts. Il y a des gros projets en France et contrairement à ce que dit ma collègue Agnès PETIT, on peut gérer justement les forêts le mieux possible et utiliser justement cette énergie de proximité pour alimenter localement. Alors, je suis content qu'à Beauvais, il y ait une grande chaufferie bois, effectivement, il y a une proximité d'élection qui fait que ça chauffe un peu les esprits. Mais, néanmoins, si j'avais été à la Mairie de Beauvais en tant qu'adjoint, j'aurais mené un projet de cette ampleur, certainement. Donc, je dis que c'est bien, très bien, il y a une délégation de Service Public qui est en cours dans la délibération suivante. Je pourrai peut-être le dire également, mais en observant un peu ce qui se passe en France, aujourd'hui, des projets de cette ampleur, il n'y a aucune régie directe vu la complexité de la problématique du bois. Et ça serait bien parce qu'on voit des Villes de gauche qui ont fait aussi des délégations de Service Public. Donc, je n'en ferai pas un dogmatisme, je me suis battu beaucoup sur la question de l'eau, parce que l'eau, c'est

plus facile à gérer et on aurait pu l'avoir en régie directe. Mais, là, à mon avis, ça serait plus intéressant de déléguer.

Mme LE MAIRE : Merci, Monsieur LECURU. Merci. Alors, nous allons voter. Qui vote contre ? Mademoiselle PETIT, ça fait 2. Qui s'abstient ? personne. Je vous remercie. Le dossier est adopté.

CONSTRUCTION DES OUVRAGES ET EXPLOITATION DU RÉSEAU DE CHALEUR AU BOIS DANS LE CADRE D'UNE DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC

Monsieur BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

Vu les articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 93-471 du 24 mars 1993 portant application de l'article 38 de la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 relatif à la publicité des délégations de service public,

Vu le décret n° 93-1 190 du 21 octobre 1993 relatif à l'élection des membres de la commission d'ouverture des plis contenant les offres des candidats susceptibles d'être retenus comme délégataires de service public local,

Vu le souhait de la commune de prendre la compétence « distribution de l'énergie calorifique » sur le quartier St Jean,

Vu le rapport annexé à la présente délibération présentant les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur exploitant du réseau de chaleur au bois,

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le principe de la construction des ouvrages et de l'exploitation du réseau de chaleur au bois dans le cadre d'une délégation de service public, sachant que le conseil municipal se laisse la possibilité de renoncer à la délégation si les offres remises ne sont pas satisfaisantes,

2°) d'approuver le contenu des caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire, telles qu'elles sont définies dans le rapport de présentation ci-joint, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement au maire d'en négocier les conditions précises conformément aux dispositions des articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

3°) d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint Délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en oeuvre de la procédure de publicité requise.

La composition de la commission d'ouverture des plis prévue à l'article L1411-1 sera arrêtée ultérieurement par délibération du Conseil Municipal.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux, réunie le 14 janvier 2008, a émis un avis favorable.

La Commission « Environnement, qualité de vie et fleurissement », réunie le 09/01/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la MAJORITÉ avec 5 voix contre et 5 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe le rapport sur les modes de gestion.

M. BOURGEOIS : Madame le Maire, après avoir décrit le projet, maintenant, va se poser la question du comment, comment le réaliser et mon collègue Monsieur LECURU a déjà ouvert la question. Vous avez vu qu'il y a des ouvrages à construire, dont le coût est estimé à 8 à 12 millions d'euros, ça n'est pas rien. Il y aura une chaufferie, je ne l'ai pas précisé encore, qui sera biénergie. C'est important de le dire parce que, pour un réseau d'une aussi grande ampleur, le bois seul ne convient pas, c'est complété par une chaudière à gaz. Si vous voulez, pour deux raisons, pour avoir possibilité d'avoir plus de puissance en cas de période froide, mais aussi, il faut penser à la révision de la chaudière. Si vous arrêtez votre chaudière bois, le quartier n'est plus chauffé. Vous me direz : « Vous faites ça en été », mais enfin, vous pouvez toujours avoir une panne en hiver et, à ce moment-là, le quartier est frigorifié. Donc, c'est pour ça que les installations finalement pour les collectivités importantes, c'est toujours doublé d'une chaudière au gaz. Et puis, le réseau de chaleur dont on a parlé. Donc, je vais être bref là-dessus. Quelles sont les propositions faites au Conseil Municipal, ce soir, qui vient d'adopter le principe du réseau de chaleur ? Vous avez, sur la notice, décrits les modes de gestion possible et il vous est proposé de recourir à une délégation de Service Public, sachant, je crois qu'on ne le répétera jamais suffisamment, que vous avez toujours une possibilité de revenir en arrière. Donc, le Conseil Municipal se laisse toujours la liberté de renoncer si les offres ne sont pas conformes au cahier des charges fourni. Le contenu du contrat, si on résume ce qu'il y a sur le document ? On décrit le périmètre. Il y a un projet de base et un projet plus étendu. Mais, nous devrions avoir les réponses de tous les bailleurs d'ici trois mois pas plus. Donc, chacun optera. Il y a toujours par la suite des possibilités d'extension, mais évidemment c'est le bon moment aujourd'hui, quand la plupart des voiries vont être refaites, de faire passer ce réseau de chaleur. Donc, il y aura le financement et la construction des ouvrages que je viens de vous décrire, l'exploitation du service, la chaufferie, l'alimentation en bois parce que ça, ça n'est pas nécessairement évident. Alors, pour répondre quand même à une question pertinente de ma collègue Agnès PETIT qui a parlé de l'éloignement. Alors, c'est tout à fait juste. Si on s'amuse à faire venir des bois de 5 000 kilomètres, c'est absurde au point de vue du bilan du dioxyde de carbone. Donc, il faut être sûr d'avoir des sources d'approvisionnement proches et c'est pour ça qu'à peu près, aujourd'hui, chaque département fait une évaluation et nous sommes, dans l'Oise, sur 110 000 équivalents logements. Ce qui veut dire quand même qu'on ne chauffera jamais toute la France avec des chaudières bois, c'est absurde. C'est-ce qu'on a mis dans le Grenelle de l'Environnement, c'est-à-dire qu'il faut diversifier les sources d'énergie. On reviendra certainement à la géothermie, c'est un excellent procédé, mais il avait été bâclé quand il avait été mis au point, souvent parce qu'on n'avait pas toutes les connaissances. Les réseaux de chaleur n'étaient pas faits avec les aciers qui étaient suffisants et ça nécessitait des investissements plus lourds, on n'était pas encore dans l'optique de la construction durable. Investissez plus et ça durera beaucoup plus longtemps ! En réalité, il faut bien être conscient que le réseau chaleur bois est une réponse locale dans un débat beaucoup plus large. Ce n'est pas pour ça qu'on écartera d'autres sources d'énergie qui ne tapent pas sur les ressources en énergie fossile. Je crois qu'il faut être très clair là-dessus. C'est une réponse pour un quartier donné, mais il y a d'autres réponses aujourd'hui à donner à ce problème de l'énergie. Et je terminerai sur la durée du contrat. Dans le cadre d'une concession où il y a de tels investissements et aussi de tels risques et une telle technicité, et je remercie mon collègue LECURU d'avoir bien mentionné ce fait qu'aujourd'hui c'est une haute technologie et qu'il n'y a pas des masses d'entreprises qui sont capables de tout maîtriser. Donc, en réalité, il faut des durées de contrats relativement longues et c'est pour ça qu'on a mis entre 18 et 25 ans, ça ne peut être en aucun cas 5 à 10 ans. Voilà les éléments principaux qui seront contenus dans ce contrat et c'est sur ces mesures qu'on vous demande de vous

prononcer. Donc, il y aura la composition de la Commission d'Ouverture des Plis, la Commission Consultative des Services Publics Locaux qui a été réunie a émis un avis favorable le 14 janvier dernier, et la Commission « Environnement » a émis un avis favorable également. Et, j'allais l'oublier, il y a quelques jours ou avant-hier, le CTP a émis un avis favorable.

M. ALLUCHON : On va évidemment revenir sur le débat entre régie et autre délégation de Service Public. Tel que c'est présenté dans la note de synthèse, quand on présente la régie, les inconvénients sont les suivants : endettement de la collectivité. Si on fait une délégation de Service Public, l'entreprise va emprunter et va rembourser ses emprunts en vendant de la chaleur aux habitants du quartier Saint-Jean. Donc, si la Ville fait cet investissement, ça sera la même chose, exactement la même chose. Elle empruntera de l'argent et elle remboursera ses emprunts grâce à l'argent qui sera payé par les locataires. Alors, je ne vois pas trop la différence. Ensuite, il y a le besoin — donc, on avait déjà dit ça quand on a eu le débat sur l'eau — de personnel qualifié lié à la technicité. Là encore, je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas embaucher du personnel qualifié à la Ville de Beauvais et qui serait tout à fait aussi capable que le personnel d'une société privée de remplir ces missions. Alors, on a à Beauvais une très belle station d'épuration qui marche en régie, qui fonctionne très bien, qui a un haut degré de technicité aussi, je ne vois pas pourquoi la technicité, ça serait l'apanage du privé. Le risque technique assumé en direct par la collectivité, on fait allusion à l'approvisionnement et à la qualité du bois. L'approvisionnement en bois viendrait de trois sources : des scieries, des palettes de la décharge de Rochy-Condé et du bois de coupe. Or, justement, si on veut faire quelque chose qui respecte l'environnement, qui aille dans le sens du développement durable, Jean-Luc BOURGEOIS l'a dit, il ne faut pas que ce bois on aille l'acheter en Roumanie ou en Lituanie et qu'on transporte ça sur des camions, sur des milliers de kilomètres. Or, si c'est une société privée qui obtient la délégation de Service Public, je ne vois pas quel contrôle on va faire sur elle, sur l'achat de ce bois et, d'ailleurs, je crois que ça a été dit à la Commission, on ne pourra absolument pas contrôler, savoir d'où elle achète son bois et si elle ne l'achète pas à 5 000 kilomètres, parce qu'on fait c'est beaucoup moins cher en Roumanie. Et donc, on s'en fiche de polluer avec des camions à travers toute l'Europe. Si c'est nous qui le faisons, on pourra maîtriser cet approvisionnement, on pourra dire : « Voilà, nous, on achète du bois, je ne sais pas où, en Normandie, dans l'Oise, etc. » Voilà, c'est une série d'arguments qui sont avancés en défaveur de la régie et qui ne me semblent pas pertinents.

M. BOURGEOIS : Je vais répondre là-dessus. Un des arguments les plus forts, c'est l'approvisionnement en bois. N'allez pas croire que le marché du bois est quelque chose de simple ou va être quelque chose de simple à gérer puisque la demande va en croissant. Il y a un problème de force de frappe et de sécurité d'approvisionnement. Pourquoi voulez-vous que la Ville de Beauvais, tous les jours de l'hiver, ait le souci de savoir si, finalement, l'approvisionnement est bien arrivé parce qu'on peut toujours dire : « La source est épuisée, etc., débrouillez-vous ». Avec ce problème de reporter des difficultés sur un concessionnaire, c'est son problème. Il doit faire son affaire de ses difficultés sur un marché qui peut devenir, peut-être par moments, tendu. Alors, une Ville, c'est toujours pareil, de 55 000 habitants et on va mobiliser des gens qui vont aller explorer ce marché du bois. On se fera boulotter, excusez-moi, et donc, on n'aura pas la force. Et puis, ça n'est pas quand même notre métier non plus. Je crois qu'il faut de temps en temps laisser la place aux gens qui sont efficaces et dont c'est le métier. Je voudrais que vous me donniez un exemple, mon cher collègue, à peu près sur 80 villes à l'heure actuelle ou 60, quelles sont celles qui ont choisi la régie comme mode d'exploitation puisque ça ne doit pas poser de problème ? Je n'en connais pas, mais vous avez certainement de meilleures informations.

M. ALLUCHON : Sur ce qui vient d'être dit, les difficultés sont reportées sur le concessionnaire. Mais la société qui va prendre ça en délégation de Service Public, elle ne travaille pas pour rien, ce n'est pas une société de philanthropes. S'ils ont des difficultés pour réaliser l'approvisionnement, ils les feront largement payer. On a toujours l'impression que les Sociétés Privées vont avoir réponse à tout par miracle alors que nous, on ne saurait pas faire et eux ils sauraient. Là encore, je ne vois pas pourquoi une régie ne serait pas capable de faire aussi bien et surtout moins cher qu'une Société Privée.

M. BOURGEOIS : Vous n'avez pas cité d'exemples de Villes.

M. AURY : Pour prolonger notre débat, j'appuie complètement ce que dit André ALLUCHON. Et votre question, Monsieur BOURGEOIS, effectivement ne nous contraint pas obligatoirement à faire le choix qui a été fait par les autres. Parce que, votre réflexion est applicable, on a déjà eu le débat sur l'eau, il y avait énormément de Villes qui avaient, au fil des années, concédé la gestion à des Sociétés Privées. Aujourd'hui, on voit qu'il y a un phénomène en sens inverse. Les premières qui ont initié ce mouvement, on aurait pu leur faire la remarque que vous nous faites aujourd'hui, mais enfin, tout le monde, aujourd'hui, est en concession privée. Voilà, il n'y a pas d'autre choix. Au fil du temps, on s'aperçoit que non seulement, il y a un autre choix, mais que c'est un choix qui s'avère meilleur. Et donc, vous n'avez pas donné, ce soir, d'arguments qui, pour moi, soient décisifs pour le choix d'un concessionnaire privé. Je reviens sur la question du financement. La Société Privée va emprunter auprès des banques et va refacturer ses remboursements d'emprunts en revendant l'énergie. Par contre, j'ajoute concernant la question de la concession privée, aujourd'hui, la Ville quand elle fait des emprunts, vous nous passez de temps en temps des dossiers là-dessus, elle a ensuite la maîtrise par exemple de renégocier à des taux plus favorables ses emprunts. C'est ce qu'elle s'efforce de faire. Si vous concédez à un concessionnaire privé, lui seul bénéficie d'une renégociation plus favorable et continue de vous faire payer au tarif fort. Autre élément, de surcroît, non seulement, il faudra rembourser cet emprunt comme ça serait pour la Ville, mais de surcroît, il faudra également rémunérer les actionnaires qui, comme l'a dit André ALLUCHON, attendent un retour sur investissement. Donc, vraiment, cette question du financement ne tient pas du tout seul instant. Concernant la technicité, là aussi, j'appuie. Certes, on imagine bien que sur un équipement comme ça, il y a besoin d'avoir une équipe qualifiée, mais de la même manière que pour gérer une station d'épuration, il y a besoin d'avoir une équipe qualifiée. On a des ingénieurs, des techniciens, des ouvriers. L'argument que vous nous donnez en disant : « Mais, vous ne voyez pas, au jour le jour, il faudra s'occuper de l'approvisionnement », c'est un petit peu comme si vous nous disiez aujourd'hui : « Pour une cuisine centrale municipale qui doit servir plusieurs milliers de repas par jour, vous vous rendez compte, c'est complètement impossible à gérer en régie directe, parce qu'il faudrait se préoccuper en permanence d'approvisionner. Vous vous rendez compte, la charge pour la Ville d'avoir tous les jours à prévoir les repas des enfants ». Je dois dire a priori, on gère en régie depuis des dizaines d'années et, visiblement, on arrive à nourrir chaque jour les gamins. Et l'argument que vous donniez : « Mais, il faut une force de frappe pour être utilisé », il est utilisé d'ailleurs par les Sociétés Privées et les marchands de soupe de restauration, on aura une plus grosse force de frappe, effectivement, mais c'est principalement eux qui en bénéficient. Donc, là non plus, ça ne tient pas. J'ajouterai même un argument supplémentaire et ça va nous renvoyer à un des tout premiers dossiers sur le tableau des effectifs. Vous pourrez remarquer si vous vous y reportez que, dans le tableau des effectifs, par exemple, pour le service de l'eau, la Ville a un ingénieur et un technicien, alors que le Service de l'Eau est délégué à une Société Privée. Pourquoi ? Parce que la Ville a besoin de conti-

nuer à rémunérer un ingénieur et un technicien pour contrôler ce que fait la Société Véolia et si elle respecte ce qui est bien dans le contrat. C'est-à-dire que, bien souvent, ce qu'on voit se produire, et ça n'est pas propre à la Ville de Beauvais, c'est-à-dire que la collectivité pour vérifier ce que fait la Société Privée qui a cette concession est obligée, elle-même, d'avoir ses propres techniciens pour contrôler. Je dois dire que je préfère par souci d'efficacité que cette équipe soit mise directement au service du fonctionnement de l'équipement. Enfin, j'ai une dernière question, là, j'avoue que je n'ai pas de réponse et je l'écouterai avec intérêt : quelle est la durée de vie d'un équipement comme ça, de la chaudière en tout cas que vous programmez ici ?

M. BOURGEOIS : C'est une trentaine d'années pour les équipements. Mais je voudrais qu'on me réponde sur des choses fausses que vous avez dites tout à l'heure. Puisque vous êtes si pointilleux sur l'exactitude de nos réponses, moi aussi je vais être pointilleux. Vous dites, dans le tableau des effectifs, bien qu'on ait affirmé Véolia pour s'occuper de l'eau, on a deux personnes au tableau. Je vous répondrai que les missions de ces deux personnes n'ont rien à voir. On a un ingénieur justement qui est chargé de faire toutes les études hydrauliques sur la Ville et c'est justement pour ça qu'on a passé le rapport, c'est grâce à cet ingénieur. Ça n'a absolument rien à voir avec l'alimentation en eau potable de la Ville de Beauvais. Deuxièmement, il y a le problème de la recherche en eau potable des forages qui est excessivement délicat et on doit avoir l'esprit totalement indépendant, et c'est la deuxième mission de cette personne ainsi que l'ingénieur en chef que nous avons aujourd'hui comme vous le savez, une mission sur la Ville et aussi sur la concession sur la Communauté d'Agglomération de Beauvaisis. Ce sont des points de vue — il ne faut pas tourner comme ça des heures et des heures — qui sont inconciliables, des points de vue différents. Je crois qu'il y a suffisamment de régies à la Ville de Beauvais pour qu'on ne soit pas accusé d'anti-régie. Vous avez l'assainissement depuis longtemps, la restauration scolaire, combien de Villes ont délégué ces services-là ? Là, je suis parfaitement d'accord avec vous parce que si on veut effectivement contrôler des qualités de repas, faire un programme comme EPODE, il faut s'appuyer sur une indépendance et des outils de cette qualité. Nous avons les espaces verts, vous les oubliez toujours. Aujourd'hui, dans le tableau des effectifs, si ma mémoire est bonne, on en est à 114. Donc, ça a montré la qualité de la régie qui nous a permis d'obtenir les meilleures reconnaissances nationales. J'en oublie sans doute encore. Elispace est la quatrième. Alors, évidemment, on peut avoir le point de vue en disant : « Voilà, tout doit être en régie ». On peut avoir le point de vue aussi de dire : « Tout doit être en concession ». Nous, comme je le dis souvent, on a pris une solution médiane ». Voilà, c'est tout et c'est l'esprit du rapport que nous vous présentons. Je crois qu'on n'arrivera jamais à concilier des choix un peu sociétaux qui sont légèrement différents pour ne pas opposer trop les gens, chacun a ses arguments, nous avons les nôtres.

Mlle PETIT : Là encore, j'aimerais me tromper, mais je vois poindre une délégation de Service Public qui va permettre à un groupe financier de réaliser de bonnes affaires sur le dos du contribuable et qui disparaîtra aussi vite qu'il est apparu lorsqu'on lui demandera des comptes. Imaginons que pour chauffer les habitations du Plateau Saint-Jean, le bois du Parc serve de ressource. De votre avis, combien faudrait-il d'années pour épuiser la ressource ? 10, 20, 30, 40. C'est faux, Monsieur LECURU, vous dites combien ? Il ne dit rien. Eh bien, en une dizaine d'années, la source est épuisée. Il faudra alors attendre une trentaine d'années pour que le massif se reconstitue. Donc, pendant les vingt années intermédiaires, on peut attaquer la Forêt de Compiègne par exemple. Tout cela pour vous démontrer que l'argument écologique avancé est en fait un vulgaire argument de vente d'un produit industriel, c'est-à-dire d'une centrale thermique dont la pérennité

est loin d'être avérée parce que nous ne sommes pas situés au milieu de la forêt canadienne ou sibérienne. Madame le Maire, votre propension à couper les arbres va trouver là un terrain d'expérimentation qui doit aller au-delà de vos espérances. Et si la sylviculture consiste en l'exploitation rationnelle des forêts, j'en conclus que vous êtes sylviphobe. Et ce n'est pas le chef de l'opposition qui me contredira. J'ai presque terminé, mais pas tout à fait. Il existe, dans le département de l'Oise, une forêt pas loin de là qui s'appelle la forêt de Haute Pommeraye plantée d'une variété de sapins à haut rendement, de douglas canadiens. Ces sapins arrivent à maturité en 15 ans au moins, c'est ce qu'on croyait. Vous pouvez vous rendre sur place, que peut-on constater ? Que la forêt est aujourd'hui à maturité, mais il s'est écoulé, non pas 15 ans, mais 30 ans. La morale de cette histoire : la nature a toujours raison et il est difficile de passer un contrat avec elle pour exiger qu'elle accélère le cycle de croissance des végétaux et toutes les recherches en laboratoire n'y feront rien, car s'il était possible... Bon, Monsieur TABOUREUX, je voudrais quand même un peu de respect pour le travail que j'effectue. Et toutes les recherches en laboratoire n'y feront rien, car s'il était possible d'inverser le phénomène de désertification planétaire, par une replantation d'espèces à croissance rapide, cela se saurait tant en Afrique qu'en Amérique du Sud, en Asie. Mais, si vous tenez la solution, n'hésitez pas à l'exporter, car il y a preneur. L'argument écologique est un argument de vente, c'est un faux argument écologique de mon point de vue. C'est comme l'eau, pas ma facture d'eau, bien sûr, mais c'est comme l'eau. Aujourd'hui, on en a, mais si on gaspille, on n'en a plus. Tout à l'heure, Monsieur BOURGEOIS, vous avez répondu à Monsieur ALLUCHON qu'il n'y avait pas d'exemple, qu'on ne connaissait pas trop d'exemples par rapport aux régions. Il existe des grands ensembles à Sarcelles qui fonctionnent avec des chaufferies centrales, j'ai connaissance que les services rendus actuellement sont loin d'être satisfaisants et qu'il faut actuellement envisager la structuration et la rénovation des installations avec, comme interrogation, qui va payer ? La Société qui avait la délégation de Service Public, dans le cas que je connais, a fait don de ses installations pour le franc symbolique à la collectivité, parce que les locataires commencent à rechigner pour payer les factures de fonctionnement. On commence à parler de saisine de la Justice. Ce contrat dont on parle est prévu pour 18 à 25 ans, le temps d'amortir les frais financiers et d'abandonner aux Beauvaisiens, pour le franc symbolique, une installation pratiquement hors d'usage. On sait déjà pour le cas de Sarcelles que c'est le contribuable de Sarcelles qui va ouvrir son escarcelle.

M. AURY : Pour prolonger la discussion ou l'échange avec Monsieur BOURGEOIS, vous avez raison de souligner qu'il y a une différence sur le fond, il y a un réel débat sur le mode de gestion. C'est ce qui nous amenait au tout début du Conseil Municipal à regretter que ce débat ne soit pas mis, par exemple, avec d'autres devant les Beauvaisiens, dans six semaines et que les Beauvaisiens fassent le choix, à travers l'équipe qu'ils choisissent, par exemple du mode de gestion qu'ils préfèrent pour une telle installation ou pour la gestion de l'eau. Mais, que ça soit mis démocratiquement devant les Beauvaisiens et qu'ils se prononcent. On n'est peut-être pas à six semaines près et d'autant qu'on s'engage comme c'est écrit pour 25 ans et c'est pourquoi ma question n'était évidemment pas anodine sur la durée d'existence d'une chaudière. Vous nous dites environ une trentaine d'années, c'est-à-dire qu'effectivement, au bout de la concession, on rend un équipement qui, je dois dire, va être à remplacer quelques années plus tard. Donc, on voit bien qu'il y a un réel problème en nous retransmettant ensuite un équipement qui sera encore utilisable de nombreuses années. Donc, on voit bien là qu'il y a vraiment une question de fond et la question de la gestion privée n'est pas une réponse sur la durée.

Mme LE MAIRE : Bien, on passe au vote. Qui vote contre ? 5. Qui s'abstient ? 5 abstentions. Le rapport est adopté.

CLASSES D'ENVIRONNEMENT - 2^{ème} et 3^{ème} TRIMESTRES DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2007-2008

SÉJOURS COMPLÉMENTAIRES

MME LESURE, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Au titre des 2^{ème} et 3^{ème} trimestres de l'année scolaire 2007-2008, cinq séjours en classe d'environnement ont été confiés à la Fédération des Œuvres Laïques (F.O.L.).

Deux demandes nous sont parvenues depuis, et nous vous proposons d'y répondre favorablement.

Écoles élémentaires	Thème du séjour	Nombre d'enfants	Coût du séjour facturé à la Ville	Dates et lieux de séjour
J. Rostand (CP-CE1) Ph. Cousteau (CM2)	Nature et Sport	38	8 430,68 €	du 26/05 au 30/05/08 5 jours Sacy-le-Grand (60)
Annexe Bossuet (CM1)	Sport nautique	23	14 756,34 €	du 03/05 au 15/05/08 12 jours Le Lavandou (83)
Total			23 187,02 €	

Le mode opératoire, adopté par l'assemblée municipale en sa séance du 21 décembre 2007, reste inchangé.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de donner son accord sur ces départs complémentaires,
- d'autoriser le versement des dépenses à la F.O.L.,
- d'imputer ces dépenses sur le budget primitif 2008,
- d'autoriser Madame le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer toute pièce se rapportant à ce dossier.

La Commission « Affaires scolaires, secteur périscolaire et formation », réunie le 11/01/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ÉCOLES

CLASSES COOPÉRATIVES
DEMANDES COMPLÉMENTAIRES

Mme LALOI, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

La Ville de Beauvais apporte régulièrement son aide financière à la réalisation de projets dans le cadre de classes coopératives.

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 16 novembre 2007, a validé les projets des écoles maternelle Paul Éluard et élémentaire Victor Duruy. Deux demandes complémentaires ont été déposées par les écoles maternelles Paul Bert et Pablo Picasso pour leurs projets de classe pony :

Écoles	Lieux et dates séjour	Total projet	Montant sollicité	Fonds propres
P. Bert	La Hulotte (Lachapelle -aux-Pots) Printemps 2008	1 859,93 €	1 500 €	359,93 €
P. Picasso	Club Hippique de Beauvais Printemps 2008	1 320 €	1 000 €	320 €
Total			2 500 €	

Il est donc proposé au Conseil Municipal, pour l'année scolaire 2007-2008 :

- d'attribuer à la coopérative scolaire de ces deux écoles les sommes correspondantes pour un montant total de 2 500 €, et d'imputer ces dépenses au budget primitif 2008 ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce se rapportant à ce dossier.

La Commission « Affaires scolaires, secteur périscolaire et formation », réunie le 11/01/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

SUBVENTION À L'AD PEP 60

MONSIEUR TABOUREUX, MAIRE ADJOINT

Depuis 1926, l'AD PEP 60 aide les enfants en situation de handicap, en difficulté ou inadaptés, malades ou accidentés, en leur offrant le droit à la scolarité au sein de structures comme les Centres Médico-Psycho-Pédagogiques (CMPP) et le Service d'Aide Pédagogique À Domicile (SAPAD). La Ville est par ailleurs partenaire de cette association depuis plusieurs années dans le cadre de dispositifs Ville : les classes d'environnement et euro-vacances.

Afin de renouveler le soutien de la Ville de Beauvais à cette association, membre d'une fédération reconnue d'utilité publique, et d'adhérer à l'ensemble de ses activités, il est proposé au Conseil Municipal :

- de verser une subvention de 150 € à l'AD PEP 60,
- d'imputer cette dépense au Budget Primitif 2008,
- d'autoriser Madame le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer toute pièce se rapportant à ce dossier.

La Commission « Affaires scolaires, secteur périscolaire et formation », réunie le 11/01/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

SUBVENTION AU LYCÉE F. TRUFFAUT

Mme LEROY, CONSEILLER MUNICIPAL

Le Lycée François TRUFFAUT sollicite l'aide de la Ville pour mener à bien divers projets de voyages à l'étranger.

Devant leur intérêt, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 440 euros à déduire sur la participation de chaque beauvaisien pour les projets suivants (40 € / élève / séjour) :

Séjour en Grèce à Athènes puis circuit	5 élèves beauvaisiens (4 Seconde et 1 Terminale)	Voyage à vocation culturelle	du 11 au 16 mars 2008
Séjour en Italie à Florence et Sienne	3 élèves beauvaisiens (2 Première et 1 Terminale)	Voyage à vocation linguistique	du 30 mars au 4 avril 2008
Séjour en Espagne à Séville et Corbu	3 élèves beauvaisiens (2 Première et 1 Seconde)	Voyage à vocation culturelle et linguistique	du 10 au 15 mars 2008

- d'imputer ces dépenses sur les lignes réservées à cet effet au budget primitif 2008 ;

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

La Commission « Affaires scolaires, secteur périscolaire et formation », réunie le 11/01/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 6 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. AURY : D'une part, mais ça n'est pas important, il doit y avoir un petit problème parce que en Italie ça ne doit pas être Séville et en Espagne la ville de Florence. Mais, ça n'était pas le propos.

Mme LEROY : C'est une erreur qui a été corrigée, mais je n'ai pas fait la citation des Villes. Effectivement, je pense que vous connaissez très bien votre géographie, bravo, Monsieur AURY.

M. AURY : N'est-ce pas, je vous remercie beaucoup. Non, c'était plus sérieusement une interrogation, non pas qu'on ne connaisse pas l'intérêt qu'il y ait de ces sorties éducatives, mais c'était de savoir si la Ville devait commencer à s'engager dans le financement de projets au niveau des lycées. Autant, la Ville a tout à fait vocation de par la loi la compétence qui lui est donnée de s'occuper des écoles maternelles et primaires. De la même manière, les Conseils Généraux : les Collèges et les Lycées relevant de la Région. On est un peu interrogatif à l'idée de s'engager pour le Lycée François Truffaut car il n'y a aucune raison que demain d'autres projets ne soient pas soumis non seulement par les lycées, mais y compris l'ensemble des collèges de la Ville, ce qui serait justifié puisqu'il n'y a aucune raison qu'on ne le fasse pas pour tout le monde. Il nous semblait qu'il y avait suffisamment de choses à faire, à amplifier au niveau du primaire, de la maternelle, ou en dehors du temps scolaire en direction de la jeunesse, pour ne pas commencer à s'engager sur le financement de sorties éducatives dans les lycées.

M. TABOUREUX : Monsieur AURY, vous avez tout à fait raison, à ceci près que ce n'est vraiment pas la première délibération sur les voyages scolaires à l'étranger pour des collégiens ou des lycées. Deuxièmement, ça rentre dans une politique cohérente pour les jeunes Beauvaisiens, de leur faciliter l'accès à des voyages culturels ou linguistiques à l'étranger. Il y a d'autres actions Villes qui datent de plusieurs années comme Euro Vacances qui s'adresse à des enfants de 10 à 18 ans. Donc, parmi les enfants de 10 à 18 ans, il y a des collégiens et des lycéens aussi. Si la demande devient très pressante et que l'on en a 100 par an, ça voudra dire qu'en fait les voyages se sont démocratisés et que nos enfants ont la chance de pouvoir découvrir d'autres horizons. Et, il faudra dès lors probablement réorienter les lignes budgétaires en question.

Mme ABLA : Madame le Maire, c'est vrai que les lycées sont dotés par le Conseil Régional pour ce genre d'action au regard de leur effectif. De mémoire, je crois que c'est 15 euros par élève. Il appartient dès lors au chef de l'établissement de proposer au vote de son Conseil d'Administration des séjours ayant un budget permettant à toutes les familles de faire partir leurs enfants et si cela n'était pas le cas, ils ont la possibilité de puiser dans le fonds social qui est dédié pour ce genre d'action. Alors, c'est vrai que je partage l'avis de mon collègue Thierry, ça risque de faire appel d'air et qu'on ait tous les lycées de Beauvais qui nous sollicitent.

M. TABOUREUX : Oui, mais pour l'instant, il n'y a que très peu de dossiers qui sont passés, vous n'avez pas forcément tort. Si ça fait trop appel d'air, effectivement, ça peut poser problème. Pour l'instant, on a très peu finalement de voyages à l'étranger qui fonctionnent. Donc, je me réjouirais du fait qu'il y ait davantage de voyages. Maintenant, sur les classes d'environnement, il y a une énorme aide de la Ville et ce n'est pas vous qui allez me contredire et il y a quand même des enfants qui ne peuvent partir que parce qu'il y a une aide complémentaire du Conseil Général. Jusqu'à preuve du contraire, on est dans un cas qui est symétrique et il faut se réjouir du fait que, grâce à ces aides, les enfants peuvent y aller. Maintenant, dans le principe de subsidiarité, vous avez tout à fait raison, il y aura certainement des choses à améliorer, mais en attendant, on souhaite que les petits Beauvaisiens puissent découvrir de nouveaux horizons sans grever le budget de leurs parents.

Mme HOUSSIN : Justement, pour éviter d'avoir à mettre le doigt dans un engrenage qu'on maîtrisera difficilement, forcément, puisque dès lors que les lycées sauront que la Ville finance des projets — pour l'instant, ils ne le savent peut-être pas, vous n'avez peut-être pas beaucoup de projets — ils le feront. Il y a une autre solution qui consiste à financer les projets de jeunes dans le cadre des Fonds d'Initiatives Jeunesse ou des choses comme ça et ça évite de financer le lycée en tant que tel. Et puis, très franchement, pour voir fonctionner les Conseils d'Administration des collèges, pour les financements des départs en vacances des enfants, il y a toujours une solution autour du fonds social qui est possible et qui fait que le collège ou le lycée peut trouver les financements complémentaires en la matière. Donc, là, on a une première demande. Enfin, je n'ai jamais vu d'autres demandes ou alors, si ce n'est pas la première, très franchement, il y a très longtemps parce que je ne me souviens vraiment pas. Et ça serait dommage de mettre le doigt dans un truc. Enfin, c'est dommage de faire des promesses comme ça à Truffaut qu'on ne pourra pas tenir par ailleurs.

M. BOURGEOIS : Je voudrais dire un mot, si vous voulez, en apportant le témoignage vécu de quelqu'un qui a quand même été 40 ans dans l'enseignement et puis, qui a eu à résoudre aussi des problèmes de ce genre-là. Moi, je crois qu'il ne faut pas être dogmatique, aujourd'hui, en disant : « Voilà, notre compétence c'est le niveau primaire. Les collèges, c'est le Conseil Général. Les lycées, c'est la Région ». La Région fait très très bien son travail pour les équipements et je l'ai vécu les dernières années de ma carrière, j'ai vu la différence et quelles que soient du reste les tendances politiques ou le Budget finalement de l'éducation et l'investissement des crédits. Donc, on a eu des lycées corrects et bien équipés à partir du moment où les Régions s'en sont mêlées. Bon, point barre là-dessus, ça, c'est une opinion hors Conseil Municipal. Je sais pour avoir organisé moi-même un certain nombre d'années des voyages de ce type-là, toujours la quadrature du cercle, surtout la participation, aujourd'hui, demandée aux familles est beaucoup plus faible et c'est normal puisque, quand on a une classe, tous les enfants ou les jeunes doivent partir. Donc, les proviseurs ou les organisateurs ont de plus en plus de mal à boucler leurs Budgets. Je trouve donc tout à fait légitime qu'ils cherchent des sources de financement mul-

tiples. Les demandes à la Ville ne sont pas les seules, il y a d'autres organismes qui sont sollicités. J'aurais dû apporter la feuille de financement proposée par le proviseur, parce que je fais partie du Conseil d'Administration du Lycée Truffaut, mais je pense et mon collègue ALLUCHON aussi et ça, c'est tout à fait citoyen qu'on peut, sur des cas précis, aider aussi les lycées. N'oublions pas que par le passé, dans les associations subventionnées, il ne faut pas être hypocrite, il y avait les FSE. FSE, c'était les Foyers Socio Educatifs de Lycées et on prenait des crédits du FSE pour subventionner des voyages comme ça. Alors, expliquez-moi où est la différence ? La Ville donnait une certaine somme au FSE des différents lycées et, après, évidemment le FSE est maître de son Budget, et dans le cas où il y avait des voyages, le FSE subventionnait et participait à certains voyages. Vous en pensez ce que vous voudrez, mais je crois qu'il ne faut pas être dogmatique en la matière, il ne faut pas se laisser dépasser par les demandes, bien entendu. Mais un Beauvaisien est un Beauvaisien, la barrière qui a été prise est de dire : « Réservez aux Beauvaisiens, c'est normal. Mais on va voir si, en primaire, on va aider pour faire des classes d'environnement. Au collège, ça sera beaucoup plus difficile de le faire voyager » Et, en lycée, demandez aux lycées combien de voyages ils ont fait en trois ans. Il n'y en a presque plus à cause de ces problèmes de financement aujourd'hui. Alors, la réponse, ce n'est peut-être pas le financement par les Villes, bien entendu. Là, c'est 440 euros, excusez-moi, c'est une somme quand même qui est très très faible. J'ai exprimé un avis personnel en tant qu'ancien enseignant, je crois qu'il ne faut pas être rigide là-dessus comme disait mon collègue TABOUREUX. Il faudra étudier au cas par cas, c'est un projet jeune comme un autre. Je suis tout à fait favorable à cette somme qui reste tout à fait modeste.

Mme LE MAIRE : Bien, on passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? 6 abstentions. Le rapport est adopté.

ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE PRISE EN CHARGE DE L'ENSEMBLE DES OPÉRATIONS DE DIAGNOSTICS

Mme THIEBLIN, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

La mise en place du décret en date du 3 juin 2004 relatif à la loi du 1er août 2003 sur l'organisation de l'archéologie préventive a permis aux services des collectivités territoriales de réaliser les opérations de diagnostics et de fouilles sur son territoire.

Par délibération en date du 24 janvier 2005, la Ville de Beauvais a décidé d'entreprendre les opérations de diagnostics de façon globale (articles 25 et 26 du décret du 3 juin 2004) prescrites sur son territoire et cela pendant une durée de trois ans.

En effet, à réception des prescriptions notifiées à chaque aménageur (un privé ou une collectivité) par la DRAC, liées à leur projet d'aménagement, le Service Archéologique Municipal a mis en œuvre les diagnostics correspondants.

De plus le financement lié à ces opérations de diagnostics est régi par la perception des redevances correspondantes versées à la Ville par le Trésor Public.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

– de renouveler la prise en charge par la Ville de l'ensemble des opérations de diagnostics prescrites sur son terri-

toire et cela pour une durée de cinq ans à compter de la notification de cette délibération au Préfet de Région ;

– d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à adresser au Service Régional de l'Archéologie de Picardie, la décision de réalisation de l'ensemble des opérations de diagnostics prescrites sur le territoire de Beauvais, selon le modèle ci-joint ;

– d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les conventions de diagnostics fixant les modalités techniques et d'organisation liées aux interventions du Service Archéologique Municipal avec les aménageurs privés ou publics (convention type ci-annexée).

La Commission « Culture », réunie le 14/01/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe la convention-type relative aux opérations de diagnostic d'archéologie préventive à Beauvais.

Mlle PETIT : Les escaliers du château d'eau de Beauvais à la ZUP Argentine servent d'entrepôt pour des objets d'art et des pièces archéologiques de toute nature, dont on peut espérer qu'elles ne soient pas pillées. Puisque le débat porte sur l'archéologie, que comptez-vous faire pour que ces collections ne disparaissent pas et soient mises sous la sauvegarde du Musée Départemental, puisque vous n'avez pas l'intention de créer un Musée Municipal ? Des Beauvaisiens vous ont alerté sur des tapisseries qui se mitaient, sur des poteries qui se cassaient. Je suis moi-même intervenue dans cette assemblée, il y a deux ans, et, malheureusement, vous n'avez pas cru bon de faire quoi que ce soit et je trouve ça dommage et je ne vous décerne pas une médaille pour ce coup-là.

Mme LE MAIRE : Bien, on passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le dossier est donc adopté à l'unanimité.

ÉGLISE SAINT-ÉTIENNE

RESTAURATION DE STATUES CLASSÉES

EGLISE MARISSSEL

RESTAURATION LUSTRE DU MAITRE AUTEL

Mme THIEBLIN, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

La Direction des Affaires Culturelles de Picardie a retenu au titre de la programmation d'œuvres d'arts 2008 la restauration de deux statues Saint-Roch et Saint-Sébastien, classées Monuments Historiques le 21.04.1925.

Ces deux statues en bois de la fin du XVI^{ème} siècle, attribuées à Jean LEPOT, sont situées dans le transept Sud.

Le coût de ces restaurations est de 4 461,08 € TTC, l'Etat prenant en charge 50 % du montant HT, 1 865 €, et le Conseil Général 22,50 % soit 839 €.

En ce qui concerne l'église de MARISSSEL, l'Association de Sauvegarde de Notre Dame de Marissel, en accord avec la ville, a proposé d'engager la restauration du lustre qui était situé au-dessus du maître-autel.

La restauration et la remise en place de ce lustre important, en laiton et cristal, très certainement de la fin du XVIII^{ème} début XIX^{ème} siècle représentent, après consultation d'artisans spécialisés, un coût de 25 173,41 € TTC.

Le Conseil Général peut prendre en charge jusqu'à 50 % du montant HT de l'opération et l'Association de Sauvegarde environ 6 000 €.

Le financement de ces opérations a été prévu au budget d'investissement de la Ville.

Ces interventions pourraient être achevées au plus tard pour les journées du patrimoine (septembre 2008).

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de confirmer l'engagement de ces dépenses
- de solliciter les subventions de l'État et du Département
- de solliciter auprès de nos partenaires l'autorisation de commencer les travaux avant l'octroi des arrêtés de subvention
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer les pièces afférentes à ces affaires.

La Commission « Culture », réunie le 14/01/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

LABEL VILLES ET PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Mme THIEBLIN, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

La Direction de l'Architecture et du Patrimoine (Ministère de la Culture et de la Communication) assure depuis 1985 la mise en œuvre d'une politique d'animation et de valorisation du patrimoine en partenariat avec les collectivités territoriales qui se concrétise par l'attribution d'un label « Ville et pays d'art et d'histoire ».

Ce label attribué par le Ministère de la Culture et de la Communication après avis du Conseil national des Villes et Pays d'art et d'histoire qualifie des territoires, communes ou regroupements de communes qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants, s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la création et à la qualité architecturale et du cadre de vie. Le projet culturel et touristique « Villes et Pays d'art et d'histoire » prend en compte dans sa démarche les multiples composantes du patrimoine qui contribuent à l'identité d'un territoire.

La candidature de la Ville s'inscrit dans une perspective positionnant le Patrimoine comme un outil de développement culturel, social, touristique et économique, un outil de développement durable du territoire. Elle repose sur la richesse du patrimoine local et les nombreuses potentialités identifiées en la matière : cette disposition était déjà avérée par le passé, Beauvais bénéficiant depuis 1972 du label Ville d'art.

Avec ce Label, la Ville s'engagerait à :

- mettre en œuvre une politique patrimoniale d'envergure en matière de protection et de sauvegarde du patrimoine ;
- considérer le patrimoine dans toutes ses composantes : architectural, urbain, mobilier, naturel et paysager, industriel, savoir-faire... et promotion de la qualité architecturale ;
- sensibiliser et former les habitants et les professionnels à leur environnement et à la qualité architecturale, urbaine et paysagère ;
- initier le public jeune au patrimoine, à l'architecture et à l'urbanisme ;
- organiser un tourisme de qualité.

Afin de répondre aux objectifs du Label, la Ville devrait mettre en place des moyens et un certain nombre d'actions :

- renforcer la Mission Patrimoine avec le recrutement d'un animateur de l'architecture et du patrimoine ;
- organiser une dynamique globale avec les différents services municipaux (architecture, urbanisme, politique de la Ville, éducation...) et acteurs locaux (office du tourisme, associations, établissements culturels...) ;
- créer un service éducatif ;
- étudier la création d'un CIAP (Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine) qui constituera un lieu d'information et d'animation de l'architecture et du patrimoine en direction des habitants et des touristes ;
- se doter d'une signalétique d'interprétation du patrimoine adaptée ;
- assurer la communication de l'architecture et du patrimoine à l'intention de publics diversifiés, relayer la promotion nationale du Label. Il est à noter que la Ville bénéficierait également d'une promotion nationale par ce réseau.

L'obtention du Label donne lieu à la signature d'une convention entre l'État et la Ville d'art et d'histoire. Celle-ci implique un soutien financier et technique de la part du Ministère de la Culture et de la Communication et comporte l'obligation, pour les collectivités, de recourir à un personnel qualifié (animateur du patrimoine, guides-conférenciers agréés par le Ministère de la Culture).

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à soumettre la candidature de la Ville de Beauvais au Conseil national des Villes et Pays d'art et d'histoire.

La Commission « Culture », réunie le 14/01/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 2 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Mlle PETIT : Je ne vous décerne pas le label, l'un par rapport au patrimoine qui se détériore au château d'eau et dans les greniers de cette Ville.

Mme LE MAIRE : On a changé de délibération. Alors, qui vote contre ? Qui s'abstient ? Mademoiselle PETIT s'abstient. Il y a donc 2 abstentions. Le rapport est adopté.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU MONNAIES-CLUB DU BEAUVAISIS

Mme FIZET-GORIN, MAIRE ADJOINT

L'association « Monnaies Club du Beauvaisis » créée en 1980 a pour objet de favoriser le développement des connaissances en matière de numismatique, en facilitant les contacts entre les collectionneurs de monnaies, médailles et papier monnaie.

À cet effet, le club organise chaque mois des réunions entre collectionneurs ainsi que des expositions afin de faire connaître cette discipline au plus grand nombre.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention d'un montant de 200 € (reconduction de l'aide allouée en 2007) prélevée sur les crédits inscrits au Budget primitif 2008.

La Commission « Culture », réunie le 14/01/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

DEMANDES DE SUBVENTIONS 2008 RÉSIDENCES ARTS PLASTIQUES ET PIANOSCOPE

Mme FIZET-GORIN, MAIRE ADJOINT

Le présent rapport a pour objet les demandes de subventions auprès de la DRAC - Direction Régionale des Affaires Culturelles de Picardie pour accompagner les démarches engagées par la Ville de Beauvais dans le domaine des arts Plastiques et de la Musique.

ARTS PLASTIQUES

La DRAC de Picardie peut en effet octroyer une aide visant prioritairement à soutenir dans le domaine de l'art contemporain les projets de création ou de résidences d'artistes.

À ce titre, une subvention sera demandée pour deux projets de résidence :

- dans la continuité du projet initié en 2007 par la mission arts Plastiques de la Ville en partenariat avec le Labo (ASCA), Espace Culture Multimédia et le Blog 46, une nouvelle résidence multimédia sera mise en œuvre en 2008 ;

- en lien avec les Photaumnales, une résidence sera proposée à un jeune diplômé issu d'une école supérieure de photographie. Cette résidence est développée en partenariat avec Diaphane et diverses écoles supérieures (Ecole Louis Lumière, Ecole supérieure de photographie d'Arles).

MUSIQUE

La 3^{ème} édition de Pianoscope, se déroulera les 10, 11 et 12 octobre 2008.

Ouvert à une diversité de répertoires et à un large public, cette nouvelle édition permettra au public, dans un esprit convivial et chaleureux, de découvrir de grands interprètes réunis autour de Brigitte Engerer pour une série de 8 à 9 concerts.

La manifestation donnera lieu à une commande d'une œuvre par la Ville auprès d'un compositeur. Cette œuvre sera créée lors du concert de clôture.

À ce titre, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter ces subventions auprès de la DRAC Picardie.

La Commission « Culture », réunie le 14/01/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

ASSOCIATION DIAPHANE SIGNATURE D'UNE CONVENTION PLURIANNUELLE ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

Mme FIZET-GORIN, MAIRE ADJOINT

L'association Diaphane développe ses activités dans le domaine de la photographie par l'organisation d'expositions, d'actions de formation et de sensibilisation notamment auprès du jeune public.

Cette association a suscité la création du festival « les Photaumnales », pour développer des rencontres photographiques autour du patrimoine et, à partir de résidences d'artistes, encourager la création photographique contemporaine et en favoriser la diffusion et la découverte au plus grand nombre.

À cet effet, depuis 2004, la mise en œuvre de la manifestation donnait lieu chaque année à la signature d'une convention.

L'analyse du bilan et des perspectives proposées ayant démontré l'intérêt de cette manifestation en terme de développement culturel, la Ville souhaite pérenniser son soutien

en signant une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'association Diaphane pour une durée de trois ans.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter les termes de ce rapport ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention ci-annexée ;
- d'allouer à l'association Diaphane une subvention de 43.500 euros, prélevée sur les crédits disponibles inscrits au Budget Primitif, au titre de l'année 2008.

La Commission « Culture », réunie le 14/01/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens.

COMITÉ DE GESTION DU THÉÂTRE DU BEAUVAISIS - C.G.T.B.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ET RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION SCÈNE CONVENTIONNÉE

Mme BEUIL, MAIRE ADJOINT

Depuis plusieurs années, la Ville de Beauvais poursuit une politique ambitieuse et continue pour le développement du spectacle vivant et s'engage aux côtés des acteurs de ce secteur en favorisant la structuration de l'offre de création et de diffusion, la sensibilisation des publics.

Dans ce cadre, la Ville soutient depuis sa création en 2002, l'action menée par le Comité de Gestion du Théâtre du Beauvaisis qui compte tenu de la qualité du projet mis en œuvre s'est vu attribuer en 2005 le label « Scène conventionnée » pour un « Théâtre de pays dès l'enfance » par le Ministère de la Culture et de la Communication.

La convention signée à cet effet, entre le CGTB et ses principaux partenaires institutionnels l'Etat, la Ville, le Conseil général de l'Oise et le Conseil régional de Picardie, ayant pris fin le 31 décembre 2007, doit être renouvelée. Dans la continuité de la dynamique artistique et culturelle mise en œuvre, la convention proposée pour les trois prochaines années, aborde les orientations du projet de l'association en matière de diffusion, de création, de sensibilisation et de formation des publics, de rayonnement territorial. En terme financier, les partenaires s'engagent à participer au financement du Théâtre du Beauvaisis à un niveau au moins égal à celui de l'exercice 2008 sous réserve de leurs disponibilités budgétaires propres.

Par ailleurs, compte tenu de l'expiration de la convention pluriannuelle qui lie la Ville au CGTB, il doit être conclu une nouvelle convention d'objectifs et de moyens définissant principalement les missions de l'association, les conditions de mises en œuvre du projet et l'ensemble des moyens financiers, en matériel et en personnel alloués pour les trois années à venir.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter les termes de ce rapport ;
- d'autoriser Madame Le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les conventions ci-annexées.

La Commission « Culture », réunie le 14/01/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens.

3244

SÉANCE DU 25 JANVIER 2008

CONTRAT LOCAL D'ÉDUCATION ARTISTIQUE 2008

SIGNATURE DE CONVENTIONS ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Mme FIZET-GORIN, MAIRE ADJOINT

Depuis 1997, le Contrat Local d'Education Artistique de la Ville de Beauvais (C.L.E.A.) permet de faciliter l'ouverture des enfants à la création, de développer des pratiques artistiques dynamiques et innovantes, et vise à multiplier la fréquentation des lieux culturels.

Ce dispositif s'articule autour d'actions menées :

- en temps scolaire : 23 projets en 2008 (20 en 2007) ;
- hors temps scolaire : 5 projets en 2008 (5 en 2007).

Chaque action trouve son origine dans une proposition forte exprimée à partir de sa programmation annuelle par l'un des acteurs de la vie culturelle locale et dans un cadre de collaboration étroite avec les enseignants d'écoles primaires de Beauvais pour les projets menés en temps scolaire.

Le coût global de ce programme est estimé à 78.045 €, soit 66.140 € pour les actions en temps scolaire et 11.905 € pour les actions menées hors temps scolaire.

Pour sa réalisation, une subvention doit être sollicitée auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C. de Picardie) à hauteur de 18.000 €.

Le budget correspondant aux engagements de l'Inspection Académique, soit 15.200 €, sera géré directement par ses services. Une subvention sera également sollicitée auprès de la Direction Départementale Jeunesse et Sports.

Le déficit des recettes sera pris en charge par la Ville, ainsi que le coût des prestations publiques organisées dans le cadre du Festival des Écoliers.

La dépense correspondant à la réalisation du C.L.E.A. sera prélevée sur les crédits prévus à cet effet.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter les termes de ce rapport ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter les subventions souhaitées ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de partenariat associant la D.R.A.C. Picardie et l'Inspection Académique, les conventions à conclure avec les associations portant les projets, la convention à passer avec la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

La Commission « Culture », réunie le 14/01/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe le programme et plan de financement prévisionnels du CLEA 2008.

3246

SÉANCE DU 25 JANVIER 2008

DÉLÉGATION DONNÉE AU MAIRE

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rends compte des décisions que j'ai prises dans le cadre de la délégation que le Conseil Municipal m'a donnée par délibération en date du 17 décembre 2004.

- **2 octobre 2007** : Mise à disposition gratuite de façon permanente, au profit de l'association ADELE, d'une tour modulable pour l'équipement de la salle Jacques BREL.

- **9 octobre 2007** : Mise à disposition gratuite de la salle de synchronicité située à l'école maternelle La Grenouillère au profit du JUDO CLUB GEREMAROIS tous les lundis, de 18H30 à 20H30 hors vacances scolaires.

- **9 octobre 2007** : Mise à disposition gratuite d'un local de stockage situé rue Pierre Garbet à Beauvais au profit de l'association Beauvais Saint Lucien Tennis.

- **12 novembre 2007** : Passation d'un avenant au marché pour les travaux de passage de fibre optique à l'Elispace avec l'entreprise LIS INFORMATIQUE. Le montant de cet avenant s'élève à 6.314,48 € HT.

- **13 novembre 2007** : Mise à disposition d'un logement de fonction, au profit d'un professeur des écoles, situé dans l'enceinte scolaire 18 rue Jules Isaac à Beauvais. Le montant du loyer mensuel s'élève à 295,89 €

- **20 novembre 2007** : Mise à disposition d'une parcelle communale de 181 m² à usage de remise et de sol sise à Beauvais 5 impasse Jean Leconte au profit de Monsieur GUENIN Richard. Le montant du loyer mensuel s'élève à 90 €.

- **20 novembre 2007** : Passation d'un marché avec l'entreprise LHERMITTE pour l'acquisition de substrats de culture. Le montant du marché annuel est fixé entre 10.000 € et 40.000 € TTC.

- **20 novembre 2007** : Passation d'un marché avec l'entreprise ALGECO pour la location de bungalows pour le chantier du complexe aquatique. Le montant du marché est compris entre 4.900 € et 8.000 € HT.

- **20 novembre 2007** : Passation d'un marché avec la société TAG pour installer des menuiseries dans les locaux du Franc Marché. Le montant du marché est fixé à 7.090 € HT.

- **20 novembre 2007** : Passation d'un marché avec l'entreprise ESPACE DECO pour procéder à l'acquisition de décorations de Noël. Le montant du marché est compris entre 10.000 € et 40.000 € HT.

- **23 novembre 2007** : Passation d'un contrat avec la MMA-cabinet HUMBERT pour assurer l'exposition temporaire installée à l'hôtel de ville sur la reconstruction de Beauvais. La dépense correspondante s'élève à 120 €.

- **23 novembre 2007** : Modification de la décision du 20 décembre 2005 concernant la création d'une régie de recettes pour les piscines Argentine et Aldebert Bellier, les modes de recouvrement étant numéraires, chèques, bons d'engagement, coupons temps libre.

- **23 novembre 2007** : Modification de la décision du 24 mai 2005 concernant la création d'une régie de recettes pour la patinoire, les modes de recouvrement étant numéraires, chèques, chèques vacances, bons d'engagement, coupons temps libre.

- **23 novembre 2007** : Modification de la décision du 7 juin 1999 concernant la création d'une régie de recettes pour les stages d'animations techniques, les modes de recouvrement étant numéraires, chèques, coupons temps libre.

- **23 novembre 2007** : Modification de la décision du 21 août 2006 concernant la création d'une régie de recettes pour les droits des usagers des équipements, licences de voile et canoë kayak, les modes de recouvrement étant numéraires, chèques, chèques vacances, carte bancaire, bons d'engagement, coupons temps libre.

- **23 novembre 2007** : Modification de la décision du 21 août 2006 concernant la création d'une régie de recettes pour la baignade du Plan d'Eau du Canada, les modes de recouvrement étant numéraires, chèques, chèques vacances, carte bancaire, bons d'engagement, coupons temps libre.

- **26 novembre 2007** : Exercice du Droit de Prémption Urbain sur un bien situé 101 bis rue de Pontoise d'une superficie totale de 1.219 m², dont l'offre au vendeur s'élève à un montant de 200.000 €.

- **27 novembre 2007** : Passation d'un avenant au marché avec l'entreprise FUDALI pour procéder à la création d'une digue dans le secteur de la Bergerette et à l'installation d'une vanne supplémentaire. Le montant correspondant s'élève à 25.777,39 € HT.

- **27 novembre 2007** : Renouvellement de la convention de mise à disposition à titre gratuit, de la salle de réunion située 9 espace Argentine, au profit de l'Amicale des Antillais du Beauvaisis.

- **27 novembre 2007** : Passation d'un contrat avec Compagnie LES ARROSÉS pour la programmation du volet cirque et rue dans le cadre des « scènes d'été 2008 ». La dépense correspondante est fixée à 2.200 € TTC.

- **27 novembre 2007** : Passation d'un contrat avec la société Ice Candel'art Colombes 92 pour l'organisation d'un spectacle sur glace à l'occasion des fêtes de Noël 2007. La dépense correspondante s'élève à la somme 3.165 € TTC.

- **27 novembre 2007** : Passation d'un contrat avec la société 94/98 Bronze Production pour organiser la représentation d'un spectacle de patinage avec Philippe Candeloro à l'occasion des fêtes de Noël 2007. La dépense correspondante s'élève à la somme 6.458,40 € TTC.

- **29 novembre 2007** : Passation d'une convention avec le CIDEFE pour la participation d'un élu à une formation intitulée « faut-il démolir pour reconstruire la ville ? ». Les frais correspondants s'élèvent à 403 € TTC.

- **29 novembre 2007** : Modification de la décision du 13 novembre 2007 concernant la passation d'une convention avec les Francas Nord Pas de Calais pour la participation d'un agent à une formation BAFA perfectionnement qui se déroulera à Montdidier et non pas à Beauvais. Les frais liés à cette formation s'élevant à 385,58 € TTC.

- **29 novembre 2007** : Passation d'une convention avec l'Association Départementale de Protection Civile pour la participation de 24 agents à une formation « recyclage premiers secours (PSCI) ». Les frais liés à cette formation s'élèvent à 700 € TTC.

- **30 novembre 2007** : Passation d'une convention avec le CFA Agricole et Horticole de l'Oise pour la participation de 4 agents à une formation CACES Catégorie 1. Les frais liés à cette formation s'élèvent à 320 € TTC.

- **30 novembre 2007** : Participation d'un agent à un séminaire intitulé « Droits et Discrimination » organisé par l'Ordre

des Avocats au Palais de Justice de Beauvais. Les frais correspondants s'élèvent à 40 € TTC.

- **30 novembre 2007** : Mise à disposition gratuite du Théâtre du Beauvaisis au profit du Centre Intercommunal de Services à Domicile « Allo j'écoute » pour l'organisation des 30 ans de l'association.

- **4 décembre 2007** : Passation d'une convention avec l'association SUSPENSION pour assurer l'encadrement de la descente du Père Noël en traîneau sur une tyrolienne le 24 décembre 2007. Le coût de cette prestation s'élève à la somme de 1.055 € TTC.

- **4 décembre 2007** : Passation d'une convention avec l'association Tournée Générale pour organiser un spectacle dans le cadre des Fêtes de Noël 2007. Le coût de cette prestation s'élève à 200 € TTC.

- **4 décembre 2007** : Passation d'une convention avec l'Orchestre FAMILY AFFAIR afin d'organiser une animation musicale le 14 décembre 2007 à l'occasion des fêtes de Noël 2007. Le coût de cette prestation s'élève à 500 € TTC.

- **4 décembre 2007** : Passation d'un contrat avec Monsieur David SLAVIERO pour la réalisation d'une sculpture sur glace à l'occasion des Fêtes de Noël 2007. La dépense correspondante s'élève à 2.060 € TTC.

- **4 décembre 2007** : Passation d'une convention l'Amicale Culturelle Sportive des Personnels pour l'organisation d'une formation intitulée « Envie d'agir » sur le thème de la magie. Le coût de cette prestation s'élève à 400 € TTC.

- **6 décembre 2007** : Passation d'un marché avec l'entreprise TEMACO pour l'acquisition de poubelles. Le montant du marché s'élève à 3.636,44 € TTC.

- **6 décembre 2007** : Passation d'un marché avec l'entreprise RESEAU PRO pour la fourniture de murs de soutènement. Le montant du marché s'élève à 6.109,89 € HT.

- **6 décembre 2007** : Passation d'un contrat avec la société CLEAR CHANNEL pour procéder à une campagne d'affichage à l'occasion de l'édition 2008 du Pianoscope. La dépense correspondante est fixée à 2.980 € TTC.

- **6 décembre 2007** : Passation d'un marché avec l'entreprise FARECO pour la fourniture d'armoires de commande d'éclairage public intégrant un système de gestion autonome. Le montant annuel maximum du marché s'élève à 60.000 € TTC.

- **6 décembre 2007** : Passation d'un marché avec l'entreprise FARECO pour l'acquisition de matériel de régulation des carrefours à feux tricolores. Le montant annuel maximum du marché s'élève à 40.000 € TTC.

- **10 décembre 2007** : Mise à disposition gratuite de l'auditorium Rostropovitch du 26 mai 2008 au 1er juin 2008 au profit de la Compagnie La Cyrène afin d'y organiser des représentations théâtrales.

- **10 décembre 2007** : Mise à disposition gratuite de l'auditorium Rostropovitch du 21 janvier 2008 au 27 janvier 2008 au profit de la Compagnie A Vrai Dire afin d'y organiser des représentations théâtrales.

- **10 décembre 2007** : Passation de deux contrats avec la société POLYSERVICES pour procéder à l'impression de supports de communication, d'une part à l'occasion du concours SLAM, et d'autre part à l'occasion de Musiques au Pluriel. La dépense totale correspondante s'élève à 1.900 € TTC.

- **10 décembre 2007** : Passation de deux contrats avec la société L'OEIL CARRE pour la conception et la réalisation de supports de communication, d'une part à l'occasion de Musiques au Pluriel, et d'autre part à l'occasion du concours SLAM. La dépense totale correspondante s'élève à 4.341,48 € TTC.

- **10 décembre 2007** : Passation d'un contrat avec Laurent PERNOT pour l'organisation d'une exposition de ses oeuvres du 12 janvier au 8 mars 2008. La dépense correspondante s'élève à 2.500 € TTC.

- **10 décembre 2007** : Passation d'un contrat avec la société PARIS ART com. afin de promouvoir l'exposition Laurent PERNOT programmée du 12 janvier au 8 mars 2008. La dépense correspondante s'élève à 1.000 € TTC.

- **10 décembre 2007** : Passation d'un contrat avec Vanessa MORISSET, critique d'art, pour la création d'un texte original sur l'exposition de Laurent PERNOT. La dépense correspondante s'élève à 700 € TTC.

- **10 décembre 2007** : Passation d'un contrat avec le groupe Clara SCOTCH pour la réalisation d'une vidéo chorégraphique à l'occasion de l'exposition Benoît MANENT. La dépense correspondante s'élève à 1.345,50 € TTC.

- **10 décembre 2007** : Passation d'un contrat avec Julien AMIGUES, graphiste, pour la réalisation infographique 3D de l'oeuvre de Laurent PERNOT. La dépense correspondante s'élève à 1.367,25 € TTC.

- **10 décembre 2007** : Passation d'un contrat avec la société ART PRESSE pour la location d'un espace publicitaire dans le journal Art Presse afin d'annoncer l'exposition Laurent PERNOT programmée du 12 janvier au 8 mars 2008. La dépense correspondante s'élève à 151,69 € TTC.

- **10 décembre 2007** : Passation d'un contrat avec la société FASTE pour la location d'une scène extérieure à l'occasion de la fête de la Musique. La dépense correspondante s'élève à 3.468,40 € TTC.

- **13 décembre 2007** : Passation d'un marché avec l'entreprise LAUBION pour l'acquisition de matériel de robinetterie. Le montant annuel du marché est compris entre 5.000 et 20.000 € TTC.

- **14 décembre 2007** : Mise à disposition gratuite de la salle de réunion située 98 rue de Notre Dame du Thil au profit de l'association Ensemble Vocal CANA afin de lui permettre de réaliser ses missions.

- **17 décembre 2007** : Vente d'un mulet du parc municipal Marcel DASSAULT au prix de 50 € TTC.

- **17 décembre 2007** : Passation d'un contrat avec Olivier MORISSE, graphiste, pour la conception et la réalisation graphique de l'Agenda Culturel de janvier 2008 de la Ville de Beauvais. La dépense correspondante s'élève à 1.213,25 € TTC.

- **17 décembre 2007** : Passation d'un contrat avec le groupe CORLET afin d'assurer l'impression de l'Agenda des sorties de janvier 2008. La dépense correspondante s'élève à 1.917,19 € TTC.

- **17 décembre 2007** : Passation d'un contrat avec la société TELLIEZ pour procéder à l'impression des supports de communication sur l'exposition Laurent PERNOT. Le coût de cette prestation s'élève à 2.142 € TTC.

- **17 décembre 2007** : Mise à disposition gratuite de l'au-

ditorium Rostropovitch au profit de l'association Théâtre de l'Orage pour l'organisation de représentations théâtrales de « Folies Courteline ».

- **17 décembre 2007** : Mise à disposition gratuite du théâtre du Beauvaisis au profit du Collège PELLERIN le 19 juin 2008 pour l'organisation du spectacle de fin d'année de la classe de 5ème de la SEGPA.

- **19 décembre 2007** : Passation d'un contrat avec la société Idées Plus Conseils afin d'assurer une prestation musicale avec l'orchestre de variétés Muriel Descamps et ses musiciens lors des voeux du personnel municipal le 12 janvier 2008. La dépense correspondante s'élève à 2.721,90 € TTC.

- **21 décembre 2007** : Passation d'un contrat avec Caroline PAUCHANT, graphiste, pour la réalisation de supports de communication à l'occasion de l'exposition de Laurent Pernot. La dépense s'élève à la somme de 2.954 € TTC.

- **21 décembre 2007** : Passation d'un contrat avec l'Office Culturel Régional de Picardie pour la mise en oeuvre d'actions de médiation et de sensibilisation à l'occasion de l'exposition organiser à la Galerie Nationale de la Tapisserie « Un monde d'images ». La dépense correspondante s'élève à 4.000 € TTC.

- **21 décembre 2007** : Passation d'un marché avec la société CEDEN pour l'assistance lors de la création d'une chaufferie bois dans le quartier Saint-Jean. Le marché est divisé en 1 tranche ferme de 40.250 € HT et une tranche conditionnelle de 25.500 € HT.

- **21 décembre 2007** : Passation d'un contrat avec la société EURONORMES afin de procéder à une mission de coordination sécurité et protection de la santé dans le cadre des travaux d'aménagement du site AGEL. La dépense correspondante s'élève à 3.588 € TTC pour la 2^{ème} tranche des travaux.

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation.

Mes chers collègues, nous arrivons au bout de ce Conseil et de cette mandature. Il paraît qu'il est d'usage de vous dire de partir avec vos sous-mains.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 0H40.